

ORES Assets srl
Comptes consolidés
BGAAP

RAPPORT FINANCIER 2017

ORES Consolidés

RAPPORT FINANCIER 2017

Dénomination et forme

ORES. Société coopérative à responsabilité limitée.

Siège social

Avenue Jean Monnet 2, 1348 Louvain-la-Neuve.

Constitution

Acte de constitution publié à l'annexe du Moniteur belge du 10 janvier 2014 sous le numéro 14012014.

Statuts et modifications statutaires

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 22 juin 2017 et publiés à l'annexe du Moniteur belge du 18 juillet 2017 sous le numéro 2017-07-18/0104150.

Sommaire

I.	Message d'introduction du Président du Conseil d'administration et de l'Administrateur délégué	p.4
II.	Rapport de gestion ORES Assets consolidé	p.6
	Rapport d'activités et informations non financières	p.6
	Exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation financière du Groupe	p.36
III.	Comptes annuels consolidés 2017	p.54
	Bilan	p.54
	Compte de résultats	p.56
	Annexes	p.57
	Règles d'évaluations	p.74
IV.	Rapport du commissaire-réviseur	p.80
V.	Rapport spécifique consolidé sur les prises de participation	p.83



I. Message d'introduction du Président du Conseil d'administration et de l'Administrateur délégué

Pour ORES, 2017 a été une année particulièrement mouvementée. Chahutée même, parfois. Les questions d'éthique et de gouvernance des sociétés de service public ont été au cœur des débats. Face aux critiques formulées sans distinction sur l'ensemble des acteurs au service de la collectivité, ORES a voulu rappeler la pertinence de son modèle d'entreprise et de son projet.

« UN MODÈLE D'ENTREPRISE RECONNU »

Avec nos actionnaires communaux, nous avons choisi pour ORES un modèle dit de *pure player*. Il permet à l'entreprise de concentrer tous ses efforts sur ses métiers fondamentaux : gestionnaire de réseaux d'électricité, de gaz naturel et de parcs d'éclairage public. Passé sous la loupe l'an dernier, ce modèle a été avalisé – et même parfois présenté en exemple – par les autorités régionales.

Entamées dès 2013 avec la fusion de huit intercommunales wallonnes qui deviendront alors d'ORES Assets, les réformes de gouvernance de l'entreprise ont été finalisées en 2017. Ces réformes ont permis à ORES de rationaliser ses structures, tout en conservant un lien fort avec les collectivités locales pour lesquelles elle travaille.

La bonne gestion et la solidité financière du Groupe ont également été reconnues, par les marchés financiers, et en particulier par la Banque Européenne d'Investissement (BEI).

Nous avons en effet conclu d'importants accords de financement avec la BEI pour un montant global de 550 M€, ce qui va nous permettre de continuer à moderniser nos réseaux dans les années à venir à un coût avantageux.

Tous ces témoignages de confiance nous encouragent aujourd'hui à poursuivre sur la voie dans laquelle nous nous sommes engagés afin de préparer l'avenir.

« CONSTRUIRE LE PAYSAGE ÉNERGÉTIQUE DE DEMAIN »

Car c'est bien là que réside le défi d'ORES. Si nos missions de base sont essentielles pour garantir au quotidien le confort des citoyens et permettre le bon fonctionnement du marché, l'entreprise consacre une partie de plus en plus importante des ressources qui lui sont allouées à sa transformation et à la mise en place du paysage énergétique de demain. Vous le savez, les ministres fédéral et régionaux de l'Énergie ont rédigé un pacte énergétique interfédéral pour 2030 et 2050, qui a été approuvé par le Gouvernement wallon. Ce dernier souhaite ainsi donner un coup d'accélérateur au processus de transition énergétique de notre Région. L'enjeu est capital. Cette évolution conduira la Belgique vers un système énergétique pauvre en carbone articulé autour des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique afin de contribuer à l'indispensable lutte contre le réchauffement climatique.

ORES a toujours affirmé sa volonté d'être le facilitateur de ce processus. Cette volonté se traduit par des actes concrets au quotidien, le plus parlant étant sans doute le raccordement des unités de productions électriques vertes et décentralisées aux réseaux. Mais elle détermine aussi une stratégie essentiellement articulée autour de la transition énergétique ; plusieurs de nos grands programmes et projets d'entreprise sont en effet menés pour réussir ce défi avec les pouvoirs publics, les autres acteurs de marché et, bien sûr, les citoyens.

« TRANSFORMER LES RÉSEAUX... »

Pour permettre et optimiser le recours aux énergies renouvelables, ORES doit donc transformer ses réseaux. Les infrastructures de distribution n'ont pas été conçues à l'origine pour intégrer de l'énergie dont la production est décentralisée et intermittente. L'entreprise doit rendre ces infrastructures plus « intelligentes », les doter de nouveaux outils de réglage de tension, de télésurveillance, télémessure et télécontrôle, appuyés sur un socle informatique et de télécommunication performant et adapté.

Parallèlement, ORES doit moderniser les outils de mesure chez les clients afin de mieux mesurer les flux d'énergie – l'énergie consommée et notamment l'impact des nouveaux usages comme les pompes à chaleur et les véhicules électriques, mais aussi le surplus d'énergie produite par les clients dotés de panneaux photovoltaïques et injectée sur le réseau par exemple.

Au début 2018, le Gouvernement wallon a approuvé en première lecture un avant-projet de décret fixant 2034 comme échéance pour l'équipement de 80% des foyers wallons d'un compteur électrique intelligent ou « communicant ». Pour les gestionnaires de réseaux, il s'agit d'un projet ambitieux ; pour les clients, l'arrivée du nouveau compteur est synonyme d'une amélioration de la qualité du service – relève des index à distance, suivi de la consommation, factures plus précises, détection améliorée des pannes – et de nouvelles manières de consommer l'énergie, avec notamment à l'avenir la possibilité d'offres tarifaires « récompensant » les comportements vertueux – consommer quand le vent souffle et le soleil brille – au bénéfice de la collectivité.

« ET TRANSFORMER L'ENTREPRISE »

Pour mettre en pratique ces changements technologiques fondamentaux, tout en conservant son équilibre financier, l'entreprise a dû se pencher sur son organisation.

En 2017, elle a procédé à un exercice de refondation au terme duquel elle a mis sur pied un département « Transformation » chargé de faire évoluer son organisation et de coordonner les grands programmes stratégiques de l'entreprise. Voyant son impact sur la gestion des réseaux grandir un peu plus chaque jour, notre département Informatique a quant à lui été restructuré pour répondre plus efficacement aux besoins induits par ces mêmes grands projets et par l'évolution des métiers d'ORES.

Accompagnée d'un trajet de formation adéquat, la mise en place d'un « nouveau monde du travail » au sein de l'entreprise doit également favoriser la créativité, l'agilité et l'efficacité de l'ensemble des forces vives d'ORES.

Cette transformation est également indispensable pour garantir au client une qualité de service exemplaire, en termes de fiabilité et de coût de gestion du réseau, dans un système énergétique de plus en plus complexe et intermittent. Cela a toujours été un défi humain et technique, et ce le sera encore plus chaque jour dans le monde de demain.

« FACILITER LA VIE DES CLIENTS »

L'émergence des énergies renouvelables présente donc pour le gestionnaire de réseau un défi technologique qui va transformer le métier de distributeur d'énergie. D'un point de vue sociétal, la manière dont l'énergie est produite et consommée – et par conséquent distribuée – a aussi fait évoluer les attentes des citoyens : accès direct à l'information, échanges plus efficaces et plus rapides, communication digitale, sans pour cela perdre le contact humain. ORES veut répondre à ces attentes par un service innovant, efficace et sur mesure. Depuis la demande de raccordement d'une habitation jusqu'au dépannage en cas de tempête, les 2.300 membres du personnel se sont engagés à tout mettre en œuvre au quotidien pour faciliter la vie de nos clients – les particuliers, les entreprises et, bien sûr, les communes. L'an dernier, les paroles se sont traduites par des actes, des innovations et, quand ce fut nécessaire, des transformations que nous vous proposons de découvrir dans ce document. Avec en filigrane, une vision partagée : « Faciliter l'énergie, faciliter la vie ». Hier, aujourd'hui et demain.

Cyprien Devillers
Président du Conseil d'administration

Fernand Grifnée
Administrateur délégué



II. Rapport de gestion ORES Assets consolidé, au 31 décembre 2017

Mesdames, Messieurs,

Conformément au Code des sociétés et à nos statuts, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur les activités du groupe ORES durant l'exercice 2017 et vous présenter pour information les comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2017.

RAPPORT D'ACTIVITÉS ET INFORMATIONS NON FINANCIÈRES

2.1. SERVICE PUBLIC DE PROXIMITÉ

Depuis sa création en 2009, ORES a développé un modèle d'entreprise centré sur son métier de gestionnaire de réseaux de distribution (GRD). À travers ce rôle, l'entreprise assure au quotidien des missions indispensables pour garantir le confort des citoyens et permettre au marché de l'énergie de fonctionner efficacement.

2.1.1. GÉRER LES RÉSEAUX D'ÉNERGIE : UNE MISSION QUI SE TRANSFORME

ORES est le premier gestionnaire wallon de réseaux de distribution d'énergie et de parcs d'éclairage public communaux. Les citoyens attendent de l'entreprise un approvisionnement en électricité et en gaz naturel continu et de qualité. Des équipes techniques et administratives, compétentes et for-

mées pour mener ces tâches à bien, sont mobilisées dans cette optique, 7j/7 et 24h/24.

Détaillés dans ce rapport, les investissements réalisés en 2017 sur les réseaux permettent de les entretenir, mais également de les renforcer et de les moderniser afin qu'ils puissent s'adapter à des évolutions – technologiques mais aussi sociétales – qui ont considérablement bouleversé le monde de l'énergie ces dix dernières années. Au départ gestionnaire de réseaux, ORES se transforme pour devenir gestionnaire de systèmes de distribution, dans lesquels données et télécommunications se conjuguent aux infrastructures plus traditionnelles.

En 2017, ORES a investi 262 M€ (bruts) dans les réseaux de distribution et confié plus de 400 M€ de chiffre d'affaires à quelque 1.400 entreprises sous-traitantes et fournisseurs.

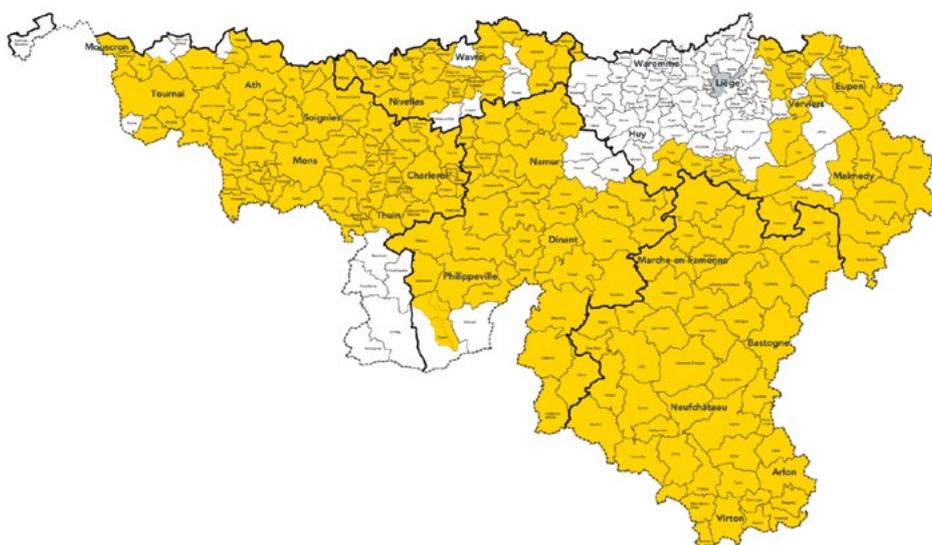
2.1.2. AU CŒUR DU MARCHÉ DE L'ÉNERGIE

Au-delà de la gestion et du développement des réseaux, ORES assure plusieurs missions fondamentales pour garantir le bon fonctionnement du marché libéralisé de l'énergie. Le gestionnaire de réseaux procède ainsi au relevé de plus de 1,4 million de compteurs, valide les données de consommation et gère celles-ci de manière strictement confidentielle. Il tient à jour près de 2 millions de données dans le registre d'accès : pour chaque point de raccordement au réseau de distribution, ce registre contient à la fois les données de nature technique et administrative et les données du fournisseur d'énergie correspondant. ORES assure aussi la four-

niture d'énergie des clients protégés socialement et place des compteurs à budget à la demande des fournisseurs chez leurs clients en défaut de paiement.

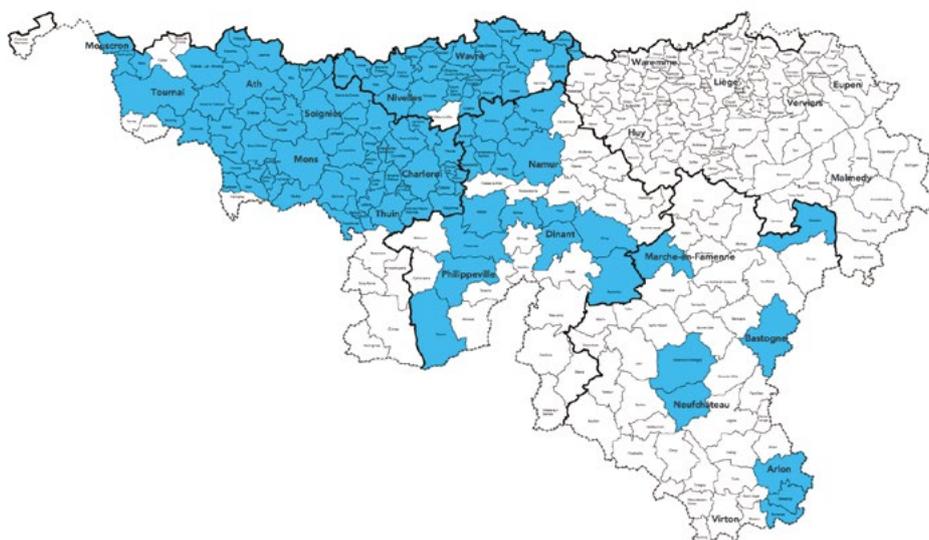
ORES est active sur plus de 75% du territoire wallon. Ses zones d'activités en tant que GRD couvrent toutes les communes figurant sur la partie colorée des deux cartes ci-dessous. La première en jaune concerne la distribution d'électricité, la seconde en bleu la distribution de gaz naturel. Les équipes d'ORES n'interviennent pas dans les communes non colorées, hormis accords spécifiques.

Gestion des réseaux de distribution en électricité



■ Communes pour lesquelles ORES est gestionnaire de réseau de distribution (195)

Gestion des réseaux de distribution en gaz naturel



■ Communes pour lesquelles ORES est gestionnaire de réseau de distribution (109)



2.2. TROIS DÉFIS, UNE VISION

Face à un monde de l'énergie en pleine mutation, ORES a choisi de s'adapter pour assurer sa pérennité et sa légitimité auprès de ses clients et partenaires. À travers son plan stratégique rédigé pour la période 2015 - 2020, l'entreprise a identifié trois défis prioritaires : améliorer son orientation client, accompagner et faciliter la transition énergétique et faire évoluer sa culture d'entreprise.

2.2.1. LE CLIENT COMME CENTRE D'ATTENTION

Afin d'offrir un service rapide et de qualité tout en conservant des tarifs abordables, ORES veut créer de la valeur pour le client à partir des ressources dont elle dispose. Le mot d'ordre est clair, nous voulons « faciliter l'énergie, faciliter la vie ». En 2017, ce leitmotiv a inspiré les services de l'entreprise comme en témoignent les innovations ci-dessous.



La mise en ligne du portail POWALCO, en collaboration avec d'autres gestionnaires de câbles et canalisations, va permettre de mieux se coordonner afin d'en finir avec la multiplication des ouvertures de voirie. L'objectif est triple : le confort des clients, la sécurité des travailleurs et l'optimisation des coûts.



ORES propose une nouvelle application sur son site web. Elle permet aux internautes de suivre l'état de la situation en cas d'interruption de leur alimentation électrique (panne ou interruption planifiée).



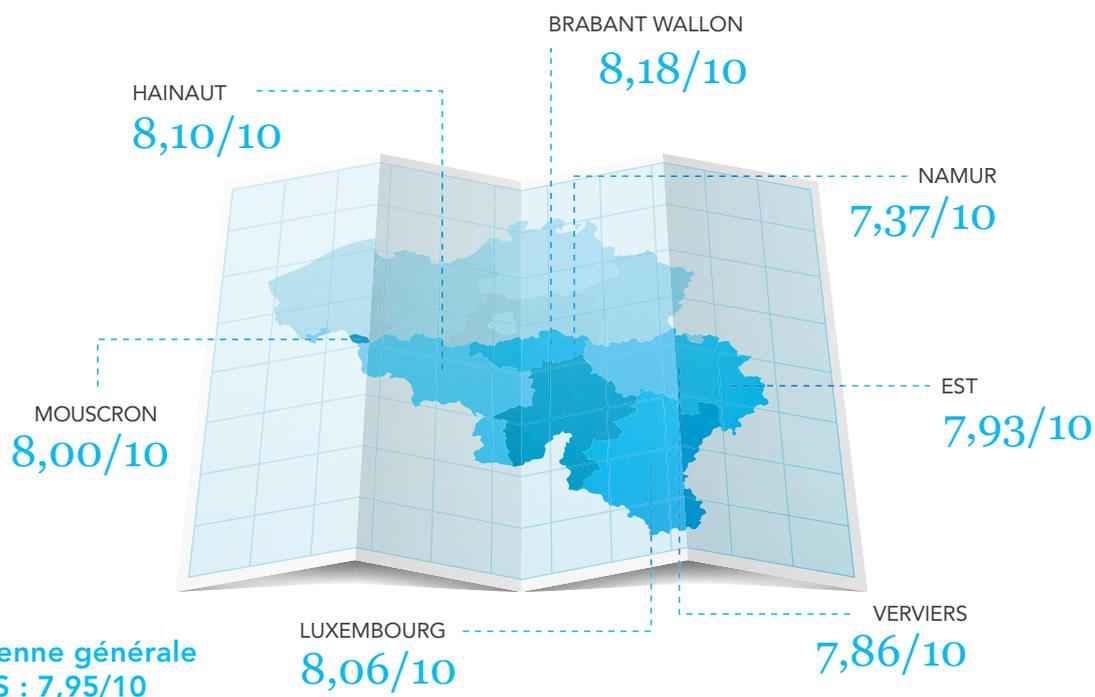
Un nouveau « chat » en ligne sur le site web d'ORES offre aux clients la possibilité de poser en direct des questions aux conseillers de l'entreprise. Dans le même temps, une dizaine de vidéos didactiques sont diffusées sur les médias sociaux afin de présenter de manière simple et ludique les démarches à suivre pour réaliser des travaux préparatoires avant un raccordement au réseau.



ORES et la Société wallonne des Eaux (SWDE) signent une convention scellant leurs accords autour d'une initiative de raccordement « multi-fluides ». Celle-ci vise à faciliter la vie des propriétaires de nouvelles constructions, en programmant le même jour la réalisation de leurs raccordements aux réseaux d'électricité, de gaz naturel, d'eau mais aussi de télécoms. Des contacts similaires sont pris avec les opérateurs responsables.

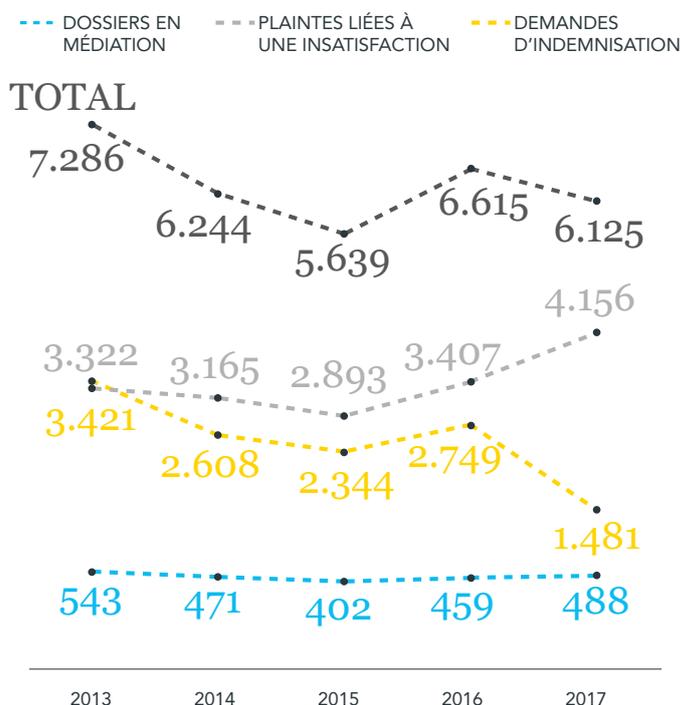


RÉSULTATS DES ENQUÊTES DE SATISFACTION POUR L'ANNÉE 2017 PAR SECTEUR



Note moyenne générale pour ORES : 7,95/10

ÉVOLUTION DES PLAINTES ET DES DEMANDES D'INDEMNISATION ENREGISTRÉES



2.2.2. PARTENAIRE DE LA WALLONIE DANS SON PROCESSUS DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

En Wallonie comme partout ailleurs, le secteur de l'énergie est amené à se remettre profondément en question. L'évolution des modes traditionnels de production et de consommation, associée aux engagements climatiques pris par l'Union européenne et ses Régions, pousse les pouvoirs publics à prendre leur avenir énergétique en main.

ORES veut mettre son expertise au service de la collectivité afin d'accroître la place des énergies vertes sur le marché. D'abord, très concrètement, en modernisant ses réseaux afin de permettre une gestion plus intégrée, répondant aux attentes des particuliers et des entreprises, qui entendent non seulement raccorder leurs unités de production décentralisées (photovoltaïques ou éoliennes), mais attendent aussi plus de flexibilité sur les réseaux.

Ensuite, dans une perspective d'avenir, en menant de front trois grands programmes stratégiques visant à transformer la gestion des réseaux pour permettre l'émergence de ce nouveau paysage énergétique.

Ces trois programmes se nomment respectivement :

- **Atrias** : la future plate-forme fédérale d'échanges des données du marché de l'énergie.
- **Smart Grid** : la mise en place des outils qui permettront la gestion des réseaux intelligents de demain.
- **Smart Metering & Smart Users** : le déploiement des compteurs intelligents de nouvelle génération et leur appropriation par les citoyens.



ORES présente au Conseil communal de Charleroi les résultats d'un projet de comptage intelligent qu'elle mène depuis 2015 en collaboration avec les services de la Ville et de la Société wallonne des Eaux (SWDE). L'objectif de ce pilote « multi-fluides » est de permettre aux services communaux, grâce au comptage intelligent et à la mise en place d'une plate-forme informatique, de mieux gérer les consommations d'énergie et d'eau de leurs bâtiments publics.

Lancé en 2013 par la Wallonie, le projet GREDOR publie en début d'année ses conclusions et ses recommandations pour l'avenir. Ce groupe de travail a réuni universitaires et représentants des différentes sociétés en charge des infrastructures électriques – dont ORES – afin d'imaginer des réseaux qui, demain, soient en mesure de mieux « absorber » l'énergie produites par les sources renouvelables.



ORES présente son projet « E-cloud » lors de la réunion annuelle du Centre International de Recherche sur l'Environnement et le Développement (CIRED) organisé en Écosse. Soutenu par la Wallonie, ce projet vise à proposer aux entreprises situées dans les zonings la mise en place d'unités de production communes d'électricité renouvelable, mais aussi et surtout à imaginer des moyens pour stocker et échanger le surplus de cette énergie produite localement sur le réseau de distribution.

Dans le cadre du programme « Smart Grid » évoqué ci-avant, le Conseil d'administration d'ORES décide d'attribuer le marché public, lié à la mise en place des nouveaux systèmes informatiques nécessaires à la gestion des futurs réseaux intelligents, à la société General Electric.



Afin d'encourager les clients à découvrir et à s'appropriier les compteurs intelligents de demain, ORES débute une étude intitulée « Smart Users » en collaboration avec la Faculté des Sciences sociales de l'Université de Mons et avec le soutien de la Wallonie. À la mi-octobre, l'entreprise place quelque 300 compteurs intelligents dans la commune de Saint-Ghislain et met en ligne une plate-forme de suivi des consommations pour les habitants désormais équipés de l'un de ces compteurs de nouvelle génération.



2.2.3. UNE NOUVELLE CULTURE D'ENTREPRISE

Pour réussir les défis du client et de la transition énergétique, et adapter l'entreprise aux nouvelles réalités du marché, ORES mène un trajet de transformation de son organisation. Sans renoncer à ce qui fait sa force et sa réputation – son professionnalisme et son expertise reconnue – l'entreprise

a pris la décision de revoir ses modèles de collaboration. Elle propose un mode de management basé sur la confiance et met en place un environnement de travail agile et propice à plus de créativité, ainsi qu'à une plus grande adéquation entre vie privée et vie professionnelle.



Janvier

Les objectifs de la première année du plan de performance baptisé « Optimum » sont atteints et les résultats communiqués en interne. Ce plan repose sur le principe suivant : créer de la valeur et améliorer le niveau de performance de l'entreprise via une meilleure maîtrise des coûts.



Septembre

Pour mieux appréhender ses défis d'avenir, renforcer son efficacité et ses interactions, ORES met place en son sein un département « Transformation ». Parallèlement, au vu des enjeux de la digitalisation sur ses métiers et pour davantage de collaboration avec les équipes en charge des programmes stratégiques, l'entreprise revisite l'organisation de son département Informatique.



Décembre

Le trajet de formations lié au nouveau monde du travail suivi par l'ensemble des membres du personnel de l'entreprise se poursuit. Au total, quelque 1.600 collaborateurs ont suivi ces séances visant à les aider à appréhender le changement avec confiance.

EN 2017:



79 engagements



70 missions
confiées à des intérimaires



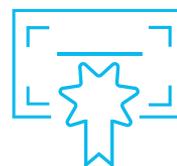
2.172 collaborateurs
(en équivalent temps plein
au 31/12/2017)



22,13 jours
de télétravail par collaborateur
ayant la possibilité de travailler à domicile



36,57 heures
de formation en moyenne
par collaborateur



5,67 %
de la masse salariale consacrée
à la formation

2.3. VALEURS

Pour relever ses défis d'avenir et mener à bien ses missions de services d'utilité publique, ORES s'appuie sur cinq valeurs fortes qui, tous les jours, guident chaque activité en interne comme en externe auprès de ses clients, de ses interlocuteurs publics, des régulateurs ou encore des administrations.



PROFESSIONNALISME

L'expertise d'ORES et sa volonté d'excellence font la force de l'entreprise. Les collaborateurs atteignent des objectifs ambitieux et exigeants pour qu'ORES soit la référence dans son domaine d'activité.



SENS DES RESPONSABILITÉS

La priorité d'ORES est de gérer les réseaux de manière fiable, durable et en toute sécurité. Les collaborateurs prennent leurs responsabilités et respectent la législation, l'éthique, les procédures et les engagements, tout en garantissant la maîtrise des coûts.



SENS DU SERVICE

ORES est au service de la collectivité. Concrètement, cela se traduit par de l'écoute, de la disponibilité et de la proactivité, avec comme objectif: faciliter la vie du client.



AUDACE

Chacun contribue, par ses idées et ses propositions, à l'évolution de l'entreprise pour la préparer aux défis de demain. Oser des solutions nouvelles est capital pour l'avenir d'ORES.



RESPECT ET CONVIVIALITÉ

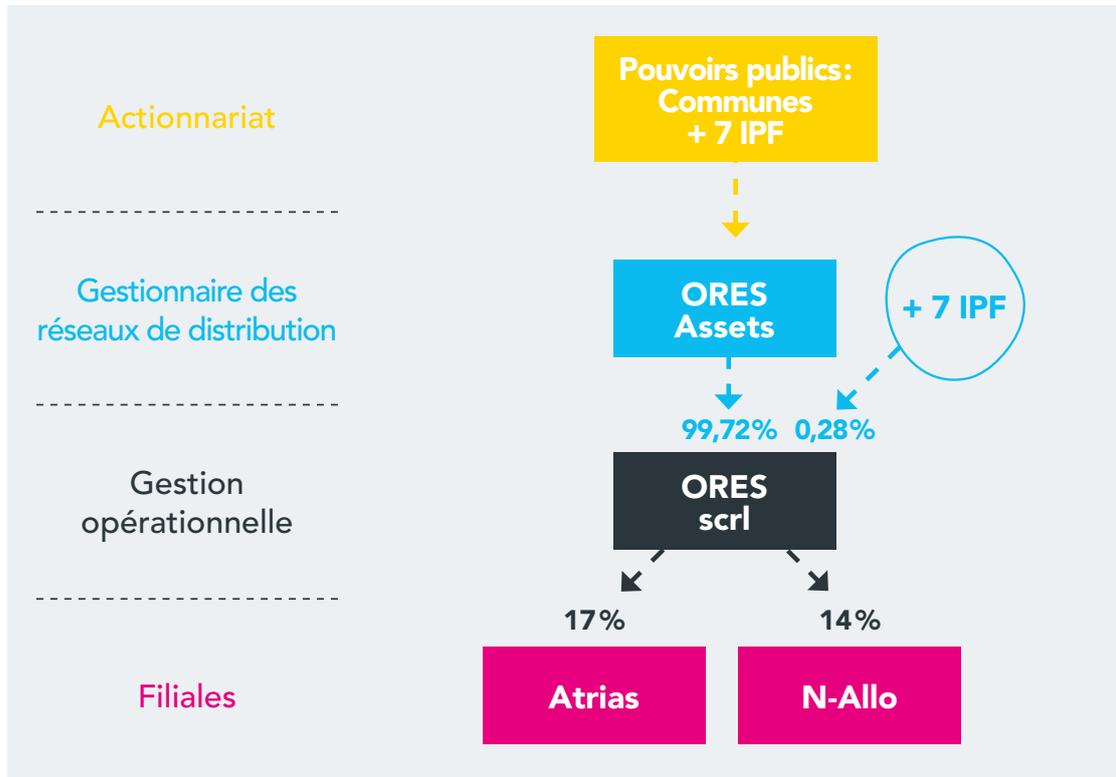
Collaborer de manière constructive et respectueuse dans un environnement motivant est essentiel au bon fonctionnement de l'entreprise. Pour ORES, il est important que ses collaborateurs s'engagent ensemble, avec enthousiasme.

2.4. 2017 EN 10 DATES



2.5. LE GROUPE ÉCONOMIQUE ORES

2.5.1. ACTIONNARIAT AU 31.12.2017

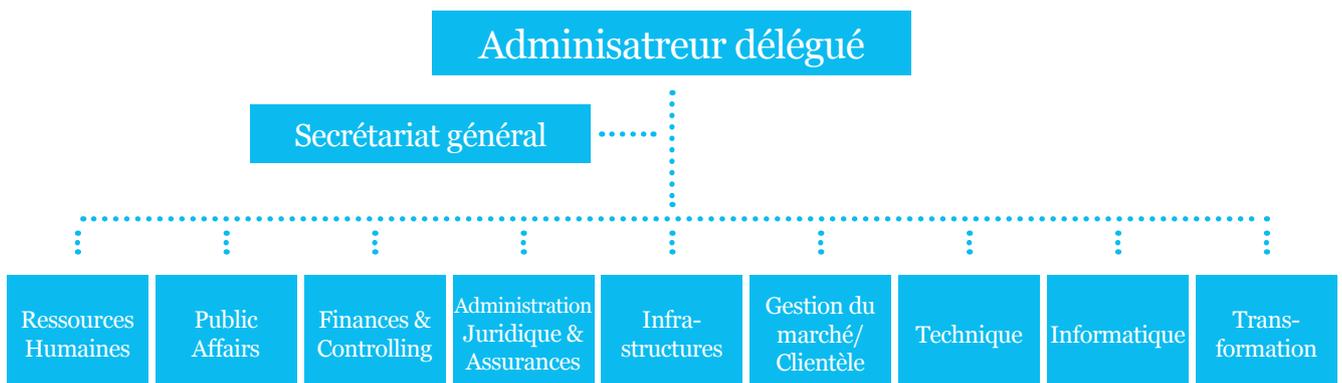


ORES Assets est une intercommunale de droit belge ayant pris la forme d'une société coopérative à responsabilité limitée. Elle a été constituée le 31 décembre 2013 suite à la fusion de huit anciens gestionnaires de réseau de distribution wallons (IDEG scrl, IEH scrl, IGH scrl, INTEREST scrl, INTERLUX scrl, INTERMOSANE scrl, SEDILEC scrl et SIMOGEL scrl). Son actionnariat est composé de sept intercommunales pures de financement, ainsi que de 197 de communes wallonnes.

ORES Assets a pour mission la gestion (exploitation, entretien et développement) des réseaux de distribution d'électricité, de gaz naturel, et du réseau d'éclairage public communal, conformément aux dispositions des Décrets wallons du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité et du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz et à leurs arrêtés d'exécution.

En vertu de ces dispositions statutaires et des dispositions des Décrets électricité et gaz, ORES Assets a confié l'exploitation journalière et opérationnelle à sa filiale ORES scrl. Celle-ci a été constituée le 6 février 2009 à l'issue d'un processus au cours duquel Electrabel s.a. et les communes, réunies au sein d'Intermixt, ont mis en place une structure autonome, efficace et professionnelle regroupant les collaborateurs d'Electrabel Réseaux Wallonie, d'Index'is (pour partie) et d'Igretec (pour les missions d'éclairage public).

ORES Assets a confié l'exploitation journalière et opérationnelle à sa filiale ORES scrl, dont voici le schéma organisationnel au 31.12.2017, par département :



Chacun de ces départements est dirigé par un directeur. Ensemble, ils forment avec l'Administrateur délégué le Comité de direction d'ORES scrl. C'est à ce Comité qu'est confiée la conduite opérationnelle de la société, en ce compris la gestion journalière et la représentation de celle-ci à l'égard des tiers.

Par ailleurs, ORES scrl détient des participations dans les sociétés Atrias (17%) et N-Allo (14%).

FILIALES

ATRIAS : Plate-forme de concertation neutre et objective d'échanges de données entre gestionnaires de réseau, fournisseurs et régulateurs régionaux, ATRIAS a pour objectif de préparer le marché belge de l'énergie aux nouveaux développements dans le domaine (croissance des productions locales et renouvelables, comptage intelligent, etc..) et de répondre aux défis de demain.

N-ALLO : Entreprise proposant des solutions complètes pour la gestion des interactions avec les clients, soit par le développement d'applications interactives et multicanaux, soit dans le cadre de l'externalisation d'activités de gestion des contacts clients (centre de contacts téléphoniques, internet, etc.).

Les comptes statutaires d'ORES et ORES Assets sont établis selon les normes comptables belges (BGAAP). ORES Assets détenant plus de 99% du capital d'ORES, elle établit des comptes consolidés conformément aux normes belges (BGAAP). La participation dans la société Atrias est consolidée avec les comptes d'ORES dans les comptes consolidés d'ORES Assets. En outre, de manière volontaire, ces comptes consolidés sont également établis conformément aux normes IFRS.

2.5.2. PLAN FINANCIER PLURIANNUEL

L'intercommunale a l'obligation de décliner dans le cadre de la révision annuelle de son plan stratégique les perspectives budgétaires et d'investissement sur les trois années à venir.

Dans le cas d'ORES Assets, gestionnaire de réseau de distribution, ce plan financier est également requis dans la base des Décrets wallons du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité, et du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz, lesquels imposent l'établissement et l'approbation par le régulateur des plans d'adaptation et d'extension du réseau.

Aussi, le plan stratégique approuvé par l'Assemblée générale du 21 décembre 2017 et transmis à l'autorité de Tutelle reprend, dans ses programmes d'investissement, les éléments du plan financier pluriannuel approuvé par la CWaPE. Ce plan est disponible via <http://www.oresassets.be>.

2.5.3. LIGNES DE DÉVELOPPEMENT

Les lignes de développement sont déclinées dans ce même plan stratégique les données sont reprises dans les plans d'adaptation et extensions transmis à la CWaPE respectivement en mars 2017 pour le gaz et en avril 2017 pour l'électricité.

2.5.4. ORES, PREMIER GESTIONNAIRE DE RÉSEAU BELGE À BÉNÉFICIER D'UN PRÊT DE LA BEI



Dans le contexte de transition énergétique que connaît la Wallonie – et plus globalement l'Europe – ORES a fait appel à la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour financer une partie de son programme d'investissements 2018-2022. Pour les cinq années à venir, ce ne sont pas moins de 1.150 M€ qui seront nécessaires en vue de la maintenance, de la modernisation et du développement des infrastructures de distribution d'électricité et de gaz naturel.

Après avoir longuement analysé la situation financière et le projet d'ORES, ainsi que la qualité de sa gestion, la BEI a accordé à l'entreprise un prêt de 550 M€ mobilisable sur une durée de cinq ans. Ce prêt avantageux – grâce à la notation 'AAA' de l'institution européenne – va permettre à ORES de continuer à entretenir et moderniser les infrastructures de distribution, tout en améliorant leur fiabilité et leurs conditions d'exploitation.

Le financement s'inscrit aussi dans un contexte plus large de développement durable. Un quart du montant octroyé sera utilisé pour réaliser des activités ayant un effet bénéfique sur l'environnement : raccordement de productions décentralisées renouvelables, investissement dans des systèmes permettant la réduction des pertes sur réseaux, construction de bâtiments peu énergivores comme le futur siège social de l'entreprise à Gosselies, etc.



2.6. GESTION DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES ET INVESTISSEMENTS

Tout au long de l'année, ORES veille à assurer un approvisionnement de qualité, sûr et fiable à ses clients, qu'il s'agisse de particuliers, de petites et moyennes entreprises ou de partenaires communaux. Au total, les services d'ORES assurent la distribution de l'électricité à plus de 1,3 million de foyers et entreprises, ce qui ne représente pas moins de 2,5 millions de citoyens.

CHIFFRES 2017



2.6.1. INTERVENTIONS SUR LES RÉSEAUX

Quelle que soit la météo, 365 jours par an et 24h/24, les équipes d'exploitation et de dépannage de l'entreprise sont prêtes à intervenir en cas de problème de fourniture, au service de la collectivité. Lorsqu'une panne survient sur les réseaux électriques, les services techniques agissent toujours le plus rapidement possible, tout en veillant au respect des normes de sécurité.

L'an dernier, les équipes d'ORES ont effectué 1.145 interventions sur le réseau électrique en moyenne tension, contre 1.194 lors de l'exercice précédent. Les équipes d'ORES prennent également en charge les pannes touchant le réseau électrique en basse tension, et ce 24h/24. Ces pannes peuvent être causées par des problèmes techniques sur le réseau (7.339 interventions en 2017), des intempéries importantes (405 interventions) ou des phénomènes extérieurs, tels que des incendies ou des actes de vandalisme (863 interventions).

	2016	2017
	en heures	en heures
MOYENNE TENSION		
Durée moyenne d'indisponibilité lors d'une interruption préalablement planifiée sur le réseau (par exemple, lors de travaux de rénovation des infrastructures)	00:31:32	00:33:06
Durée moyenne d'indisponibilité lors d'une interruption non planifiée sur le réseau	01:13:00	00:55:00
Durée moyenne avant le rétablissement de la situation (fin de l'intervention technique) lors d'une interruption préalablement planifiée sur le réseau	02:53:01	02:51:53
Durée moyenne avant le rétablissement de la situation lors d'une interruption non planifiée sur le réseau	00:57:02	00:45:27
BASSE TENSION		
Durée moyenne avant l'arrivée des équipes techniques lors d'une interruption sur le réseau	00:55:21	00:53:28
Durée moyenne d'intervention des équipes techniques lors d'une interruption sur le réseau	01:10:36	01:10:08
Temps moyen d'indisponibilité lors d'une interruption sur le réseau	02:04:50	02:03:35

2.6.2. INVESTISSEMENTS

Plus de 178 M€ (bruts) ont été investis en 2017 dans les réseaux électriques gérés par ORES. Ce budget permet les travaux nécessaires au bon fonctionnement de ces réseaux: construction de nouvelles liaisons, de cabines et de postes, enfouissement de lignes aériennes, travaux de remplacement et de modernisation, dépannages, etc. ORES veille à exploiter de manière responsable et efficiente les enveloppes budgétaires fermées qui lui sont accordées par le régulateur.

Grâce à ses investissements de l'an dernier, ORES a pu procéder à certaines extensions de réseaux sur son territoire d'activités. Ces extensions ont conduit à l'installation de 373 km de nouveaux réseaux et la construction ou la rénovation de 225 cabines. Afin de répondre aux besoins locaux en termes d'habitat – lotissements résidentiels notamment – ou d'entreprises, plus de 13.700 nouveaux compteurs ont par ailleurs été posés chez des particuliers ou des professionnels.

Au-delà de ces travaux de développement, ORES a consacré la majorité de ses investissements sur les réseaux électriques à la rénovation et au remplacement d'équipements (câbles, lignes, cabines, raccordements, compteurs, etc.), en vue de maintenir, voire de renforcer, le niveau de performance des infrastructures existantes. Ainsi, sur le réseau basse tension, 124 km de lignes aériennes et 117 km de câbles souterrains ont été renouvelés. Le réseau moyenne tension a également fait l'objet de travaux avec le renforcement de 198 km de lignes souterraines. Ces rénovations sont motivées par la recherche d'une optimisation de l'exploitation et de ses coûts, mais aussi par la volonté d'amélioration des conditions de sécurité et par le respect des réglementations environnementales.

Les investissements prennent également en compte les travaux réalisés dans le cadre des obligations de service public confiées à l'entreprise. Plus de 8.650 nouveaux compteurs à budget ont ainsi été placés l'an dernier par ORES à la demande des fournisseurs – contre un peu moins de 6.000 l'année précédente – chez des clients en défaut de paiement.

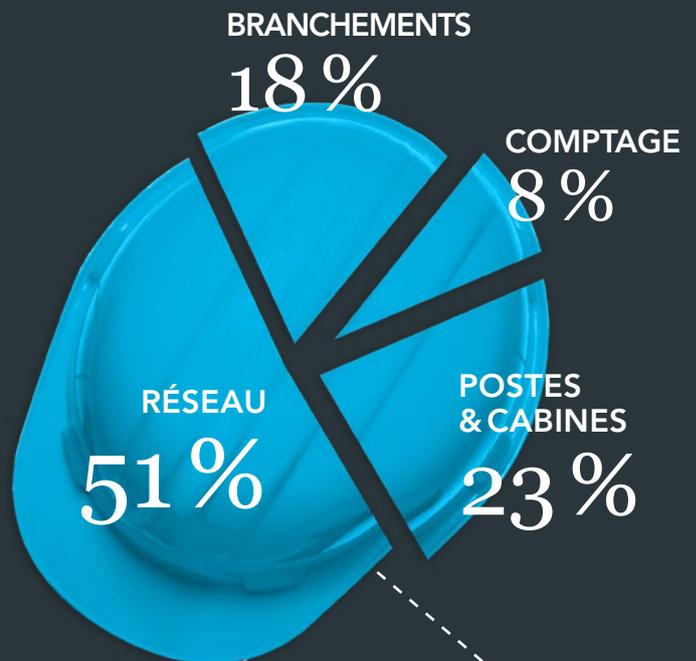


DÉTAIL DES INVESTISSEMENTS PAR SECTEUR

ORES BRABANT WALLON

Les investissements dans le réseau électrique d'ORES Brabant wallon se sont élevés à plus de 22,21 M€ en 2017 (contre 21,92 M€ l'année précédente). Les dépenses ont notamment permis :

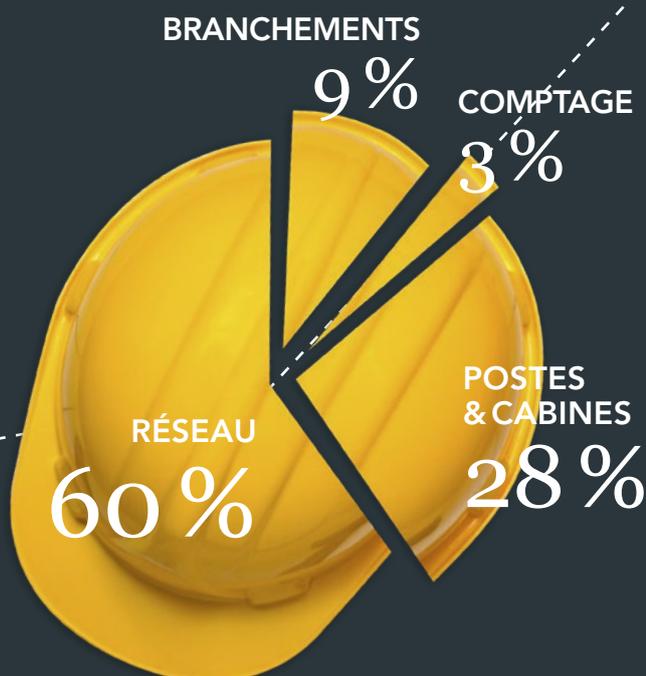
- l'extension de 25 km du réseau électrique en basse tension et la pose de 24,6 km de lignes électriques sur ce même réseau pour remplacer des installations vétustes ou renforcer les infrastructures au vu de l'évolution des charges
- la pose de 43,6 km de câbles électriques souterrains en moyenne tension dont 29 ont par ailleurs permis d'agrandir le réseau existant
- 1.169 nouveaux raccordements sur le réseau en basse tension
- le placement chez les clients en défaut de paiement de 611 compteurs à budget
- la construction ou la rénovation de 19 cabines de distribution par des entrepreneurs et le contrôle de près de 1.300 cabines.



ORES EST

Le montant des travaux dans le secteur Est se chiffre pour 2017 à 11,90 M€ (contre 12,31 M€ en 2016). Ces travaux ont notamment permis les opérations suivantes :

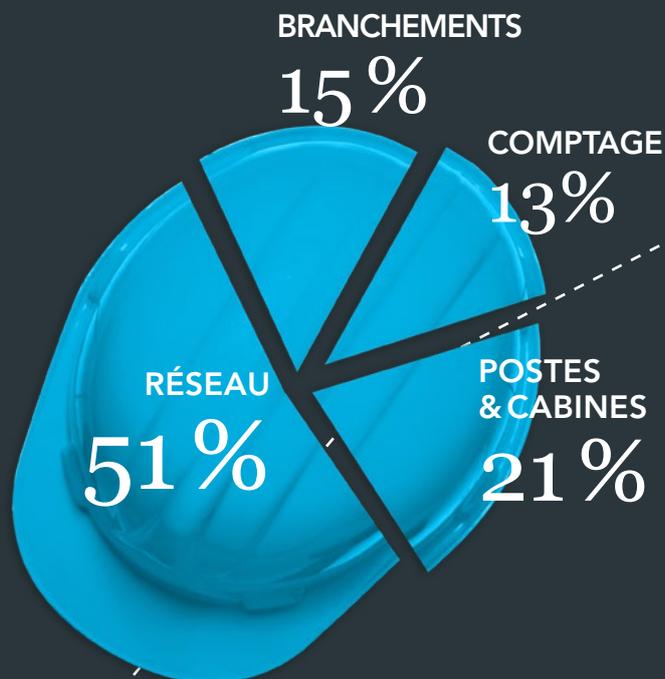
- la pose de 38 km de lignes électriques – dont près de 19 km d'extensions de réseau – sur le réseau électrique en basse tension
- l'installation de 43,7 km de câbles souterrains sur le réseau électrique en moyenne tension, dont 11,3 à la demande de la clientèle et 32,4 km dans le cadre du renouvellement de lignes
- 528 raccordements ainsi que le placement de 1.943 compteurs le réseau en basse tension
- dans le cadre des dispositions régionales en matière d'obligations de service public, le placement de 142 compteurs à budget chez des clients en défaut de paiement
- la construction ou la rénovation de 43 cabines (contre 23 en 2016) et le contrôle de 795 cabines (316 en 2016).



ORES HAINAUT

Pendant l'exercice 2017, le montant total des travaux en ORES Hainaut s'est élevé à 58,19 M€ (59,29 M€ l'année précédente). Les dépenses ont notamment été allouées à :

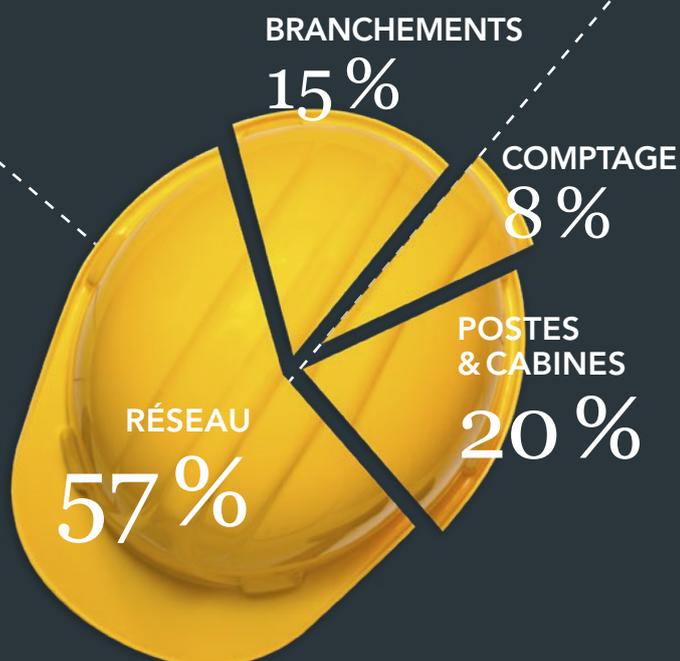
- en basse tension ; la pose de 102,5 km de câbles, dont plus de la moitié pour des extensions de réseau.
- en moyenne tension ; l'enfouissement sous terre de près de 104 km de câbles, dont 40 km afin de développer le réseau d'infrastructures existantes
- 2.435 nouveaux raccordements de clients sur le réseau en basse tension
- la mise en place de 4.670 nouveaux compteurs sur le réseau en basse tension de 97 compteurs – dont 95 « télé-relevés » – sur le réseau en moyenne tension
- le remplacement de 12.216 compteurs sur le réseau en basse tension et 718 sur le réseau en moyenne tension
- l'installation de 4.943 compteurs à budgets chez des clients sur la base d'une demande émise par leur fournisseur
- la construction ou rénovation de 46 cabines électriques et le contrôle de 4.313 cabines existantes.



ORES LUXEMBOURG

En Province de Luxembourg, 27,13 M€ ont été consacrés aux travaux en 2017 contre 26,04 M€ en 2016. Les investissements consentis l'an dernier ont permis :

- la pose de près de 90 km de câbles en basse tension dont près de 40 pour étendre le réseau existant
- le démantèlement et le remplacement de près de 15 km de lignes de cuivre nu sur le réseau en basse tension
- la pose de 60,4 km de câbles souterrains en moyenne tension
- l'entretien d'infrastructures vieillissantes, dont 42,3 km de lignes aériennes dont l'ancienneté dépasse 25 ans
- le raccordement de 1.229 nouveaux clients au réseau électrique en basse tension
- le placement de 847 compteurs à budget chez des clients
- la construction ou rénovation de 38 cabines et le contrôle de 3.321 cabines.

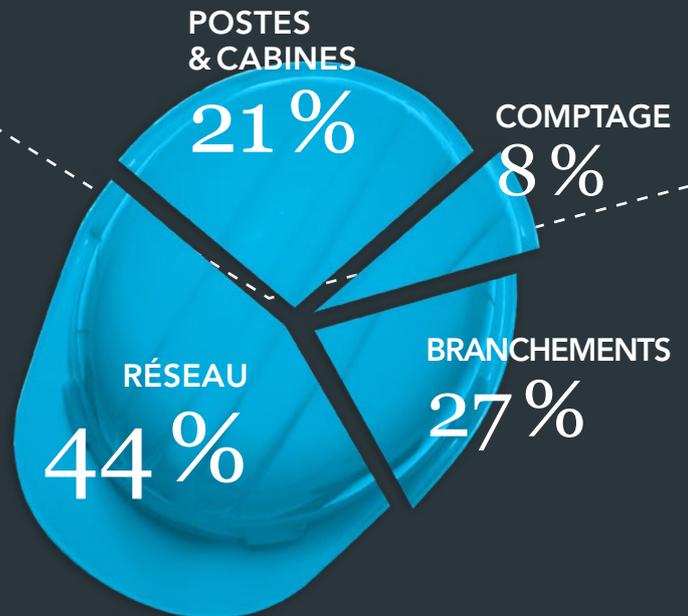


DÉTAIL DES INVESTISSEMENTS PAR SECTEUR (SUITE)

ORES MOUSCRON

Les investissements dans le réseau électrique d'ORES Mouscron se sont élevés en 2017 à 6,88 M€ (contre 4,87 M€ l'année précédente). Les dépenses ont, entre autres, permis :

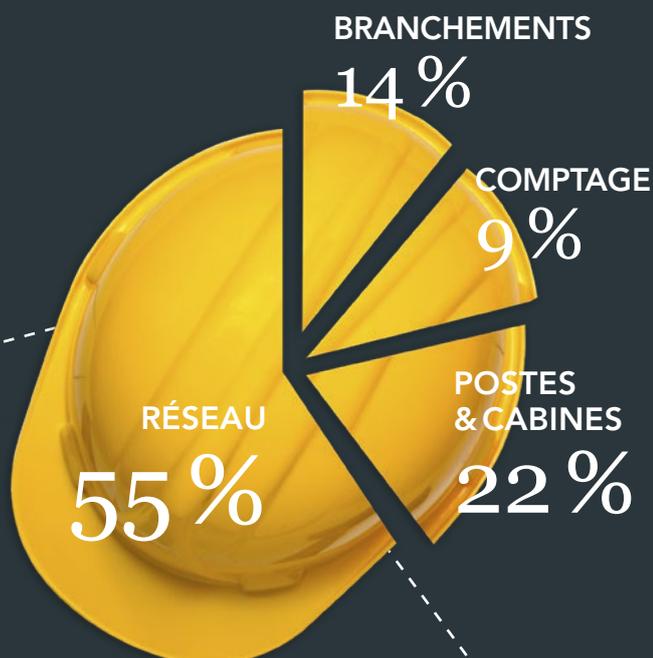
- la pose de 9,7 km de câbles sur le réseau électrique en basse tension et de 12 km sur le réseau en moyenne tension
- la pose de 965 nouveaux compteurs chez des clients reliés au réseau en basse tension et de 114 compteurs, principalement « télé-relevés », chez des clients connectés directement au réseau en moyenne tension
- l'installation de 236 compteurs à budgets chez des clients, suite à une demande transmise à ORES par leur fournisseur
- la construction ou la rénovation de 6 cabines électriques ainsi que le contrôle de 628 cabines.



ORES NAMUR

Dans le secteur ORES Namur, le montant des investissements réalisés l'an dernier se chiffre à 37,70 M€ (39,02 M€ en 2016). Ces frais ont notamment permis d'effectuer les travaux suivants :

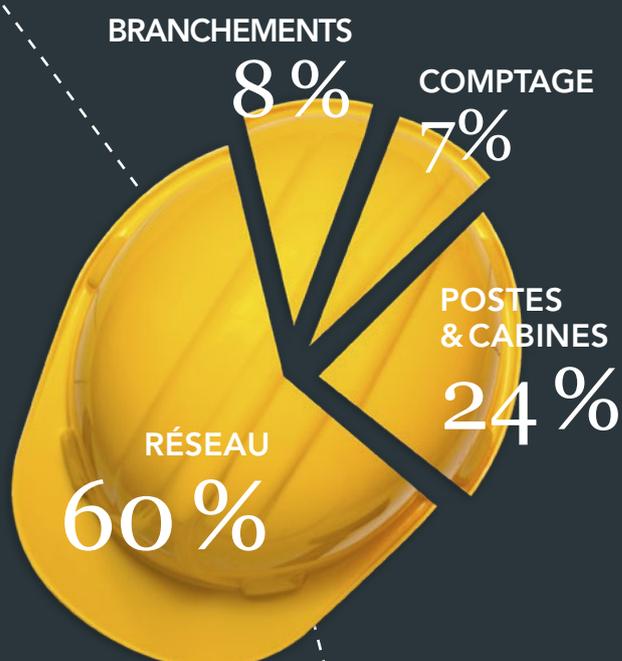
- la pose, sur le réseau électrique en basse tension, de plus de 94 km de câbles – dont 50,5 dans le cadre d'extensions de réseau
- la pose de 95,1 km de lignes électriques en moyenne tension ; près de 70 km ont aussi permis ici de développer le réseau existant
- l'entretien de 12,3 km de lignes aériennes en place depuis plus de 25 ans
- 2.480 travaux de raccordement sur le réseau en basse tension, dont plus de 1.600 nouveaux raccordements
- l'installation de 1.392 nouveaux compteurs à budget chez des clients en défaut de paiement
- la construction ou rénovation de 41 cabines et le contrôle de 3.211 cabines.



ORES VERVIERS

Dans le secteur Verviers enfin, le montant total des travaux réalisés en 2017 est de 14,10 M€ (13,91 M€ en 2016). Les investissements, qui ne reprennent pas ici les quelques 32 M€ de travaux réalisés pour le compte de l'opérateur RESA, ont notamment servi à :

- la pose de 62,3 km de lignes électriques sur le réseau en basse tension – 43,6 km afin de renouveler des infrastructures existantes – et l'installation de 21,3 km de câbles souterrains sur le réseau en moyenne tension
- la démolition de 7,7 km de lignes électriques de cuivre nu
- 395 nouveaux raccordements de clients sur le réseau en basse tension et la pose de 24 compteurs chez des clients récemment raccordés au réseau en moyenne tension
- l'équipement de 484 clients d'un compteur à budget
- la construction ou la rénovation de 32 cabines électriques et le contrôle de 1.086 autres.



2.7. GESTION DES RÉSEAUX DE GAZ NATUREL ET INVESTISSEMENTS

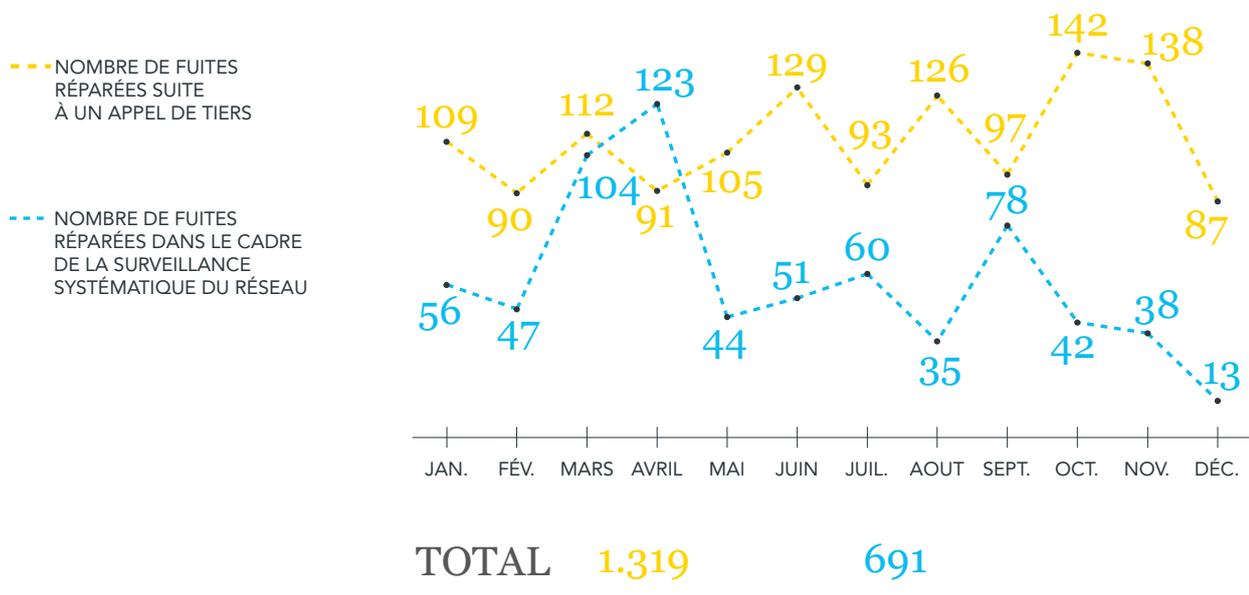
ORES assure la distribution de gaz naturel à plus de 475.000 clients – résidentiels, mais aussi professionnels, commerces ou entreprises. La totalité des réseaux gérés représente quelque 9.504 km de conduites ; 3.744 km en moyenne pression et 5.760 kilomètres en basse pression. En 2017, près de 13 milliards de kilowattheures de gaz naturel ont été distribués à travers ces réseaux.

CHIFFRES 2017



2.7.1. INTERVENTIONS SUR LES RÉSEAUX

L'an dernier, les équipes de première intervention d'ORES se sont déplacées 691 fois pour la réparation de fuites de gaz détectées dans le cadre de la surveillance systématique du réseau – près de 1.800 km de canalisations de distribution en moyenne et basse pressions ont été contrôlées dans ce cadre – et plus de 1.300 fois suite à des appels de tiers. Les services techniques d'ORES ont également dû intervenir à 463 reprises suite à des dégâts causés sur les infrastructures de distribution par d'autres opérateurs réalisant des travaux à proximité.



	NOMBRE TOTAL DE DÉGÂTS IMPUTABLES À DES TIERS	NOMBRE TOTAL DE DÉGÂTS IMPUTABLES À DES TIERS AYANT PROVOQUÉ UNE FUITE
Canalisations moyenne pression	30	25
Canalisations basse pression	74	41
Branchements	359	223
TOTAL	463	289

2.7.2. INVESTISSEMENTS

Les dépenses d'investissement dans les réseaux de distribution de gaz naturel ont été supérieures à 84 M€ (bruts) en 2017. Elles se traduisent pour les réseaux en moyenne et en basse pressions comme suit :

MOYENNE PRESSION	DÉPENSES BRUTES EN M€
Station et poste de réception	0,17
Canalisation	16,35
Branchement	9,40
Comptage	0,24
TOTAL	26,16

Durant l'exercice écoulé, des travaux d'extension d'amplesurs diverses ont été réalisés sur le territoire couvert par ORES (voir détail des investissements, ci-après). Ainsi, durant l'année, 6.722 nouveaux branchements ont été réalisés en moyenne et basse pressions. À partir de ces nouveaux branchements, ORES a effectué la pose de 9.891 nouveaux compteurs chez des clients ayant choisi le gaz naturel comme énergie.

BASSE PRESSION	DÉPENSES BRUTES EN M€
Cabine	1,96
Canalisation	19,86
Branchement	28,37
Comptage	7,79
TOTAL	57,98

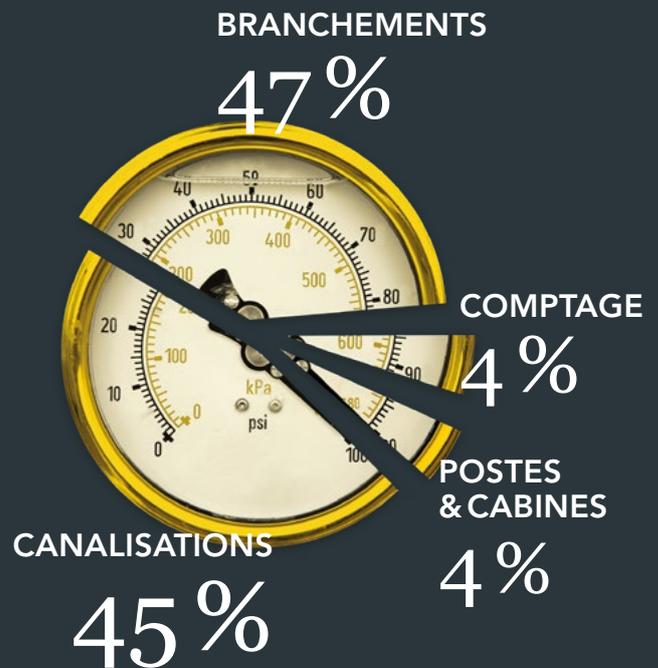
Par ailleurs, les services techniques de l'entreprise ont procédé l'an dernier à de nouveaux travaux d'assainissement de conduites. Le remplacement des réseaux basse pression en fonte, PVC ou fibrociment s'est notamment poursuivi et plus de 27 km ont été retirés au profit de conduites en polyéthylène, présentant de meilleures caractéristiques d'étanchéité et de résistance, notamment aux mouvements du sol.

DÉTAIL DES INVESTISSEMENTS PAR SECTEUR

ORES BRABANT WALLON

Le montant des investissements réalisés durant l'exercice 2017 en Brabant wallon s'élève à 18,36 M€ (18,50 M€ en 2016). Les dépenses se répartissent comme suit :

- 18,8 km d'extensions de conduites : 9,8 en moyenne pression et 8,9 en basse pression
- 16,5 km de renouvellement de conduites : 5,8 en moyenne pression et 10,7 en basse pression
- 1.314 nouveaux branchements et 1.932 nouveaux compteurs
- 574 branchements renouvelés et 967 compteurs remplacés
- 394 compteurs à budget installés chez des clients en défaut de paiement.



BRANCHEMENTS

45%



ORES HAINAUT

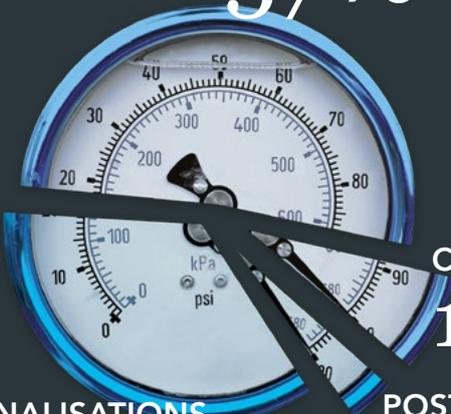
Le montant total des travaux réalisés en 2017 s'élève à plus de 50,79 M€ (51,5 M€ l'année précédente), répartis comme suit :

- 36,5 km de nouvelles conduites permettant le développement des réseaux en moyenne et basse pressions
- 38,1 km de conduites posées pour renouveler les infrastructures existantes, dont 30,9 km en basse pression
- 3.987 nouveaux branchements et 5.692 nouveaux compteurs
- 4.470 branchements renouvelés et 6.127 compteurs remplacés
- 4.296 compteurs à budget installés chez des clients à la demande de leur fournisseur.



BRANCHEMENTS

57%



COMPTAGE

13%

CANALISATIONS

27%

POSTES
& CABINES

3%

ORES LUXEMBOURG

Les travaux d'investissement sur les réseaux de distribution du gaz naturel réalisés dans le secteur ORES Luxembourg en 2017 se chiffrent à 2,16 M€ (2,94 M€ en 2016) et se répartissent de la manière suivante :

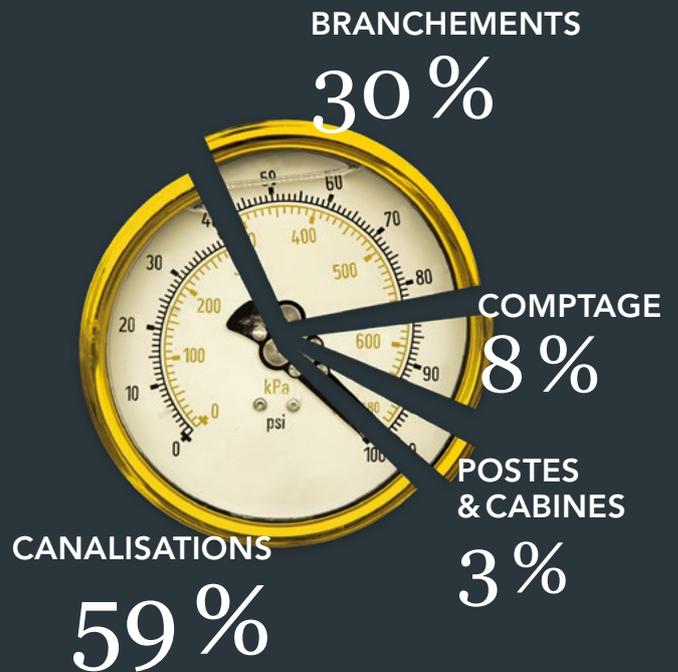
- 2,9 km d'extension de réseaux : 1.850 mètres en moyenne pression et 1.100 mètres en basse pression
- 200 mètres de conduites renouvelées
- 294 nouveaux branchements et 600 nouveaux compteurs
- 9 branchements renouvelés et 76 compteurs remplacés
- 70 compteurs à budget installés chez des particuliers.

DÉTAIL DES INVESTISSEMENTS PAR SECTEUR (SUITE)

ORES MOUSCRON

À Mouscron, Pecq et Estaimpuis, le montant du total des investissements gaz réalisés en 2017 s'élève à plus de 3,03 M€ l'année dernière (contre 3,09 M€ l'année précédente). Ces investissements se répartissent comme suit :

- 1,8 km de nouvelles conduites posées, dont 1.400 mètres en moyenne pression
- 4,9 km de conduites moyenne et basse pressions renouvelées
- 348 nouveaux branchements et 469 nouveaux compteurs
- 253 branchements renouvelés et 239 compteurs remplacés
- 230 compteurs à budget installés chez des clients en défaut de paiement chez leur fournisseur.



BRANCHEMENTS

42 %



ORES NAMUR

Le montant total des travaux réalisés sur le réseau gaz en 2017 s'élève pour le secteur ORES Namur à 10,20 M€ (10,48 M€ en 2016). Les dépenses se répartissent de la manière suivante :

- 13,4 km de nouvelles conduites installées, dont 10,5 en moyenne pression
- 3 km de conduites renouvelées, exclusivement en basse pression, avec à cette occasion plus de 1.300 mètres de canalisations en fonte et plus 2.600 mètres de canalisations en fibrociment remplacées par de nouvelles infrastructures en polyéthylène
- 779 nouveaux branchements et 1.198 nouveaux compteurs
- 432 branchements renouvelés et 503 compteurs remplacés
- 369 compteurs à budget posés chez des clients en défaut de paiement.

2.7.3. LA PROMOTION DU GAZ NATUREL POUR MAÎTRISER LES COÛTS

Il est à noter qu'ORES, en accord avec le régulateur du marché wallon, a maintenu en 2017 – et en 2018 – sa campagne de promotion du gaz naturel. Celle-ci vise pour rappel à encourager de nouveaux utilisateurs domiciliés le long du réseau existant à se connecter à celui-ci, afin d'optimiser les volumes transitant par les infrastructures et, in fine, de

faire baisser les coûts pour l'ensemble des citoyens. Dans ce cadre, ORES s'était fixé l'an dernier une cible ambitieuse de 3.000 nouveaux raccordements sur son réseau de distribution du gaz naturel. Un objectif atteint, et même dépassé, grâce à un engagement collectif au sein de l'entreprise.

CAMPAGNE PROMO GAZ - NOMBRE D'OFFRES SIGNÉES



3.011

OFFRES SIGNÉES
EN 2016
(Objectif 2016 = 3.000)

3.204

OFFRES SIGNÉES
EN 2017
(Objectif 2017 = 3.000)



2.8. SOUTIEN AUX ÉNERGIES VERTES

À de nombreuses reprises, l'Union européenne a affirmé sa volonté d'augmenter la part des énergies renouvelables dans la consommation totale des citoyens aux horizons 2020, 2030 et au-delà. Inscrits dans une lutte plus globale contre le réchauffement climatique, des objectifs énergétiques ambitieux ont été fixés et déclinés au niveau des États membres et des Régions.

Dans cette perspective, mais aussi en tenant compte du développement des technologies et des phénomènes de digitalisation et d'uberisation qui ont considérablement bouleversé la manière dont les citoyens appréhendent le marché, ORES a tenu à préparer ses réseaux à des évolutions sans précédents. Panneaux photovoltaïques, pompes à chaleur, éoliennes, micro-réseaux, véhicules circulant à l'électricité

ou au gaz naturel (...) sont désormais autant d'alternatives aux modes de production et de consommation classiques qu'ORES doit prendre en compte et intégrer de manière efficace et harmonieuse.

En un peu plus de dix ans, ORES a raccordé plus de 100.000 unités de productions décentralisées à ses infrastructures. Il s'agit bien sûr de panneaux photovoltaïques, mais aussi d'installations éoliennes, hydrauliques ou encore de biomasse. Les réseaux n'ayant pas été à l'origine conçus pour absorber des sources de production d'énergie à la fois décentralisées et intermittentes – puisque dépendantes des conditions météorologiques – leur gestion a dû considérablement évoluer.

À FIN 2017, LE TERRITOIRE D'ACTIVITÉS D'ORES COMPTE :



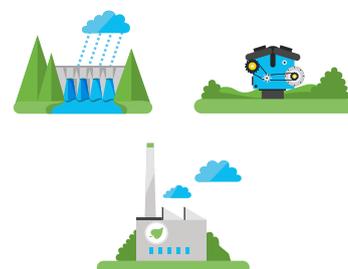
100.635

installations photovoltaïques
(dont 1.069 avec une capacité de production supérieure à 10 kVa)



104

éoliennes
(dont 77 avec une capacité de production supérieure à 10 kVa)



373

autres installations décentralisées
(systèmes hydrauliques, cogénération, biomasse, etc.)

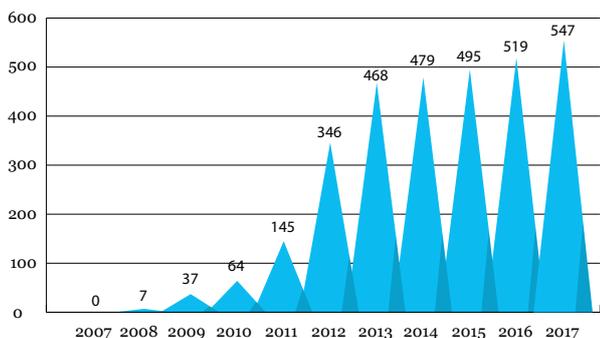


La courbe liée à la croissance des quantités d'énergie renouvelables injectées sur les réseaux ces dernières années illustre parfaitement le défi auquel est confrontée ORES : favoriser

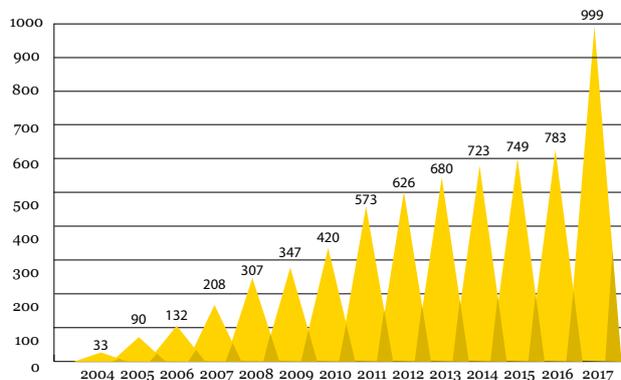
l'émergence d'un marché de l'énergie renouvelable, local et circulaire, tout en veillant à maintenir un service de qualité pour la collectivité dans son ensemble.

ÉVOLUTION DES PRODUCTIONS DÉCENTRALISÉES (PDE) EXPRIMÉE EN PUISSANCE INSTALLÉE (MVA) SUR LES RÉSEAUX D'ORES

PDE ≤ 10kVa (MVA)



PDE > 10kVa (MVA)

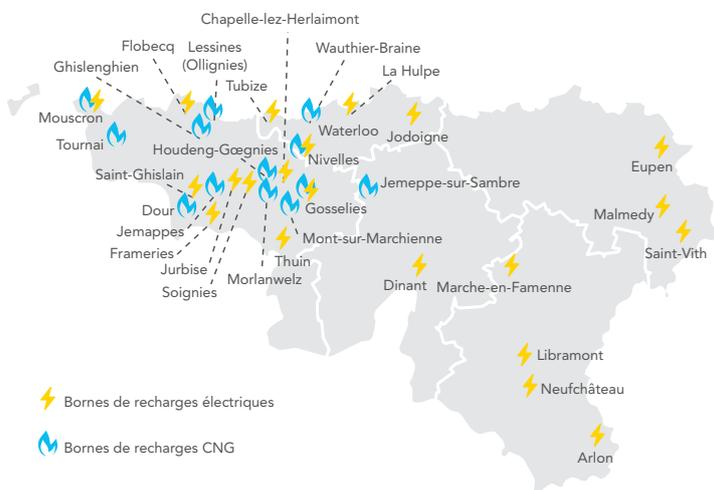


La lutte contre le réchauffement climatique passe également par une réflexion sur la mobilité. Entre 2010 et 2017, le parc automobile wallon a vu sa flotte augmenter de 12%. Si des pistes visant à favoriser les mobilités douces existent – les voitures partagées, le co-voiturage et, évidemment, les transports en commun – les pouvoirs publics souhaitent également désormais encourager les automobilistes à opter pour des véhicules roulant, au moins partiellement, à l'électricité ou au gaz naturel plutôt que pour des modèles dotés exclusivement de moteurs thermiques – par ailleurs en voie d'être interdits dans de nombreux pays européens.

La recharge à domicile de ces véhicules alternatifs étant toujours à ce stade contraignante, les citoyens attendent le développement d'infrastructures de recharge sur les routes. ORES entend soutenir ses partenaires publics et privés dans ce domaine. Depuis 2015, l'entreprise a installé 22 bornes de recharge semi-rapide pour véhicules électriques à travers son territoire d'activités, dont deux durant l'exercice 2017 à Thuin et Mouscron.

Pour favoriser la multiplication d'alternatives à l'essence ou au diesel, ORES veut aussi soutenir le développement de la mobilité CNG (gaz naturel comprimé). Ce soutien se traduit concrètement par du conseil auprès d'opérateurs désireux d'installer des stations de recharge pour ce type de véhicules, de l'information sur la capacité des réseaux à accueillir leurs installations à moindre coût, par une aide lors des procédures dites de permitting et bien sûr, par le raccordement technique des stations au réseau. Début 2017, l'entreprise a aussi profité du Salon de l'Auto pour allouer une prime de 500€ aux 200 premiers particuliers résidant sur son territoire d'activités faisant l'acquisition d'un véhicule neuf CNG.

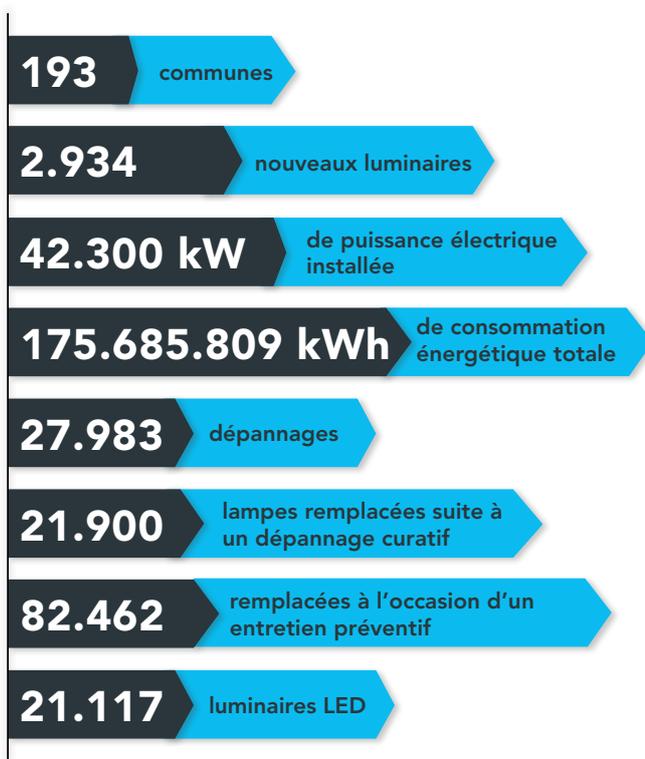
Enfin, il est à noter qu'ORES a débuté la conversion de sa propre flotte vers le CNG et l'électrique, au rythme du renouvellement des véhicules et des nouveaux besoins rencontrés par l'entreprise. Fin 2017, 56 voitures et camionnettes de l'entreprise étaient des modèles CNG (parmi lesquels le premier camion élévateur CNG d'Europe) tandis que 2 véhicules roulaient à l'électricité.



2.9. GESTION DES PARCS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC COMMUNAUX

D'ici 2030, ORES va aider la Wallonie à moderniser son parc d'éclairage communal. En déployant la technologie LED sur les 440.000 luminaires de sa zone d'activités, notre entreprise va permettre aux villes et communes d'allier économie et écologie. Ces travaux nous offriront également l'opportunité de proposer à nos partenaires, en collaboration avec des opérateurs privés, des solutions innovantes dans leurs démarches de *smart cities*.

CHIFFRES 2017

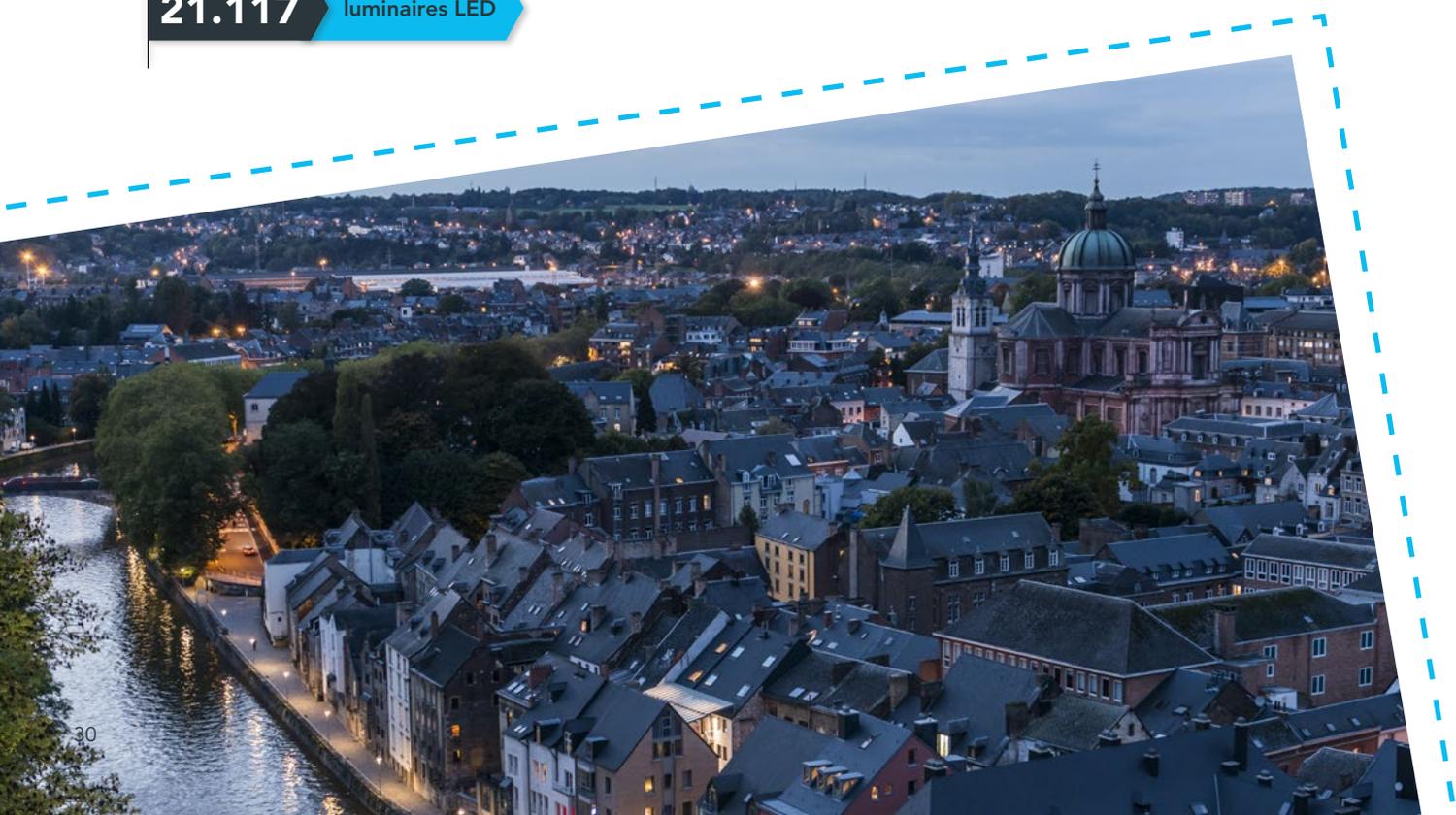


2.9.1. ÉCONOMIES ET DURABILITÉ

En septembre dernier, le Gouvernement wallon a décidé de confier aux gestionnaires de réseau la modernisation complète du parc d'éclairage public communal. Sur une décennie, ORES va déployer la technologie LED dans les communes dont elle gère le parc d'éclairage public.

Reposant sur une technologie désormais mature, le LED va permettre aux communes de réduire leur consommation électrique et de participer activement à la transition énergétique, avec des effets bénéfiques pour les citoyens et pour l'environnement. Comparées aux équipements d'éclairage traditionnels, les ampoules LED ont une durée de vie plus longue, consomment moins d'énergie et nécessitent moins d'entretien. La lumière qu'elles émettent est par ailleurs plus performante et offre une visibilité nettement améliorée.

À l'heure où l'éclairage public représente en moyenne plus de 50 % de la consommation électrique à charge des communes – selon une estimation de l'Union des Villes et Communes de Wallonie qui plaide de longue date pour cette rénovation du parc d'éclairage – le remplacement des anciennes ampoules par du LED offre des perspectives d'économies considérables. Sur l'ensemble du parc géré par l'entreprise, la modernisation des points lumineux permettra de réduire la consommation d'énergie de 97.000 mégawattheures (MWh) par an, soit une baisse annuelle de 29.000 tonnes en équivalent CO₂.



Les budgets des communes ne seront pas grevés par cet investissement : le financement de l'opération est pris en charge par une partie des économies d'énergie générées et les économies d'entretien – via le Gouvernement wallon qui nous confère une enveloppe fermée dans le cadre de nos obligations de service public.

2.9.2. VERS LES SMART CITIES

L'ambition des autorités publiques de mieux maîtriser les coûts et de lutter contre le changement climatique ne se limite pas au passage au LED. Nombreux sont les opérateurs à réfléchir aujourd'hui à des solutions innovantes pour optimiser la gestion des espaces publics et proposer de nouveaux services à la communauté.

La grande opération de modernisation du réseau d'éclairage est l'occasion pour ORES d'accompagner ses partenaires locaux dans leurs démarches de « smartisation » et de mise en place des villes et communes durables et intelligentes. L'éclairage peut jouer un rôle clé dans l'évolution vers ce nouvel environnement ; le réseau et les luminaires sont présents partout où les gens vivent, travaillent et se déplacent, et ils pourraient donc, par exemple, faciliter l'accès à des réseaux à haut débit, ainsi que la mise en place d'écrans d'information, de systèmes de gestion intelligente des parkings ou de captation des niveaux de pollution de l'air, etc.

Dans le cadre cette réflexion globale, ORES est donc à l'écoute des besoins et des attentes exprimées par les communes. En collaborant avec des opérateurs privés, notre entreprise veut capitaliser sur le passage au LED pour faciliter la mise en place de solutions durables et conviviales pour la collectivité.

2.9.3. POURSUITE DU REMPLACEMENT DES LAMPES « HGHP »

Suite à la directive européenne de 2015 (245/2009) qui interdit la vente de lampes à vapeur de mercure haute pression (dites « HGHP »), ORES a entamé il y a trois ans un grand programme de remplacement des points d'éclairage public concernés. Quelque 48.000 luminaires devaient alors être remplacés au profit de nouvelles technologies plus performantes, plus respectueuses de l'environnement et moins coûteuses les communes.

Le mode de financement de cette vaste opération prévoit la prise en charge d'une partie des coûts par le GRD via les obligations de service public (OSP). Le solde est à la charge des communes. Pour le financement communal, les sommes nécessaires sont mobilisées via une avance de la Sowafinal, filiale de la Société Régionale d'Investissement de Wallonie (S.R.I.W) et un prêt éventuel souscrit par ORES pour le compte des communes concernées. Le remboursement des avances de la partie à charge des communes est compensé par la réduction des factures d'énergie reçues de leur fournisseur suite à l'amélioration énergétique du parc. En procédant de la sorte, l'impact sur le budget ordinaire des communes est limité.

Au 31 décembre 2017, l'évolution des opérations était la suivante :



Au cours de l'année 2017, ORES a remplacé plus de 9.200 lampes « HgHP ». L'entreprise estime que les économies engendrées par ces travaux se traduisent par une diminution globale de la consommation à hauteur de 4.375.000 kWh pour les communes (économies générées grâce au remplacement de l'armature, de la lampe et au réglage de l'intensité lumineuse).



2.10. PANORAMA DU MARCHÉ

Au cœur du marché libéralisé de l'énergie, les réseaux permettent notamment les échanges entre des vendeurs et des acheteurs d'électricité ou de gaz. ORES a pour mission de mettre en place les conditions nécessaires à un fonctionnement harmonieux du marché sur les réseaux dont elle a la charge. En installant et relevant les compteurs, en collectant, validant et transmettant les données de consommation des clients aux fournisseurs d'énergie via les infrastructures informatiques adéquates, en gérant les déménagements et les changements de contrat... Bref, en administrant toutes les données liées aux processus de marché. Et ici aussi, l'évolution de la gestion des réseaux – avec notamment la perspective du comptage intelligent en Wallonie – va transformer le métier et renforcer le rôle d'opérateur de systèmes et de données endossé par ORES.

23.415

clients protégés fournis par ORES en électricité

11.699

clients protégés fournis par ORES en gaz naturel

44.961

compteurs à budget actifs en électricité

(sur un total de 116.136 compteurs installés)

18.357

compteurs à budget actifs en gaz naturel

(sur un total de 37.879 compteurs installés)

CHIFFRES 2017

1.365.627

points de fournitures gérés par ORES en électricité

(EAN actifs et inactifs)

534.936

points de fournitures gérés par ORES en gaz naturel

(EAN actifs et inactifs)

Parmi les missions confiées à ORES dans le cadre de ses obligations de service public, il y a la gestion des situations de marché liées à des déménagements problématiques. Un processus particulier vise à permettre la régularisation plus rapide des situations vécues par les clients, tout en réduisant le nombre d'interventions nécessaires sur le terrain pour procéder à des opérations administratives ou techniques, voire à des coupures.

Dans ce cadre, près de 48.000 demandes ont été adressées aux services de l'entreprise l'an dernier. Dans 95% des cas, le dossier a pu être réglé par les équipes administratives sans que celles-ci ne doivent planifier une coupure. Il est à noter que le nombre de clients « sous fournisseur X », c'est-à-dire fourni par ORES suite à un déménagement problématique ou une fin de contrat chez leur fournisseur, est passé de 10.331 en 2016 à 6.022 en 2017.

Il faut enfin rappeler que l'accès à l'énergie est un droit en Belgique. ORES s'engage au quotidien pour que ce droit soit respecté en endossant des responsabilités très concrètes : assumer le rôle de fournisseur social pour les clients socialement protégés ou qui ne peuvent plus être approvisionnés par un fournisseur commercial traditionnel, placer des compteurs à budget chez les clients qui ne parviennent pas à honorer leurs factures d'énergie ou encore participer aux « Commissions Locales pour l'Énergie » afin d'aider les clients en proie à des difficultés financières à trouver des solutions.

Placement de compteurs à budget chez les clients :

Socialement protégés

	ÉLECTRICITÉ	GAZ	TOTAL
Nombre de demandes	7.357	3.538	10.895
Nombre de placements	2.357	1.080	3.437
Nombre de coupures suite à un refus de placement de compteur	289	371	660

Non-protégés

	ÉLECTRICITÉ	GAZ	TOTAL
Nombre de demandes	60.142	27.844	87.986
Nombre de placements	11.978	4.942	16.920
Nombre de coupures suite à un refus de placement de compteur	2.543	2.178	4.721

Nombre de dossiers examinés en Commission Locale pour l'Énergie :

- 608 dossiers relatifs à la fourniture minimale.
- 2.417 dossiers liés à la perte du statut de client protégé.
- 861 dossiers en vue de l'octroi de cartes d'alimentation gaz en période hivernale (dont 606 réponses positives).

2.11. AUTRES INFORMATIONS NON FINANCIÈRES

2.11.1. RESPONSABILITÉS ENVIRONNEMENTALES

Au sein de son service interne de prévention et de protection au travail, ORES dispose d'une cellule consacrée aux matières environnementales. Plusieurs missions incombent à ce service, notamment en termes de bilan environnemental et de sensibilisation interne aux gestes de prévention et de traitement des pollutions.

Chaque année, ce service réalise et dépose à la Région wallonne la déclaration relative à la production de déchets dangereux pour l'exercice précédent.

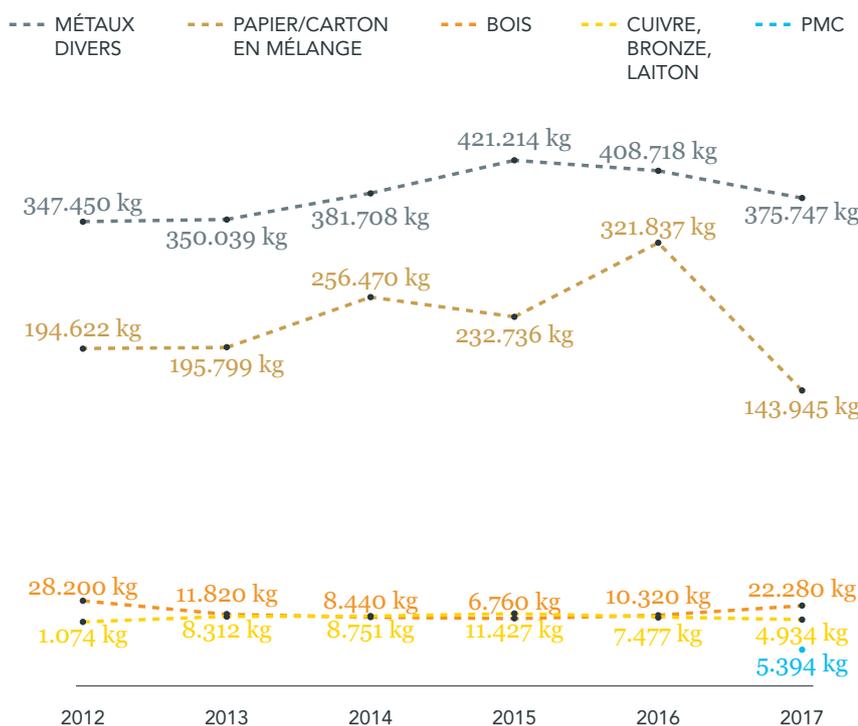
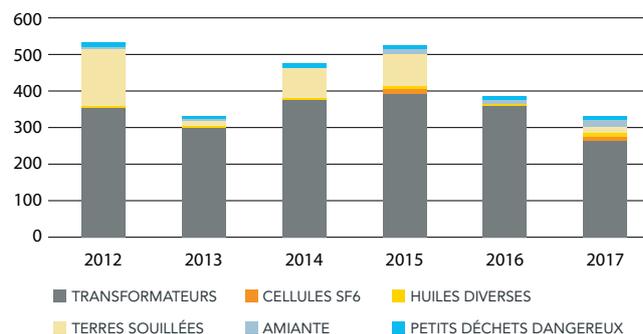
Les déchets dangereux produits par ORES sont de natures diverses.

- Transformateurs électriques retirés du réseau suite à leur remplacement. Ils sont traités et « désossés », leurs métaux sont nettoyés, triés, revalorisés tandis que leurs huiles sont traitées en fonction de leur qualité (bio, avec ou sans PCB).
- Cellules SF6 correspondant à des interrupteurs présents sur nos cabines haute tension, contenant un organe de coupure et un gaz non conducteur qui n'est pas toxique pour l'homme mais dangereux pour l'environnement. Les cellules sont transportées par un prestataire jusqu'à un site spécialisé en France afin d'y être traitées. Le gaz qu'elles contiennent peut y être recyclé.
- Terres souillées provenant généralement de chantiers menés par ou pour ORES où l'on découvre, lors des travaux de préparation, des poches de pollution conséquentes. Les quantités sont, de ce fait, difficilement prévisibles.

- Amiante-ciment (ou fibrociment) retiré de façon systématique lors de travaux dans les cabines à haute tension.
- Huiles diverses évacuées dans des fûts/bondes métalliques et traitées par un prestataire externe.
- « Petits déchets dangereux » qui correspondent à différents types de déchets (pots de peinture, filtres à gaz, pinceaux, etc.) étant évacués dans des conteneurs ouverts puis traités selon le type auquel ils appartiennent.

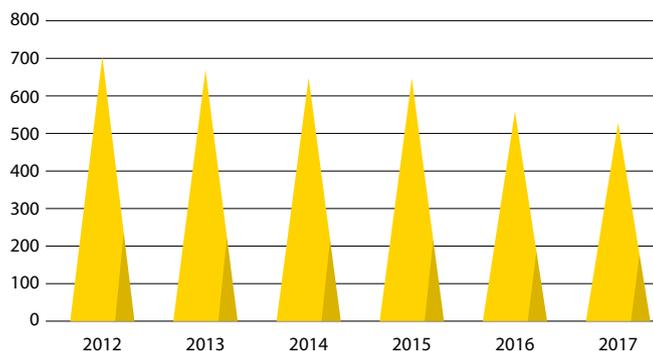
ORES a recours à des poubelles et des conteneurs dédiés pour chaque type de déchet particulier : papier/carton, métaux, compteurs, etc. Il va de soi que ces conteneurs ne doivent recevoir que les déchets appropriés, sous peine d'être déclassés.

TONNAGE DES PRINCIPAUX DÉCHETS DANGEREUX



DÉCHETS INDUSTRIELS BANALS (CLASSE II ; DIB)

On note que ce tri permet à l'entreprise de diminuer au fil des années ses quantités de déchets industriels « banals » (classe II) qui ne peuvent pas être triés.



Au-delà du tri des déchets, ORES met en place diverses initiatives en vue de protéger l'environnement : projets architecturaux performants en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie et de l'eau, conversion progressive de la flotte de véhicules vers des modèles alternatifs émettant moins de particules fines – voir par ailleurs, en page 29 –, dispositifs visant à protéger la faune aviaire à proximité de nos infrastructures aériennes, mise en place du télétravail et encouragement des collaborateurs à la pratique du covoiturage – 2.091 jours de covoiturage comptabilisés lors de l'exercice 2017 – afin de limiter les trajets, etc.

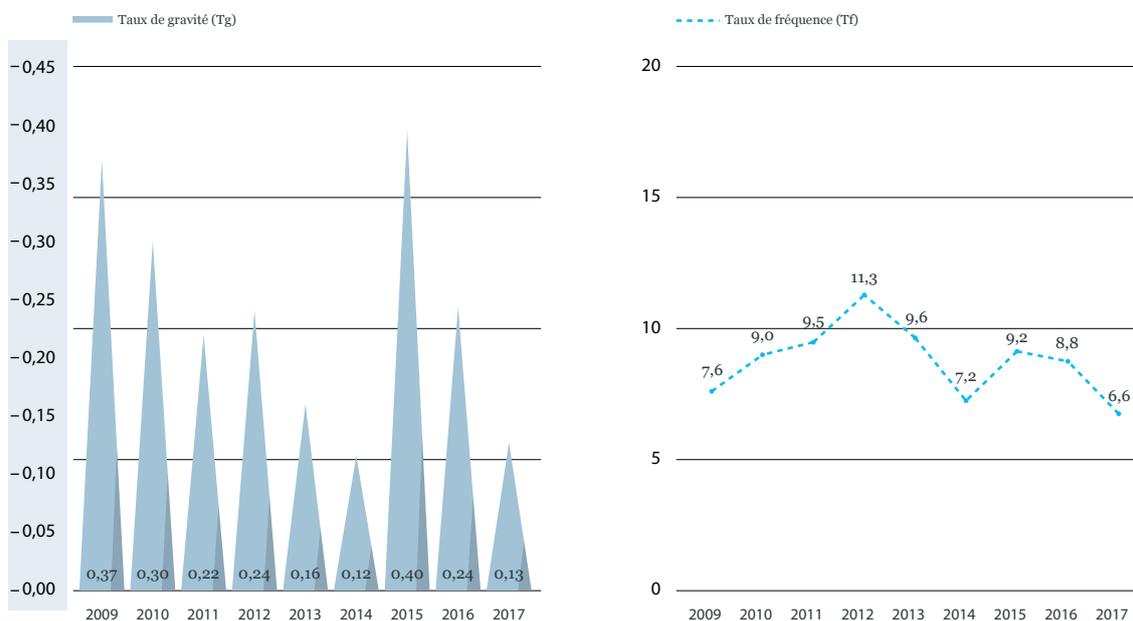
2.11.2. POLITIQUE DE PRÉVENTION : LA « VIGILANCE PARTAGÉE »

Autres préoccupations majeures au sein de l'entreprise : la prévention et la sécurité. Depuis de nombreuses années, ORES s'est engagée dans une démarche de lutte contre les accidents de travail. Dans ce combat, le seul objectif envisageable est de tendre vers le zéro accident. Dans le cadre du développement d'un plan de sécurité pluriannuel, l'en-

treprise a reconnu, dès 2015, l'importance d'une culture de prévention intégrée et partagée par l'ensemble du personnel comme un élément décisif pour parvenir à des performances durables. La « vigilance partagée » désigne cette vision : un acte solidaire qui consiste à être vigilant pour sa propre sécurité, mais aussi pour celle des autres. Afin que tous les acteurs de l'entreprise puissent adhérer à cette nouvelle culture et la faire vivre au quotidien, ORES a développé un processus de formation continu et uniformisé. Il fait désormais partie intégrante du trajet de formation de tous les collaborateurs de notre entreprise. Dans ce cadre, près de 500 jours de sensibilisation ont été consacrés à la sécurité des collaborateurs lors de l'exercice 2017.

Amorcée il y a trois ans, la dynamique « vigilance partagée » commence à porter ses fruits au sein d'ORES. 2017 est sans conteste l'année la plus réussie en matière de sécurité depuis la création de l'entreprise, aucun accident lié à nos fluides n'ayant été déploré. L'attention des collaborateurs a également permis de rester bien en-deçà du nombre d'accidents et de jours perdus « maximum » fixés en début d'année.

ÉVOLUTION DU TAUX DE FRÉQUENCE/TAUX DE GRAVITÉ DES ACCIDENTS



ORES forme aussi ses prestataires externes appelés à travailler sur les réseaux. Le centre de formation de l'entreprise octroie des habilitations et des permis à des sociétés sous-traitantes afin que ses membres puissent œuvrer en toute sécurité sur les infrastructures de distribution ; en 2017, plus de 2.200 heures de formation ont ainsi été délivrées par les formateurs d'ORES à des travailleurs d'autres sociétés.

2.11.3. LOYAUTÉ DES PRATIQUES

La politique d'ORES en matière de marchés publics se traduit dans différentes clauses reprises dans les cahiers spéciaux des charges, témoignant de la préoccupation de l'entreprise pour les considérations d'ordre social, environnemental et économique.

Sur le plan social et économique, des clauses relatives à la lutte contre le dumping social sont insérées spécifiquement dans les cahiers spéciaux des charges des marchés passés dans les secteurs plus sensibles à la fraude sociale. Les thématiques de la sous-traitance, de la langue, du logement, de la rémunération due aux travailleurs, des pénalités et sanctions sont ainsi prévues et permettent, comme le souligne le guide publié par la Wallonie en la matière, de contribuer à promouvoir une concurrence loyale et lutter contre le dumping social. De plus, l'absence de causes d'exclusion dans le chef des candidats/soumissionnaires, et le cas échéant de leurs sous-traitants est vérifiée – notamment l'absence de

condamnation pour occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal, travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains, absence de dettes sociales/fiscales – dans toutes les procédures de passation et des sanctions sont prévues si semblable situation devait intervenir en cours d'exécution des contrats.

Par ailleurs, des clauses spécifiques sont prévues en fonction de l'objet du marché, par exemple en matière de services, imposant à nos co-contractants le respect des cinq normes de base de l'Organisation Internationale du Travail (huit conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail).

Enfin, au plan des mesures en matière d'environnement, complémentairement aux mesures prévues dans les cahiers spéciaux des charges en fonction de l'objet des marchés (par exemple : fournitures avec « éco-label » ou produits dits « éco-responsables », etc.), un règlement spécifique de prévention, protection et environnement est d'application pour la réalisation de travaux, la prestation de services et la fourniture de matériel au profit d'ORES. Il y est notamment prévu des prescriptions en matière de sécurité et l'obligation de respecter strictement toutes les réglementations en matière d'environnement (gestion des déchets, obligation d'information relative à tout incident pouvant avoir un impact sur l'environnement et de prendre toute mesure utile pour limiter les dégâts,...).



EXPOSÉ FIDÈLE SUR L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES, LES RÉSULTATS ET LA SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE ORES

2.12. REMARQUE PRÉLIMINAIRE

Le groupe ORES (ci-après désigné le « Groupe ») est constitué, d'une part, de l'intercommunale ORES Assets scrl, créée à partir de la fusion des huit intercommunales mixtes wallonnes de distribution de gaz et d'électricité survenue en 2013 (ci-après désignée « GRD » ou « ORES Assets »), et d'autre part, d'ORES scrl, dont la quasi-totalité des parts est détenue par ORES Assets (99,72%) ; le solde étant détenu par les intercommunales pures de financement associées dans ORES Assets.

Dans le Groupe, est également reprise une société détenue partiellement par la société ORES scrl, la scrl Atrias, détenue à concurrence de 16,7%. Du fait de l'influence notable d'ORES scrl sur cette société, le Groupe a décidé de la consolider par mise en équivalence. Electrabel/Engie ayant cédé sa participation dans ORES Assets aux intercommunales pures de financement qui y sont associées en date du 31 décembre 2016, ORES Assets est à présent détenue à concurrence de 100% par les pouvoirs publics (communes sur le territoire desquelles elle opère ou intercommunales pures de financement). Le Groupe est exclusivement actif en Wallonie, sur le territoire des communes qui sont associées à ORES Assets. L'adresse du Groupe est le siège social d'ORES scrl et d'ORES Assets, avenue Jean Monnet, 2, 1348 Louvain-la-Neuve (Belgique).

En ce qui concerne ORES Assets, elle est officiellement le gestionnaire des réseaux de distribution (GRD) de 197 communes.

Elle évolue dans un cadre particulier. La gestion des réseaux de distribution est une activité régulée, à laquelle un monopole est octroyé pour une période donnée. Un cadre réglementaire, composé de lois, décrets, arrêtés et décisions des régulateurs encadre l'activité d'ORES Assets. Ainsi, les tarifs facturés par notre intercommunale pour l'utilisation de son réseau ou pour diverses prestations réalisées à la demande des clients utilisateurs du réseau doivent être préalablement approuvés par le régulateur et l'application de ces tarifs est contrôlée à posteriori par celui-ci. Les principes et modalités de détermination et de contrôle des tarifs sont prévus dans le cadre réglementaire. Celui-ci précise ainsi notamment les coûts pouvant être répercutés dans les tarifs et leur classification ; il instaure un système de type « Cost plus », il détermine la rémunération des capitaux investis octroyée aux associés du GRD, fixe les taux d'amortissement, définit les soldes réglementaires et leur affectation, etc.

Depuis la libéralisation complète des marchés de l'énergie, c'est la rémunération équitable qui rémunère le capital investi dans les réseaux de distribution (REMCI = Rémunération Équitable Moyenne des Capitaux Investis). Celle-ci est établie en multipliant la valeur de l'actif régulé du gestionnaire des réseaux (« Regulated Asset Base » ou RAB) par les pourcentages de rendement déterminés par le régulateur dans sa méthodologie tarifaire. La méthodologie tarifaire adoptée par la CWaPE (ci-après « la méthodologie tarifaire CWaPE ») constitue le principal texte du cadre réglementaire tarifaire.

MARGE ÉQUITABLE

Dans le cadre de cette méthodologie tarifaire CWaPE, une distinction a été faite entre :

- la marge équitable primaire qui est fixée chaque année en appliquant le pourcentage de rendement « primaire » sur la valeur moyenne de l'actif régulé « primaire » ;
- la marge équitable secondaire qui est fixée chaque année en appliquant le pourcentage de rendement « secondaire » sur la valeur moyenne de l'actif régulé « secondaire » (cf. ci-dessous).

La marge équitable totale est la somme de la marge équitable primaire et de la marge équitable secondaire.

Le gestionnaire des réseaux de distribution calcule également la valeur de la marge équitable selon les règles et paramètres repris aux articles 3 à 8 de l'Arrêté royal du 2 septembre 2008 (ci-après la « marge équitable AR 2008 »), à savoir la méthodologie de détermination de la REMCI applicable de 2008 à 2014.

La marge équitable retenue pour la détermination des tarifs de distribution est la valeur maximale entre, d'une part, la somme des marges équitables primaire et secondaire calculées selon la méthodologie tarifaire de la CWaPE et, d'autre part, la « marge équitable AR 2008 ».

ACTIF RÉGULÉ : PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Dans le cadre de la méthodologie tarifaire CWaPE, une distinction a été faite entre :

- les immobilisations corporelles régulées acquises jusqu'au 31 décembre 2013 qui sont reprises dans l'actif régulé « primaire » ;
- les immobilisations corporelles régulées et les logiciels informatiques acquis après le 31 décembre 2013 qui sont repris dans l'actif régulé « secondaire ».

Au contraire de la méthodologie tarifaire au cours de la période 2009-2012 (prolongée par la CREG jusque fin 2014), la RAB prise en compte pour le calcul de la rémunération des capitaux investis ne tient plus compte du besoin en fonds de roulement net.

POURCENTAGE DE RENDEMENT : PRIMAIRE ET SECONDAIRE

- le pourcentage de rendement « primaire » est appliqué à la valeur moyenne de la valeur de l'actif régulé primaire ;
- le pourcentage de rendement « secondaire » est appliqué à la valeur moyenne de la valeur de l'actif régulé secondaire.

La formule applicable pour le calcul du pourcentage de rendement primaire et secondaire se présente comme suit :

- si $S = 33\%$ ou $S < 33\%$, le pourcentage de rendement est : $(a) 33\% \times (1 + \alpha) \times (\text{intérêt OLOn} + (R_p \times \text{'bêta'}))$;
- si $S > 33\%$, le pourcentage de rendement est la somme de : $(a) 33\% \times (1 + \alpha) \times (\text{intérêt OLOn} + (R_p \times \text{'bêta'}))$ et $(b) (S - 33\%) \times (\text{intérêt OLOn} + 70 \text{ bp})$

avec :

S taux primaire = rapport entre la valeur moyenne des fonds propres de l'année 2013 et la valeur moyenne de l'actif régulé de l'année 2013, plafonné à 100 % ;

S taux secondaire = rapport entre la valeur moyenne des fonds propres de l'année concernée et la valeur moyenne de l'actif régulé primaire + secondaire de l'année concernée, plafonné à 100 % ;

α = le facteur d'illiquidité dont la valeur est fixée à 0,2 ;

OLOn = taux de rendement moyen réel sur les obligations linéaires de l'État belge à 10 ans :

- émises au cours de l'année concernée pour déterminer le taux de rendement secondaire,
- émises au cours de l'exercice 2013 pour déterminer le taux de rendement primaire ;

R_p = prime de risque de marché = 3,50 % ;

β = 0,65 pour l'électricité et 0,85 pour le gaz (tant que les gestionnaires des réseaux de distribution ne sont pas cotés en bourse).

Pour les fonds propres jusqu'au taux de référence (a) : Le taux de rémunération défini par le régulateur pour l'année « n » est égal à la somme du taux sans risque (taux de rendement moyen réel sur les obligations linéaires de l'État belge à 10 ans) et de la prime de risque de marché pondérée par le facteur bêta. En outre, un facteur d'illiquidité de 1,2 est appliqué à la rémunération des fonds propres. À noter que le régulateur recommande un ratio dit de solvabilité (fonds propres moyens/actif régulé moyen) égal à 33 % ; ce ratio est appliqué sur la valeur moyenne de l'actif régulé d'ORES Assets pour déterminer les fonds propres de référence de celle-ci.

Pour les fonds propres au-delà du taux de référence (b) : Si les fonds propres dépassent les fonds propres de référence, à savoir 33 % de l'actif régulé, le surplus est rémunéré à un taux réduit calculé sur base de la formule (OLOn + 70 points de base).

Une majoration de 100 points de base est ajoutée à la valeur du pourcentage de rendement secondaire.



COÛTS

En ce qui concerne les coûts, il y a lieu de distinguer les coûts non-contrôlables et les coûts contrôlables.

Les coûts non-contrôlables sont ceux sur lesquels ORES Assets n'exerce pas de contrôle direct ; ils font partie intégrante des coûts pris en compte pour l'élaboration des tarifs.

Les coûts contrôlables sont ceux sur lesquels ORES Assets exerce un contrôle direct.

Les soldes annuels relatifs aux coûts non-contrôlables, mais également les écarts imputables à la différence entre les volumes de transit réels et prévisionnels, constituent soit une créance (actif régulateur ou déficit constaté), soit une dette (passif régulateur ou excédent constaté) à l'égard des clients et sont transférés aux comptes de régularisation du bilan d'ORES Assets.

La différence annuelle entre les coûts contrôlables réels et les coûts contrôlables estimés fait partie du résultat comptable d'ORES Assets. Elle est intégralement restituée aux associés si les coûts contrôlables réels sont inférieurs aux coûts contrôlables estimés (bonus) ; elle est intégralement à charge de ceux-ci dans le cas inverse (malus).

TARIFS DE DISTRIBUTION

Les tarifs sont fixés sur la base de valeurs prévisionnelles de l'ensemble des coûts.

La CWaPE a approuvé le 15 décembre 2016 les propositions tarifaires déposées par ORES Assets pour l'exercice 2017 (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017). Les tarifs de refacturation des coûts de transport ont été revus le 13 février 2017 (nouvelles surcharges du gestionnaire de réseau de transport (GRT) et refacturation des coûts de transport) avec entrée en vigueur le 1^{er} mars 2017.

Au cours de l'exercice 2017, la CWaPE a notamment pris deux décisions relatives aux tarifs de distribution pour les prochains exercices. D'une part, le régulateur a adopté le 13 juillet 2017 la méthodologie tarifaire applicable aux gestionnaires de réseau de distribution d'électricité et de gaz naturel actifs en Wallonie pour la période régulatoire 2019-2023. D'autre part, le 1^{er} décembre 2017, la CWaPE a approuvé la prolongation

des tarifs de distribution d'électricité et de gaz en vigueur au 31 décembre 2017 jusqu'au 31 décembre 2018 inclus, ainsi que la méthodologie tarifaire pour cet exercice.

SOLDES RÉGULATOIRES

En ce qui concerne l'affectation des soldes régulatoires de 2008 à 2013, la CWaPE a autorisé que 10% du cumul de ces soldes (par secteur et par énergie) soient répercutés sous forme d'acompte dans les tarifs 2015 et 2016 afin d'initier l'apurement du solde régulateur cumulé. Ensuite, la CWaPE a autorisé que 20% du cumul des soldes portant sur la période 2008 à 2014 soient répercutés sous forme d'acomptes dans les tarifs 2017 et 2018. La CWaPE souhaite apurer intégralement le solde régulateur cumulé 2008-2014 résiduel pour le 31 décembre 2022.

SECTEUR COMMUN

Comme évoqué lors de la constitution d'ORES Assets et comme cela a été prévu dans ses statuts, un secteur dit « commun » a été mis en place en 2014. Destiné à héberger l'ensemble des développements partagés précédemment par les huit GRD mixtes, il regroupe les actifs de ces GRD fusionnés détenus en copropriété.

COMMENTAIRES DES ÉVÈNEMENTS DE L'EXERCICE 2017

- souscription, de nouveaux emprunts auprès de la BEI (Banque Européenne d'Investissements) pour 150 M€ (dans le cadre d'un programme de 550 M€), auprès de la BNP Paribas Fortis pour 190 M€ et d'ING pour 70 M€ ;
- distribution de réserves disponibles pour un montant de 24 M€ ;
- tout comme cela a été le cas en 2016, une augmentation de capital (22 M€) a été souscrite par les associés à la fin de l'exercice 2017 ;
- finalisation du dossier de scission partielle de la PBE dans le cadre de l'affiliation de 4 nouvelles communes : Incourt, Chastre, Perwez et Villers-la-Ville en ORES Assets, par scission partielle de PBE avec effet au 1^{er} janvier 2018 ;



- finalisation de la reprise de l'exploitation du réseau électricité de la Ville de Liège par RESA. Rachat de la part ORES scrl par ORES Assets à RESA;
- approbation par le régulateur des soldes électricité relatifs aux années 2015 et 2016.

2.13. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS D'ORES SCRL EN VUE D'EXPOSER D'UNE MANIÈRE FIDÈLE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES ET LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

2.13.1. ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2017

Le montant des ventes et prestations est de 588.381 k€ en 2017, en hausse de 1,74%. Il est constitué du chiffre d'affaires d'ORES scrl pour 570.655 k€. Celui-ci représente les frais portés en compte à ORES Assets (564.333 k€) et les travaux effectués pour compte de tiers (6.322 k€). Le solde des ventes et prestations est représenté, d'une part, par les autres produits d'exploitation (12.874 k€) incluant principalement les récupérations de frais généraux et de frais de personnel, ainsi que les récupérations sur l'ensemble des refacturations liées aux conventions conclues par la société, et, d'autre part, par un produit lié à l'activation des frais de personnel et de nature mixte sur les projets de développement (4.852 k€).

Pour rappel, le résultat d'ORES scrl au 31 décembre 2017 est nul. En effet, ORES scrl assure la gestion des réseaux de distribution (électricité et gaz) pour le compte d'ORES Assets et ce, au prix de revient.

Les achats de marchandises s'élèvent à 65.900 k€, en hausse de 1,86%.

Les biens et services divers (267.688 k€) en hausse de 4,84%, concernent les travaux d'investissements et d'exploitation et les rétributions de tiers (honoraires du call center N-Allo, des consultants externes, des avocats ou encore les rétributions payées dans le cadre de services prestés dans le domaine de l'informatique). Le solde est constitué de frais relatifs aux

redevances d'utilisation, au charroi, aux loyers et charges locatives, frais postaux, de représentation, de formation, etc.

Les rémunérations, charges sociales et pensions s'élèvent à 243.726 k€ ; elles diminuent de 2,91%.

Le montant des amortissements de 4.109 k€ est en hausse de 34% et représente la dépréciation des investissements activés en frais de développement.

Une provision pour risques et charges de 974 k€ a été constituée dont 795 k€ concerne un litige et 179 k€ est une dotation complémentaire à la provision enregistrée en 2015 dans le cadre des travaux à effectuer pour « vectoriser » les plans de réseau.

Les charges financières de 32.517 k€, en hausse de 5,41%, comprennent essentiellement les intérêts sur les emprunts obligataires (630 M€), billets de trésorerie (131 M€) et emprunts bancaires (460 M€). En 2017, de nouveaux emprunts bancaires ont été souscrits : 310 M€ auprès d'ING et de BNP Paribas Fortis ainsi que 150 M€ auprès de la BEI (dans le cadre d'un programme de 550 M€).

Les impôts d'un montant de 5.550 k€, en hausse de 38,9%, représentent principalement la provision fiscale sur le résultat de l'exercice 2017.

Les produits financiers de 32.517 k€ sont le résultat du transfert par ORES scrl à ORES Assets de son résultat financier 2017.

2.13.2. ÉLÉMENTS DU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2017

ACTIF

Les frais d'établissement d'un montant de 1.914 k€ sont constitués des frais d'émission des emprunts obligataires. En 2017, il a été décidé d'activer et d'amortir les frais d'émission dans l'année ainsi que d'amortir la valeur résiduelle des frais d'émission à fin 2016 sur 2 ans, à savoir 50% en 2017 et 50% en 2018.

Les immobilisations incorporelles d'un montant de 13.273 k€, en augmentation de 847 k€, sont constituées des projets de développement (principalement Smart grids « développement de réseaux intelligents » et Smart metering « comptage intelligent »).

Les immobilisations financières d'un montant de 1.228.753 k€, en augmentation de 411.324 k€, sont constituées principalement des fonds mis à disposition d'ORES Assets pour un montant de 1.220.750 k€ et d'une avance à la scrl Atrias de 7.175 k€.

ORES scrl dispose de 62 parts sociales de la scrl Atrias et de 4.077 parts sociales de la scrl N-Allo.

Les stocks et commandes en cours s'élèvent à 37.204 k€, soit une augmentation de 3.635 k€.

Les créances commerciales de 44.638 k€ sont en augmentation de 13.101 k€ par rapport au 31 décembre 2016. Ces créances commerciales se composent essentiellement des créances sur ORES Assets (37.909 k€) et sur d'autres clients en vertu de conventions et contrats.

Les autres créances de 7.228 k€ sont en diminution de 135.698 k€ par rapport au 31 décembre 2016 et sont constituées essentiellement des soldes des comptes courants avec ORES Assets.

Les placements, pour un montant total de 145.016 k€ (c/ 52.321 k€ en 2016), soit une augmentation de 92.695 k€, ont été réalisés conformément aux décisions du Conseil d'administration visant à mettre en place une politique prudente en la matière. Ils sont principalement constitués de placements à terme sur comptes bancaires et représentent un montant de 126.000 k€.

Les valeurs disponibles, 45.037 k€, regroupent les liquidités détenues en comptes à vue et dans les fonds sociaux.

Les comptes de régularisation de l'actif s'élèvent à 1.260 k€.

PASSIF

Le montant de capital à l'issue de l'exercice 2017 est identique au capital au 31 décembre 2016 et s'élève à 458 k€. Il est détenu par ORES Assets ainsi que par les intercommunales pures de financement IDEFIN, IPFH, FINEST, SOFILUX, FINIMO, IPFBW et IEG ; il se répartit comme suit :

Actionnaire	%	Nombre de parts
ORES Assets	99,72%	2.453
IDEFIN	0,04%	1
IPFH	0,04%	1
FINEST	0,04%	1
SOFILUX	0,04%	1
FINIMO	0,04%	1
IPFBW (ex. SEDIFIN)	0,04%	1
IEG	0,04%	1
Total	100,00%	2.460

Le compte subside en capital (54 k€) représente deux subsides reçus de la Région wallonne, l'un dans le cadre d'un projet de gestion de réseaux ouverts au renouvelable et l'autre pour un projet de recherche industrielle d'intérêt général relatif aux compteurs communicants (Smart users).

Les provisions pour risques et charges sont constituées d'une provision de 7.679 k€ enregistrée dans le cadre des travaux à effectuer pour vectoriser les plans des réseaux de distribution et d'une provision de 795 k€ dans le cadre d'un litige.

Les dettes financières long terme pour 1.220.750 k€ en hausse de 410.000 k€ par rapport au 31 décembre 2016, sont constituées de plusieurs éléments :

- de billets de trésorerie et emprunts bancaires pour un montant de 440.750 k€ ;
- d'emprunts obligataires pour un montant de 630.000 k€ ;
- d'un emprunt de 150.000 k€ souscrit auprès de la BEI en 2017 (dans le cadre d'un programme de 550 M€).

Les dettes financières court terme sont constituées de billets de trésorerie pour un montant de 145.000 k€.

Les dettes commerciales de 74.822 k€ en augmentation de 12.201 k€ par rapport au 31 décembre 2016 correspondent à la balance fournisseurs, aux factures et notes de crédit à recevoir.

Les dettes fiscales, salariales et sociales d'un montant de 45.990 k€ en diminution de 3.850 k€ par rapport au 31 décembre 2016 reprennent notamment :

- les dettes fiscales pour 4.399 k€ : le solde de précompte professionnel à payer, la provision fiscale estimée pour 2017 ainsi que les régularisations d'impôts des années antérieures et le solde de la TVA 2017 à payer ;
- les dettes salariales et sociales (41.591 k€) :
 - les provisions pour primes à payer et rémunérations à payer pour 13.349 k€ ;
 - l'ONSS pour 10.250 k€ ;
 - la provision pour pécule de vacances à payer en 2018 pour 17.992 k€.

Les autres dettes s'élèvent à 5.297 k€.

Les comptes de régularisation au passif (23.478 k€) augmentent de 4.083 k€ et reprennent notamment le montant facturé à d'autres sociétés pour couvrir les rentes à verser aux collaborateurs ayant presté pour celles-ci (7.438 k€), ainsi qu'un montant de 13.856 k€ lié essentiellement aux charges financières à payer sur nos placements privés et emprunts obligataires.

2.14. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS D'ORES ASSETS SCRL EN VUE D'EXPOSER D'UNE MANIÈRE FIDÈLE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES ET LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

2.14.1 ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2017

Évolution des résultats (en k€)	31/12/2017	31/12/2016
Ventes et prestations	1.126.253	1.085.504
Coût des ventes et prestations	- 912.881	- 888.277
Bénéfice d'exploitation	213.372	197.227
Produits financiers	227	114
Charges financières	- 60.286	- 65.879
Bénéfice de l'exercice avant impôts	153.313	131.462
Impôts sur le résultat	- 57.516	- 37.942
Transfert aux réserves immunisées	-744	-744
Bénéfice de l'exercice à affecter	95.053	92.776
Dotations aux réserves disponibles	- 13.866	- 11.372
Prélèvement sur réserves disponibles	24.360	2.843
BÉNÉFICE À DISTRIBUER	105.547	84.247
Dividendes à distribuer par activité (en k€)	31/12/2017	31/12/2016
Gestion réseaux électricité	71.210	55.735
Gestion réseaux gaz	33.931	28.102
Autres activités	406	410
Total	105.547	84.247

Les dividendes à verser aux associés pour l'activité « gestion réseaux » d'ORES Assets s'élèvent à :

- o Électricité : 71.210 k€ c/ 55.735 k€ en 2016 soit + 27,76 % ;
- o Gaz : 33.931 k€ c/ 28.102 k€ en 2016 soit + 20,74 %.

À noter que le résultat de l'activité « autres » est de 406 k€ en 2017 contre 410 k€ en 2016.

Dividendes à distribuer par secteur (en k€)	31/12/2017	31/12/2016
ORES Namur	13.731	13.463
ORES Hainaut	53.653	36.424
ORES Est	3.198	3.199
ORES Luxembourg	11.236	10.586
ORES Verviers	5.741	3.977
ORES Brabant wallon	13.518	13.008
ORES Mouscron	2.635	2.087
ORES Commun	1.835	1.503
Total	105.547	84.247

RÉSULTATS ANALYTIQUES ORES ASSETS

a) Remarque générale concernant les résultats des activités « gestion réseaux » pour l'exercice 2017

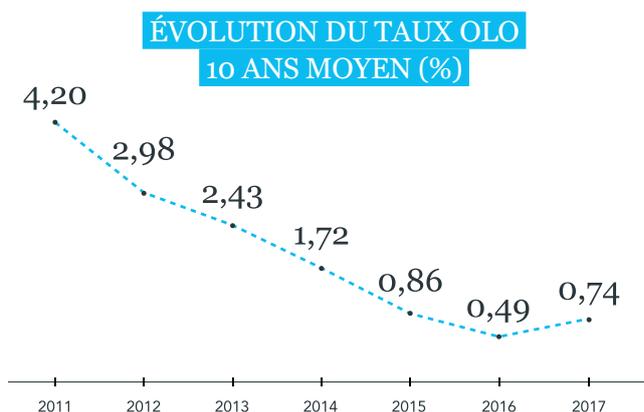
Le nombre de codes EAN (*European Article Numbering* = point de fourniture) relevant de la responsabilité directe d'ORES Assets en 2017 s'élève à 1.315.373 en électricité (+0,9 % par rapport à 2016) et 476.053 en gaz naturel (+1,9 % par rapport à 2016).

La REMCI de l'ensemble des secteurs d'ORES Assets s'élève, en 2017, à :

- o Électricité : 58.352 k€ c/ 56.638 k€ en 2016, soit +3,0 %
- o Gaz : 30.373 k€ c/ 29.014 k€ en 2016, soit +4,7 %

Rappelons que la REMCI est influencée par les paramètres suivants :

- taux OLO 10 ans moyen de l'exercice ;
- la RAB moyenne de l'exercice ;
- les fonds propres moyens de l'exercice.



Pour rappel, pour déterminer le taux de rendement « primaire », suivant la méthodologie de la CWaPE applicable de 2015 à 2018, c'est le taux OLO 10 ans moyen de l'exercice 2013 qui doit être utilisé, soit 2,43 %, alors que le taux OLO moyen de l'exercice 2017 est de 0,74 %.

Tous secteurs confondus, les écarts sur coûts contrôlables 2017 (bonus (+) / malus (-)) sont les suivants :

- o Électricité : + 5.894 k€
- o Gaz : + 1.356 k€

Des soldes réglementaires ont été comptabilisés en 2017 pour 5.982 k€ (globalement, il s'agit d'actifs réglementaires). Ils s'élèvent à :

- o Électricité : - 9.712 k€ (actifs réglementaires, AR)
- o Gaz : + 3.730 k€ (passifs réglementaires, PR)

En 2016, ce sont des passifs réglementaires qui avaient été comptabilisés pour 48.850 k€, principalement générés par l'impôt des sociétés (ISOC). L'ISOC des exercices 2015 et 2016 était récupérable du 1^{er} juin 2015 au 31 décembre 2016.

En 2017, c'est un acompte de 20 % sur les actifs/passifs régulateurs de la période 2008 à 2014 qui a été récupéré auprès du marché ou restitué à celui-ci. Il en sera de même en 2018.

Le cumul des soldes des actifs et passifs régulateurs tous secteurs confondus des exercices 2008 à 2017 s'élève à 67.385 k€ (actifs régulateurs) et se décompose comme suit :

- o Électricité : 60.374 k€
- o Gaz : 7.011 k€

b) Résultat Électricité (tous secteurs confondus)

Vu sous l'angle analytique, le résultat de l'activité « gestion réseaux » (63.054 k€ c/ 61.407 k€) est constitué :

- de produits (876.500 k€ c/ 850.324 k€) tels que :

- les redevances de transit : elles s'élèvent à 876.042 k€ en 2017 contre 868.563 k€ en 2016 et comprennent la RTNR (redevance de transit non relevée) ;
- les actifs/passifs régulateurs
 - o en 2017 : + 9.712 k€ (AR)
 - o en 2016 : - 14.610 k€ (PR)
 - o les ajustements des soldes régulateurs des exercices 2015 et 2016 comptabilisés en 2017 suite à la publication des décisions de la CWaPE entraînant une diminution du chiffre d'affaires de 584 k€ ;
- l'acompte de 20 % en 2017 (période 2008 à 2014) et de 10 % en 2016 (période 2008 à 2013) récupéré (-) / restitué (+) :
 - o en 2017 : - 8.670 k€
 - o en 2016 : - 3.629 k€

- de frais d'exploitation (812.839 k€ c/ 788.306 k€) en hausse de 24.533 k€ (+ 3,1 %) par rapport à l'exercice 2016. Ils sont constitués de coûts contrôlables qui s'élèvent à 162.379 k€ en 2017, en augmentation de 12.171 k€ (+ 8,1 %) et de coûts non contrôlables d'un montant de 650.460 k€, en hausse de 12.362 k€ (+ 1,9 %).

À noter que dans le cadre du « Tax-shelter », un transfert aux réserves immunisées a été réalisé pour un montant de 607 k€.

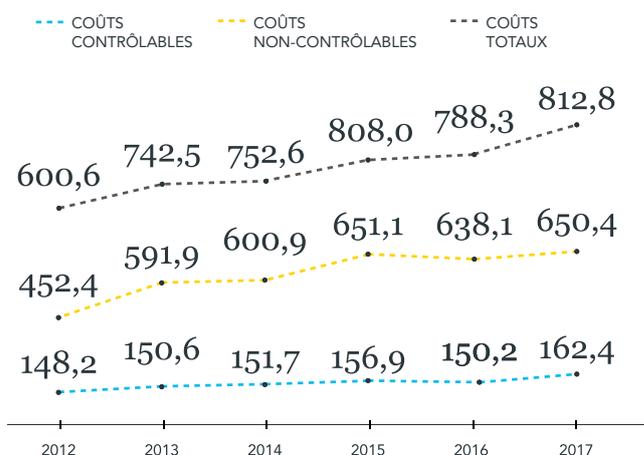
Les coûts contrôlables comprennent notamment les coûts de distribution et de gestion du réseau, les frais d'entretien des infrastructures et les coûts de l'activité de mesure et de comptage.

Pour ce qui concerne les coûts non-contrôlables, ils comprennent notamment :

- les amortissements et désaffectations (100.053 k€ en 2017) en ce compris l'amortissement de la plus-value, en hausse de 5.497 k€ (+ 5,8 %) ;
- l'utilisation des infrastructures d'Elia et de tiers (350.153 k€ en 2017) en hausse de 823 k€ ;

- le coût des OSP (obligations de service public) (44.721 k€ en 2017) en hausse de 2.098 k€ (+ 4,9 %). Les principales raisons de cette augmentation sont la hausse des réductions de valeur ainsi que l'augmentation du coût des primes « Quali watt » (installation des panneaux solaires photovoltaïques) ;
- la redevance de voirie électricité (27.050 k€ en 2017) en augmentation de 512 k€ ;
- le coût de la compensation des pertes (32.763 k€ en 2017) en baisse de 1.087 k€ (- 3,2 %) (effet quantités) ;
- les charges de pension non capitalisées (13.146 k€ en 2017) en baisse de 5.512 k€ (- 29,5 %), ces charges sont en diminution constante avec un terme de l'amortissement en 2027 ;
- les impôts (46.776 k€ en 2017) en hausse de 15.599 k€, ceci s'explique par la régularisation favorable relative à l'exercice 2015 enregistrée en 2016 ainsi que par la forte diminution du taux utilisé pour le calcul des intérêts notionnels (0,237 % en 2017 contre 1,131 % en 2016) ;
- le résultat financier (hors pension et OSP) (36.862 k€ en 2017) en baisse de 3.507 k€.

ÉVOLUTION DES COÛTS ÉLECTRICITÉ (EN M€)



Le résultat de l'activité « autres » s'élève à 342 k€ contre 354 k€ en 2016.

Le résultat total 2017 s'élève à 63.396 k€ contre 61.761 k€ en 2016, soit une augmentation de 1.635 k€ (+ 2,7%).

Dans le cadre de l'affectation des résultats, une dotation aux réserves disponibles a été réalisée pour un montant de 10.051 k€ et ce dans le respect de la politique de distribution de dividendes mise en place. En outre, un prélèvement sur les réserves disponibles d'un montant de 18.207 k€ a été décidé en décembre 2017 par l'Assemblée générale.

Les dividendes 2017 revenant aux associés s'élèvent à 71.552 k€ c/ 56.089 k€ en 2016 (les associés publics reçoivent l'intégralité du dividende en 2017 contre 42.470 k€ en 2016).

c) Résultat Gaz (tous secteurs confondus)

Vu sous l'angle analytique, le résultat de l'activité « gestion réseaux » (31.593 k€ c/ 30.959 k€) est constitué :

- de produits (191.689 k€ c/ 179.910 k€), tels que :

- les redevances de transit: elles s'élèvent à 206.251 k€ en 2017 contre 217.265 k€ en 2016 et comprennent la RTNR (redevance transit non relevée);
- les actifs / passifs réglementaires:
 - en 2017: - 3.730 k€ (PR);
 - en 2016: - 34.241 k€ (PR);
- l'acompte de 20 % en 2017 (période 2008 à 2014) et de 10 % en 2016 (période 2008 à 2013) récupéré (-) / restitué (+):
 - en 2017: - 10.832 k€;
 - en 2016: - 3.114 k€;

- de frais d'exploitation (159.959 k€ c/ 148.818 k€) en hausse de 11.141 k€, soit +7,5 % par rapport à l'exercice 2016. Ils sont constitués de coûts contrôlables qui s'élèvent à 44.900 k€, en hausse de 3.724 k€ (+9 %), et de coûts non contrôlables d'un montant de 115.059 k€ en augmentation de 7.416 k€ (+6,9 %).

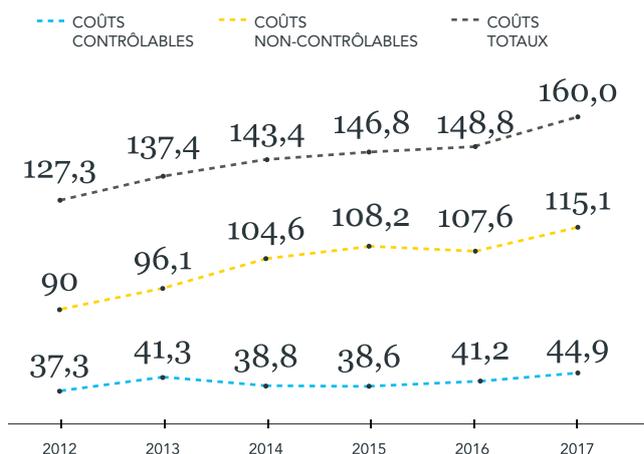
À noter que dans le cadre du « Tax-shelter », un transfert aux réserves immunisées a été réalisé pour un montant de 137 k€.

Les coûts contrôlables comprennent principalement les coûts de distribution et de gestion du réseau, les frais d'entretien de l'infrastructure et les coûts de l'activité de mesure et de comptage.

En ce qui concerne les coûts non contrôlables, ils comprennent notamment :

- les amortissements et désaffectations (43.635 k€ en 2017), en ce compris l'amortissement de la plus-value, en hausse de 2.585 k€ (+6,30 %);
- le coût des OSP (19.072 k€ en 2017) en hausse de 1.783 k€ (+10,3 %);
- la redevance de voirie gaz (16.118 k€ en 2017) en baisse de 600 k€ (-3,6 %);
- les impôts (10.588 k€ en 2017) en hausse de 3.812 k€, ceci s'explique par la régularisation favorable relative à l'exercice 2015 enregistrée en 2016 ainsi qu'à une forte diminution du taux utilisé pour le calcul des intérêts notionnels;
- les résultats financiers (hors pension et OSP) (20.272 k€ en 2017) en diminution de 1.741 k€ (-7,9 %);
- les charges de pension non capitalisées (3.351 k€ en 2017) en baisse de 1.401 k€ (-29,5 %), ces charges sont en diminution constante avec un terme de l'amortissement en 2027.

ÉVOLUTION DES COÛTS GAZ (EN M€)



Le résultat de l'activité « autres » s'élève à 65 k€ contre 57 k€ en 2016.

Le résultat total 2017 s'élève à 31.657 k€ contre 31.016 k€ en 2016, soit une hausse de 641 k€. Dans le cadre de l'affectation des résultats, une dotation aux réserves disponibles a été réalisée pour un montant de 3.815 k€ et ce dans le respect de la politique de distribution de dividendes mise en place en ORES Assets. En outre, un prélèvement sur les réserves disponibles d'un montant de 6.154 k€ a été décidé en décembre 2017 par l'Assemblée générale.

Les dividendes 2017 revenant aux associés s'élèvent à 33.996 k€ c/ 28.158 k€ en 2016 (les associés publics reçoivent l'intégralité du dividende en 2017 contre 21.063 k€ en 2016).

2.14.2 ÉLÉMENTS DU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2017

Le total bilantaire d'ORES Assets s'élève au 31 décembre 2017 à 3.976.515 k€ contre 3.899.195 k€ au 31 décembre 2016.

ACTIF

Les immobilisations incorporelles, en augmentation de 19.490 k€ (48.071 k€ au 31 décembre 2017), sont constituées de dépenses relatives à des projets informatiques et de frais de développement. Les investissements de l'exercice 2017 concernent principalement le projet « Atrias ».

Les immobilisations corporelles augmentent de 77.036 k€; cette augmentation s'explique comme suit :

- investissements de l'exercice: + 219.556 k€;
- amortissements de l'exercice: - 132.137 k€ (en ce compris « l'amortissement » de la plus-value RAB de 20.334 k€);
- mises « hors service » d'installations: - 10.383 k€.

En ce qui concerne les immobilisations financières, signalons qu'ORES Assets détient les participations suivantes :

- 2.453 parts d'ORES sclr;
- 7 parts de Laborelec;
- 2.400 parts d'Igretec.

Les créances à plus d'un an (2.299 k€) augmentent de 1.790 k€ par rapport à 2016 (créances détenues sur les communes dans le cadre du plan de remplacement des lampes Hg/Hp).

Les stocks et commandes en cours d'exécution d'un montant de 11.564 k€ sont composés des travaux en cours pour compte des particuliers et des communes.

Les créances commerciales s'élèvent à 156.737 k€, en augmentation de 11.617 k€ par rapport au 31 décembre 2016. Ces créances commerciales se composent notamment des créances vis-à-vis des fournisseurs d'énergie dans le cadre de la facturation des redevances de transit, ainsi que des créances sur la clientèle protégée et sous « fournisseur X ».

Cette hausse s'explique comme suit :

- augmentation du montant des créances impayées : 17.235 k€ (197.210 k€ au 31 décembre 2017) ;
- augmentation du montant des réductions de valeur actées : - 5.618 k€ (- 40.472 k€ au 31 décembre 2017).

En 2017, des créances impayées ont été passées en irrécouvrable pour 5.823 k€ ; les réductions de valeur constituées pour couvrir ces créances douteuses ont été utilisées. La rubrique « autres créances » qui s'élève au 31 décembre 2017 à 6.023 k€ comprend notamment les créances relatives aux dégâts aux réseaux occasionnés par des tiers (2.376 k€), la TVA à récupérer (1.078 k€), ainsi que la créance détenue sur JTEK relative à la vente du bâtiment de Strépy (1.200 k€).

Les valeurs disponibles s'élèvent à 9.875 k€.

Les comptes de régularisation d'actif d'un montant de 204.751 k€ au 31 décembre 2017 comprennent notamment le solde des capitaux pensions restant à prendre en charge pour un montant de 44.979 k€, la redevance de voirie gaz de 16.118 k€, les actifs régulateurs pour 117.483 k€, ainsi que la RTNR (redevance transit non relevée) pour 18.371 k€.

PASSIF

Les fonds propres au 31 décembre 2017 s'élèvent à 1.599.269 k€, en baisse de 93.472 k€ par rapport au 31 décembre 2016.

Le capital s'élève au 31 décembre 2017 à 712.257 k€ et est réparti en :

- parts A : 460.801 k€ ;
- parts R : 251.456 k€.

Le capital a diminué de 98.804 k€ suite au remboursement de parts R ; cette diminution étant partiellement compensée par l'effet de l'augmentation de capital de 21.810 k€ survenue fin 2017 pour financer les investissements de l'exercice. Une partie de cette augmentation de capital (6.728 k€) a été financée par les associés publics via la conversion de parts R en parts A.

Au 31 décembre 2017, la structure de l'actionariat se présente comme suit :

Structure de l'actionariat au 31/12/2017 ORES Assets scl	Parts A ORES Assets		Parts R ORES Assets	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%
Part détenues par les communes	417.543	0,85	149.610	5,95
Part détenues par IGRETEC	4	0,00		
Part détenues par IDEFIN	7.477.448	15,21	509.411	20,26
Part détenues par IPFH	21.406.831	43,56	1.372.277	54,57
Part détenues par FINEST	2.291.284	4,66		
Part détenues par SOFILUX	5.626.810	11,45	251.729	10,01
Part détenues par FINIMO	2.896.556	5,89		
Part détenues par SEDIFIN	7.662.635	15,59	186.950	7,43
Part détenue par IEG	1.369.713	2,79	44.583	1,77
Total	49.148.824	100,00	2.514.560	100,00

Les parts A donnent droit au vote et au dividende, les parts R ne donnent droit qu'au dividende.

La réévaluation des immobilisations corporelles s'élevant à 542.462 k€ représente la différence initiale entre la RAB et la valeur comptable de ces mêmes immobilisations. Cette rubrique est en diminution de 20.334 k€ suite à l'amortissement de la plus-value pratiqué au taux de 2 % l'an.

Les réserves augmentent de 10.584 k€ suite :

- au transfert en réserves indisponibles de l'amortissement de la plus-value de réévaluation pour un montant de 20.334 k€ (à partir de la rubrique « plus-value de réévaluation ») ;
- à la dotation, dans le cadre de l'affectation des résultats, aux réserves disponibles pour un montant de 13.866 k€ ;
- au prélèvement sur les réserves disponibles réalisé en décembre sur décision de l'Assemblée générale d'ORES Assets pour un montant de 24.360 k€ ;
- au transfert aux réserves immunisées pour 744 k€ relatif au Tax-shelter.

Les provisions pour risques et charges passent de 17.105 k€ à 25.331 k€ en 2017 soit une hausse de 8.226 k€. Elles sont constituées de provisions environnementales pour 5.789 k€ et de provisions pour litiges pour 19.542 k€. Parmi ces dernières provisions pour litiges, les provisions pour déplacements d'installations représentent 6.566 k€ et la provision pour couverture des risques applicatifs associés à la transition vers de nouveaux systèmes informatiques nécessaires aux processus de marchés et à leurs évolutions représente 8.101 k€. Une provision a été comptabilisée en 2017 dans le cadre du projet « Atrias » pour un montant de 4.875 k€.

Les dettes à plus d'un an de 2.010.711 k€ sont en augmentation de 296.985 k€. Elles représentent notamment les emprunts contractés auprès d'établissements de crédit (785.448 k€), ainsi que les fonds mis à disposition d'ORES Assets par ORES scl (1.220.750 k€).

Les dettes à plus d'un an échéant dans l'année sont constituées par le capital des emprunts bancaires (94.732 k€) à rembourser en 2018.

Les fournisseurs divers ainsi que les factures à recevoir constituent l'essentiel des dettes commerciales (122.237 k€ au 31 décembre 2017): redevance Elia, frais de gestion d'ORES scrl, achats d'énergie relatifs aux pertes en électricité et aux OSP.

Les acomptes reçus sur commande (25.529 k€) comprennent les facturations intermédiaires adressées à la clientèle protégée et sous « fournisseur X » (OSP), ainsi que les acomptes des clients pour travaux à effectuer.

Le précompte mobilier à verser sur l'acompte dividendes (2.444 k€) ainsi que l'impôt sur le résultat (2.459 k€) constituent les dettes fiscales.

La rubrique autres dettes (43.074 k€) comprend principalement le solde des dividendes bruts de l'exercice 2017 à payer aux associés après l'Assemblée générale ordinaire de juin 2018 (32.326 k€), ainsi que le solde du compte courant avec ORES scrl (7.116 k€).

Les comptes de régularisation du passif (50.729 k€) sont principalement constitués des soldes régulateurs (50.099 k€).

2.15. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉ EN VUE D'EXPOSER D'UNE MANIÈRE FIDÈLE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES ET LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

2.15.1 ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2017

Évolution du résultat consolidé (en k€)	31/12/2017	31/12/2016
Ventes et prestations	1.151.189	1.127.955
Coût des ventes et prestations	- 930.497	- 926.747
Bénéfice d'exploitation	220.692	201.208
Produits financiers	352	456
Charges financières	- 60.411	- 66.296
Bénéfice de l'exercice avant impôts	160.633	135.368
Impôts sur le résultat	- 63.049	- 41.924
Bénéfice consolidé de l'exercice	97.584	93.444

Le chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 1.106.360 k€ en 2017 contre 1.087.759 k€ en 2016. Il comprend principalement les redevances de transit facturées aux fournisseurs d'énergie, les ventes d'énergie aux clients protégés ainsi que les produits relatifs aux travaux pour compte de tiers.

Le montant des autres produits est de 44.829 k€ en 2017 contre 40.196 k€ en 2016.

Les coûts des ventes et prestations s'élèvent en 2017 à 930.497 k€ soit une augmentation de 3.750 k€ par rapport à 2016. Signalons à ce sujet que :

- les services et biens divers s'élèvent en 2017 à 563.176 k€ (diminution de 7.167 k€) ; la redevance Elia constitue l'élément le plus important de cette rubrique de coûts, elle s'élève en 2017 à 346.462 k€ ;
- les rémunérations et charges sociales s'élèvent quant à elles en 2017 à 161.367 k€ contre 172.519 k€ en 2016 ;
- les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les amortissements des écarts de consolidation positifs augmentent de 6.324 k€ et s'élèvent à 145.499 k€ en 2017 ;
- en ce qui concerne les réductions de valeur sur nos créances commerciales, en 2017, les reprises et utilisations sont largement inférieures aux dotations. Une charge de 5.336 k€ a été enregistrée contre un produit de 337 k€ en 2016, cet écart est justifié par une prise en charge en irrécouvrables nettement moins importante que en 2016 (5.823 k€ contre 10.716 k€) ;
- en 2017, des dotations aux provisions pour risques et charges ont été comptabilisées pour 9.201 k€. En 2016, ce sont globalement des reprises ou utilisations de provisions qui avaient été comptabilisées pour 898 k€.

Le résultat financier du Groupe se solde par une charge de 60.059 k€ en 2017 contre 65.840 k€ en 2016. Il s'agit principalement des intérêts payés pour nos emprunts bancaires, obligataires et billets de trésorerie.

Les impôts, constitués principalement de l'impôt des sociétés s'élèvent en 2017 à 63.049 k€ contre 41.924 k€ en 2016. L'augmentation de 21.125 k€ s'explique en grande partie par la régularisation relative à l'exercice comptable 2015 comptabilisée en 2016 pour 8.212 k€, ainsi que la forte diminution du taux utilisé pour le calcul des intérêts notionnels (0,237% en 2017 contre 1,131% en 2016).

2.15.2. ÉLÉMENTS DU BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2017

Le total bilantaire s'élève à 4.232.969 k€ par rapport à 4.079.874 k€ à fin 2016.

Bilan consolidé en k€	31/12/2017	31/12/2016
ACTIF		
Frais d'établissement	1.914	3.828
Actifs immobilisés	3.604.301	3.503.828
Actifs circulants	626.754	572.218
Total actif	4.232.969	4.079.874
PASSIF		
Capitaux propres	1.597.537	1.689.193
Intérêts de tiers	2	2
Provisions, impôts différés et latences fiscales	33.806	24.605
Dettes	2.601.624	2.366.074
Total passif	4.232.969	4.079.874

ACTIF

Les frais d'établissement sont constitués des frais d'émission d'emprunts.

Les immobilisations incorporelles d'un montant de 59.559 k€ c/ 37.437 k€ en 2016 sont constituées de dépenses relatives à des projets informatiques (notamment projet « Atrias ») et de frais de développement (Smart grids « développement de réseaux intelligents » et Smart metering « comptage intelligent »).

Les immobilisations corporelles s'élèvent à 3.536.536 k€ en 2017 par rapport à 3.459.500 k€ en 2016 soit une augmentation de 77.036 k€. Cette augmentation s'explique comme suit :

- investissements de l'exercice : + 219.556 k€ ;
- amortissements de l'exercice : - 132.137 k€ (en ce compris « l'amortissement » de la plus-value RAB de 20.334 k€) ;
- mises « hors service » d'installations : - 10.383 k€.

Les immobilisations financières d'un montant de 8.206 k€ c/ 6.891 k€ en 2016 sont constituées principalement d'une avance par ORES scrl à la scrl Atrias pour 7.175 k€, des parts détenues par ORES scrl dans les sociétés scrl Atrias et N-Allo ainsi que des parts détenues par ORES Assets en Laborelec et Igretec.

Les stocks et commandes en cours d'exécution s'élèvent à 48.768 k€ et sont composés de marchandises (37.204 k€) ainsi que des travaux en cours pour compte des particuliers et des communes (11.564 k€).

Les créances commerciales s'élèvent à 163.613 k€ c/ 153.311 k€ en 2016 et se composent notamment des créances vis-à-vis des fournisseurs d'énergie dans le cadre de la facturation des redevances de transit ainsi que des créances envers la clientèle protégée et « fournisseur X ».

La rubrique « autres créances » (6.135 k€ c/ 18.531 k€ en 2016) comprend la TVA à récupérer (1.090 k€) ainsi que les créances relatives aux dégâts au réseau occasionnés par des tiers (2.376 k€) et des créances diverses (2.669 k€).

Les placements de trésorerie pour un montant total de 145.016 k€ c/ 52.321 k€ en 2016, sont principalement constitués de placements à terme sur comptes bancaires pour 126.000 k€.

Les valeurs disponibles (54.912 k€) regroupent les liquidités détenues en comptes à vue et dans les fonds sociaux.

Les comptes de régularisation (206.010 k€ c/ 244.826 k€ en 2016) comprennent principalement le solde des capitaux pensions restant à prendre en charge pour un montant de 44.979 k€, la redevance de voirie gaz de 16.118 k€, les actifs réglementaires pour 117.483 k€ ainsi que la RTNR (redevance transit non-relevée) pour 18.371 k€.

PASSIF

Le capital souscrit s'élève au 31 décembre 2017 à 712.257 k€, en diminution de 83.722 k€ par rapport au 31 décembre 2016 et se compose de :

- parts A : 460.801 k€ ;
- parts R : 251.456 k€ ;

Le capital a diminué de 98.804 k€ suite au remboursement de parts R ; cette diminution étant partiellement compensée par l'effet de l'augmentation de capital de 21.810 k€ survenue fin 2017 pour financer les investissements de l'exercice. Une partie de cette augmentation de capital (6.728 k€) a été financée par les associés publics via la conversion de parts R en parts A.

La réévaluation des immobilisations corporelles s'élevant à 542.462 k€ représente la différence initiale entre la RAB et la valeur comptable de ces mêmes immobilisations en 2001 pour l'activité électricité et en 2002 pour l'activité gaz. Cette rubrique est en diminution de 20.334 k€ suite à l'amortissement de la plus-value pratiqué au taux de 2% l'an.

Les réserves consolidées augmentent de 12.371 k€ suite principalement :

- au transfert en réserves indisponibles de l'amortissement de la plus-value de réévaluation pour un montant de 20.334 k€ (à partir de la rubrique « plus-value de réévaluation ») ;
- à la dotation, dans le cadre de l'affectation des résultats, aux réserves disponibles pour un montant de 13.866 k€ ;
- au prélèvement sur les réserves disponibles réalisé en décembre sur décision de l'Assemblée générale d'ORES Assets pour un montant de 24.360 k€ ;
- au transfert aux réserves immunisées pour 744 k€ relatif au Tax-shelter.

Le compte subsidiaire en capital (54 k€) représente deux subsides reçus de la Région wallonne, l'un dans le cadre d'un projet de gestion de réseaux ouverts au renouvelable et l'autre pour un projet de recherche industrielle d'intérêt général relatif aux compteurs communicants (Smart Users).

Les intérêts de tiers représentent la quote-part de la filiale ORES scrl cédée en 2013 par ORES Assets aux intercommunales pures de financement (cession totale de sept parts sociales).

Les provisions pour risques et charges augmentent de 9.201 k€ et passent de 24.605 k€ à 33.806 k€ au 31 décembre 2017. Elles sont constituées de :

- provisions environnementales pour 5.789 k€ ;
- provisions pour litiges pour 20.337 k€ dont :
 - les provisions pour déplacements d'installations (6.566 k€) ;
 - la provision pour couverture des risques applicatifs associés à la transition vers de nouveaux systèmes informatiques nécessaires aux processus de marché et à leurs évolutions (8.101 k€) ;

2.16 REMARQUES COMPLÉMENTAIRES

2.16.1. RAPPORT SUR LES RISQUES

- o la provision comptabilisée en 2017 dans le cadre du projet « Atrias » pour 4.875 k€ ;

- o les autres provisions : 795 k€ ;

- provision dans le cadre des travaux de vectorisation des plans des réseaux de distribution pour 7.679 k€.

Les dettes à plus d'un an (2.010.711 k€ c/ 1.713.726 k€ à fin 2016) sont en augmentation de 296.985 k€. Elles sont constituées principalement d'emprunts contractés par ORES Assets auprès des établissements de crédit (785.448 k€), d'emprunts obligataires (630.000 k€), de billets de trésorerie et emprunts bancaires (440.750 k€) ainsi que d'un emprunt auprès de la BEI (150.000 k€) contractés par ORES scrl.

Les dettes à plus d'un an échéant dans l'année (94.732 k€) sont constituées par le capital des emprunts bancaires à rembourser en 2018.

Les dettes financières court terme (145.000 k€) sont uniquement constituées de billets de trésorerie.

Les fournisseurs divers ainsi que les factures à recevoir constituent l'essentiel des dettes commerciales (159.297 k€ c/ 146.757 k€ en 2016).

Les acomptes reçus sur commande (25.529 k€) comprennent les facturations intermédiaires adressées à la clientèle protégée et sous « fournisseur X » (OSP), ainsi que les acomptes de clients pour travaux à effectuer.

Les dettes fiscales, salariales et sociales d'un montant de 50.894 k€ (c/ 55.222 k€ en 2016) reprennent :

- les dettes fiscales (9.302 k€) : le solde de précompte professionnel à payer, le précompte mobilier à payer relatif à l'acompte sur les dividendes 2017 ainsi que la provision fiscale basée sur le résultat de l'exercice 2017 ;
- les dettes salariales et sociales (41.592 k€) : les provisions pour rémunérations, primes à payer et diverses cotisations annuelles (Inami, ONSS).

La rubrique autres dettes (41.256 k€), en diminution de 19.719 k€, comprend principalement le solde des dividendes à verser après l'Assemblée générale ordinaire de juin 2018 (32.326 k€) ainsi que les dettes envers les tiers et le personnel (fonds sociaux).

Les comptes de régularisation du passif (74.207 k€ c/ 75.530 k€) sont principalement constitués :

- des soldes réglementaires (50.099 k€) ;
- d'un montant de 13.856 k€ de charges financières essentiellement relatives à nos placements privés et emprunts obligataires ;
- des indemnités (7.438 k€) reçues pour couvrir les rentes futures.

Les paragraphes qui suivent décrivent les mesures prises pour remédier aux risques et incertitudes connus auxquels le groupe ORES est confronté. Certains risques non identifiés dans cette liste pourraient exister ou, alors qu'ils paraissent limités aujourd'hui, gagner en importance dans le futur. Il faut noter également que les risques ne sont pas présentés ci-après par ordre d'importance.

2.16.1.1. RISQUES ET INCERTITUDES JURIDIQUES, RÉGULATOIRES ET OPÉRATIONNELS

Risques liés à la pérennité tarifaire

Les activités d'ORES sont régies par un important cadre législatif et réglementaire dont deux des principaux éléments sont le Décret tarifaire et la méthodologie tarifaire établie sur cette base par le régulateur, la CWaPE, régulateur compétent pour l'activité de distribution d'électricité et de gaz sur le territoire des communes associées à ORES.

Cette méthodologie définit notamment :

- le revenu autorisé qui peut être répercuté auprès des clients par l'intermédiaire des tarifs et qui permet donc de mener à bien les missions légales et réglementaires d'ORES ;
- les mécanismes de régulation incitatifs ;
- la détermination des tarifs...

Le contexte du secteur est en pleine évolution (développement durable, efficacité énergétique, autoproduction, véhicules électriques, batteries,...) et induit de nouveaux besoins ainsi qu'une modification des comportements de prélèvements des utilisateurs de réseau, ce qui appelle une évolution du modèle de régulation et de tarification.

Les décisions tarifaires prises par la CWaPE dans le cadre de l'approbation des tarifs pour la période 2019 à 2023, ainsi que des changements de paramètres tarifaires sur base de la méthodologie tarifaire, pourraient mettre une pression telle sur le revenu autorisé d'ORES que :

- la réalisation de certaines des missions légales et réglementaires d'ORES pourrait être mise à mal ;
- la qualité des prestations pourrait diminuer ;
- l'adaptation nécessaire à la transition énergétique et la digitalisation de la société ne pourrait être réalisée que partiellement (notamment certains projets stratégiques et de transformation d'ORES).

Le modèle tarifaire actuellement proposé est en effet déséquilibré, à certains égards incohérent et source d'incertitudes.

ORES poursuit ses contacts avec le régulateur sur la méthodologie tarifaire, son implémentation et a introduit, sous certaines conditions, des propositions de revenu autorisé en vue d'une approbation des tarifs 2019-2023. ORES a communiqué ses réactions officielles dans le cadre du processus de concertation et de consultation d'approbation de la méthodologie tarifaire 2019-2023 et a introduit un recours contre

la méthodologie finale approuvée par la CWaPE étant donné le non-respect de prescrits du Décret tarifaire et de principes généraux du droit relatifs à la régulation tarifaire. En parallèle, avec pour objectif de réaliser la transition énergétique à moindre coût pour les utilisateurs de réseau, elle a mis en place un programme d'optimisation des coûts et de l'efficacité opérationnelle, passant notamment par un nouveau modèle organisationnel en matière de la gestion des projets de transformation.

Par ailleurs, des mesures prises par les autorités régionales wallonnes peuvent aussi impacter ORES. Ainsi, la Déclaration de politique régionale adoptée par le Gouvernement wallon au début de chaque législature – dont un chapitre est consacré à l'énergie – fixe les grandes lignes de la politique énergétique, notamment en matière d'efficacité énergétique. Autre exemple: l'étude demandée par le Ministre de l'Énergie sur l'harmonisation tarifaire. ORES adopte une attitude proactive face aux modifications qui en découlent, tout comme pour l'ensemble des autres adaptations légales et réglementaires pouvant avoir des effets sur son activité. Cela s'inscrit dans sa volonté d'agir comme facilitateur de marché(s) et de se positionner comme le partenaire légitime et reconnu, l'interlocuteur privilégié des autorités en matière de politique énergétique.

Risques liés au rôle et aux missions du gestionnaire de réseau de distribution, à la légitimité de sa structure et à l'ancrage local

Le risque consiste en une perte ou une dégradation du périmètre d'ORES dans ses trois métiers de base (gestionnaire de réseaux gaz et électricité (GRD); facilitateur de marché; partenaire des autorités). Cette menace pourrait croître dans les années à venir et pourrait amener ORES à revoir le niveau d'incertitude. Les domaines les plus à risque sont l'éclairage public, le stockage d'énergie, le sous-comptage et la gestion des données. Le niveau pourrait être amplifié par une incompréhension et une remise en question de la structure juridique et des règles de « corporate governance » du Groupe.

Ce risque est impacté par différents facteurs. Des tiers se positionnent en concurrents dans les activités et peuvent provoquer une dérégulation. D'autres facteurs sont induits par les évolutions technologiques, la pression médiatique ou par certaines indécisions politiques en ce compris le contexte législatif et réglementaire futur.

Pour clarifier ses structures, ORES a adopté les modifications statutaires nécessaires en juin 2017. ORES a adapté son organisation et ses processus pour privilégier les relations de proximité avec les pouvoirs publics locaux, afin de renforcer la captation des demandes locales ainsi que de partager et soutenir les enjeux liés à ses activités et aux réalités communales.

ORES met aussi en avant son modèle organisationnel et ses compétences à travers ses grands projets, tout en sensibilisant les différentes instances et les acteurs clés et en privilégiant les circuits courts de prise de décision.

ORES prend aussi en compte l'évolution rapide du nombre d'installations de productions décentralisées d'électricité, tout comme le développement de nouvelles technologies qui contribuent à protéger l'environnement. Les rôles de différents acteurs du marché sont contestés et de nouveaux rôles apparaissent. Le stockage d'électricité, la flexibilité, le recours aux réseaux télécom, la conduite à distance des réseaux

et de nouvelles applications électriques se développent; de nouveaux matériaux et technologies apparaissent pour l'éclairage public; les clients participent plus activement à la gestion de leur énergie, en étant parfois consommateurs et parfois producteurs. ORES est très attentive à ces évolutions et souhaite réaffirmer le rôle de facilitateur qui lui est reconnu en tant que GRD depuis le début de la libéralisation des marchés.

Un ensemble détaillé de règles et de procédures internes relatives à la gouvernance d'entreprise est mis en place afin d'assurer le bon fonctionnement des organes de l'entreprise, notamment en matière de gestion et d'audit.

Risques liés à la transformation de l'entreprise, à la gestion des projets et au parc applicatif

Pour répondre aux trois défis de la société (transition énergétique, orientation client et culture d'entreprise), ainsi que pérenniser ses trois métiers (évoqués ci-avant) dans un contexte changeant et de plus en plus « concurrentiel », ORES a choisi de se transformer et a actualisé son plan d'actions. L'accent est mis sur l'implémentation d'un nouveau modèle organisationnel, les suites apportées au diagnostic IT, l'adaptation du paysage informatique ainsi que du parc applicatif et des processus liés, la professionnalisation de la gestion des projets, avec aussi une priorité importante donnée au projet « Atrias ». L'entreprise poursuit aussi ses actions en matière de culture d'entreprise et de mise à disposition des compétences nécessaires.

Dans un cadre où les moyens financiers sont limités, ORES a également entamé des réflexions sur la stratégie au sein de l'entreprise, son portefeuille de projets et leur planification. L'entreprise identifie les outils applicatifs les plus adaptés qui lui permettront de réaliser ses métiers, de gérer les réseaux, de traiter les informations et de les mettre à disposition dans le contexte du développement du « big data », des technologies et des besoins informatiques dans un monde sans cesse plus « smart » et plus digitalisé. Elle veille par ailleurs à être en capacité de réagir de manière adéquate en cas d'intrusion ou de risque de sécurité sur ses systèmes d'information : ORES est attentive au respect de la protection des données à caractère personnel, à l'altération ou la perte de bases de données, à une défaillance des systèmes ou applications informatiques, à la propagation de virus, au piratage ou encore à une défaillance du réseau de télécommunications.

Dans cette évolution, ORES tient compte d'autres critères comme le caractère intermittent et aléatoire des productions électriques décentralisées qui fait apparaître certaines incertitudes quant aux spécificités auxquelles devront répondre les réseaux de distribution de demain.

Risques liés à l'efficacité opérationnelle et à la satisfaction clients

ORES gère ses réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel avec un objectif: garantir leur fiabilité et la continuité de l'alimentation des clients en énergie, tout en respectant les objectifs, délais et budgets définis, ainsi qu'en supportant la comparaison par rapport à d'autres opérateurs.

ORES, ses métiers et ses actifs sont soumis aux réglementations européennes, nationales et régionales relatives aux matières environnementales et urbanistiques traitant notamment de la pollution des sols, des équipements de sécurité des installations électriques, de l'information, de la coordi-

nation et l'organisation des chantiers ou encore de la gestion des déchets. Ces dispositions sont souvent complexes et sujettes à changements – résultant potentiellement en un cadre plus strict. Leur respect peut donc imposer d'importants coûts additionnels pour ORES, voire induire le report de projets en cours. Des provisions sont constituées pour faire face aux surcoûts éventuels. Des phénomènes naturels – tempêtes, inondations, chutes de neige combinées à du gel brutal, etc. – ainsi que des dégradations causées par tiers – accidents de la route, terrassements hasardeux, vandalisme – peuvent entraîner des incidents et des dommages sur les réseaux de distribution. Ces événements sont soit couverts par les assurances des tiers, soit par les assurances d'ORES. Dans certaines hypothèses, ORES est son propre assureur.

Le risque de litiges juridiques est inhérent aux activités d'ORES. Des provisions adéquates ont été ou seront constituées pour couvrir ce risque.

Enfin, l'entreprise est attentive à la qualité des services prestés et veille à développer une image positive. Elle simplifie ses processus et optimise la relation client, afin de rencontrer les besoins et de les satisfaire en délais et en qualité, dans le respect des règles définies (tarifaires, éthiques, etc.). Les exigences des clients évoluent et se centrent sur l'immédiateté, la digitalisation, l'acceptabilité des prix. Pour y répondre, ORES améliore la disponibilité de ses équipes, fait évoluer sa culture d'entreprise et met en place les moyens permettant l'interaction digitale. Complémentairement, elle modernise et optimise ses réseaux et ses outils.

Risques liés aux compétences et comportements ainsi qu'aux matières de sécurité et bien-être

ORES met l'humain au cœur de ses activités. L'entreprise cherche à attirer, développer et retenir les talents, tout en identifiant les nouveaux métiers et en transformant les métiers existants. Différentes actions trouvent place en matière de recrutement, de formation, d'optimisation de l'organisation et de valorisation de la performance. Le changement culturel, la maîtrise des coûts, la mise en place d'un environnement de travail favorisant la créativité, le management de confiance et de proximité, l'interaction et le bien-être sont également des priorités.

Quelles que soient leurs activités dans l'entreprise, ORES considère qu'il est crucial que les membres de son personnel aient en permanence à l'esprit les impératifs de prévention et le respect des prescriptions de santé et de sécurité, afin de limiter les risques d'accident et d'incident sur le lieu de travail. Dans ce cadre, l'entreprise met en œuvre un plan d'action global à cinq ans, qui intègre un programme pluriannuel de sensibilisation – intitulé « Vigilance partagée » – ainsi qu'un plan d'action annuel.

2.16.1.2. RISQUES FINANCIERS

Risques de crédit

ORES poursuit une politique de financement faisant appel à des sources diversifiées sur le marché des capitaux. Depuis 2012, le financement du Groupe est réalisé par ORES scrl, avec garantie d'ORES Assets scrl.

Les sources de financement consistent notamment en :

- un programme de billets de trésorerie à durée indéterminée d'une hauteur maximale de 550 M€ ;

- des montants récoltés via emprunts obligataires et placements privés (en 2012, 2014 et 2015) ;
- l'émission d'emprunts bancaires ;
- un important financement levé auprès de la Banque Européenne d'Investissement (300 M€ en 2017 et 250 M€ en 2018) ;
- deux lignes de crédit court terme pour un montant global de 100 M€ ; disponibles jusque fin mars 2018.

Risques de taux d'intérêt

Toute modification des taux d'intérêt a un impact sur la hauteur des charges financières. Pour réduire ce risque au minimum, ORES applique une politique de financement et de gestion de la dette qui vise à atteindre un équilibre optimal entre taux d'intérêt fixes et variables. En outre, des instruments financiers de couverture sont utilisés pour se prémunir des incertitudes. La politique de financement tient également compte de la maturité de la dette. En vue de maîtriser le risque de taux, ORES utilise des instruments financiers dérivés tels que des swaps (taux court terme vers taux long terme), des CAP de taux d'intérêt ainsi que des collars (combinaison de l'achat d'un cap et de la vente d'un floor). La gestion de la dette et les données du marché sont suivies attentivement. Aucun instrument dérivé n'est utilisé à des fins de spéculation.

Risque fiscal

ORES Assets scrl et ORES scrl sont soumises à l'impôt des sociétés. Actuellement, la méthodologie tarifaire prévoit que toute charge fiscale est intégrée dans les tarifs et par conséquent, l'impact de l'évolution de la législation fiscale est limité pour le groupe ORES.

Risques de patrimoine et de liquidité

Dans le cadre de la gestion de ces risques et de la facturation des redevances d'utilisation des réseaux, ORES dispose de garanties financières de l'ensemble des fournisseurs d'énergie actifs sur le réseau. Ces garanties financières sont définies par le contrat octroyant l'accès au réseau et sont révisables annuellement. L'entreprise renforce aussi les actions spécifiques de recouvrement des créances relatives aux travaux réalisés dans le cadre de la gestion des réseaux, via l'attribution de marchés publics à des sociétés de recouvrement.

ORES dispose d'une capacité de financement court terme par l'intermédiaire de son programme de billets de trésorerie et des lignes de crédit évoquées ci-avant ; on peut considérer que le risque de liquidité est quasi-nul. La gestion de la trésorerie permet de limiter les risques de marché, de structure de patrimoine et de liquidité. Les organes de gestion ont mis en place une politique prudente de placements, se basant sur la diversification ainsi que le recours à des produits au risque – de crédit et de taux – limité. ORES est attentive à la problématique des taux négatifs dans la gestion de sa trésorerie. Enfin, il faut noter que la méthodologie tarifaire prévoit que tous les coûts liés à la politique de financement sont couverts par l'enveloppe réglementaire (méthodologie 2017 et 2018).

Risques macro-économiques et conjoncturels

La situation économique actuelle pourrait avoir des répercussions sur la demande d'électricité et de gaz naturel ou encore sur les conditions de financement d'ORES, voire sur le résultat

à distribuer aux associés. Ces risques et leurs effets ne sont normalement pas supportés par le Groupe. La méthodologie tarifaire prévoit en effet leur prise en compte dans le cadre de l'approbation des soldes réglementaires et leur imputation, en principe, dans les tarifs de la période réglementaire suivante.

2.16.2. DONNÉES SUR LES ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

L'approbation par les actionnaires de l'opération relative au transfert des quatre communes brabançonnes de Chastre, Incourt, Perwez et Villers-la-Ville de la PBE/Infrac vers ORES Assets pour la gestion des réseaux de distribution d'électricité, entraîne qu'à compter du 1^{er} janvier 2018, les habitants des communes précitées bénéficieront du tarif de distribution déjà appliqué par ORES Assets dans 22 autres communes de la province du Brabant wallon, ce qui se traduira concrètement par une baisse d'environ 22% sur la partie « distribution » de leur facture. Globalement, cela correspondra à une économie moyenne de 7% sur leur facture d'électricité.

Deux lignes de crédit non utilisées de 50 M€ chacune renouvelées fin 2017 et venant à échéance au 31/03/2018, ont été remplacées, au vu du niveau de trésorerie prévu pour 2018, par une ligne de crédit de 50 M€ à des conditions plus avantageuses.

2.16.3. INDICATIONS SUR LES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ

« néant »

2.16.4. INDICATIONS RELATIVES AUX ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

L'évolution des techniques en matière de gestion de réseaux, comptage intelligent et autres développements montrent que des coûts importants de développement sont générés et qu'il est fort probable qu'ils se répartissent sur des périodes plus longues que par le passé. Dans cette optique, ORES scrl a pris l'option de procéder à l'activation de dépenses de personnel relatives aux chercheurs, techniciens et autre personnel d'appui, dans la mesure où ils sont affectés à la réalisation d'un projet qualifié de « développement ».

2.16.5. INDICATIONS RELATIVES À L'EXISTENCE DE SUCCURSALES DE LA SOCIÉTÉ

« néant »

2.16.6. LE BILAN NE FAIT APPARAÎTRE AUCUNE PERTE REPORTÉE OU LE COMPTE DE RÉSULTATS NE FAIT PAS APPARAÎTRE PENDANT DEUX EXERCICES SUCCESSIFS UNE PERTE DE L'EXERCICE

2.16.7. TOUTES LES INFORMATIONS QUI DOIVENT Y ÊTRE INSÉRÉES EN VERTU DU PRÉSENT CODE

« néant »

2.16.8. L'UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR LA SOCIÉTÉ

ORES Assets dispose d'un compte courant auprès de la société exploitante en cas de besoin de fonds. ORES Assets a conclu ses emprunts bancaires auprès de grands organismes financiers belges dans le respect des procédures de marché public de services. ORES scrl dispose d'un programme de billets de trésorerie de 550 M€ avec une durée indéterminée. Depuis 2012, ORES scrl est chargée par ORES Assets de trouver le financement nécessaire à son activité. ORES scrl a, en 2017, contracté de nouveaux emprunts bancaires pour 410 M€, dont 150 M€ tirés sur un programme de financement obtenu en 2017 auprès de la BEI. Signalons en outre que deux lignes de crédit court terme ont été souscrites par ORES scrl pour un montant global de 100 M€. Ces lignes ont été prolongées fin 2017 pour une durée de trois mois dans l'idée d'en revoir les contours en 2018. ORES devra poursuivre à l'avenir une politique de financement faisant appel à des sources diversifiées sur le marché des capitaux. Une modification des taux d'intérêt a un impact sur la hauteur des charges financières. Pour réduire ce risque au minimum, ORES scrl et ORES Assets appliquent une politique de financement qui cherche à atteindre un équilibre optimal entre taux d'intérêt fixes et variables. En outre, des instruments financiers de couverture sont utilisés pour couvrir les évolutions incertaines. La politique de financement tient compte de la différence de durée de vie des emprunts et de la durée de vie des actifs. Ces trois points (taux d'intérêt, durée des emprunts et utilisation des produits dérivés de couverture) ont fait l'objet de décisions dans les organes compétents d'ORES Assets / des huit GRD mixtes avant la fusion et d'ORES scrl qui ont permis de fixer une politique financière nécessaire à la gestion active de la dette. Cette politique financière a été adaptée aux circonstances de marché en 2017. En vue de maîtriser le risque de taux, ORES scrl et ORES Assets utilisent des instruments financiers dérivés tels que des swaps de taux d'intérêt (taux court terme vers taux long terme), des CAP de taux d'intérêt ainsi que des collars (combinaison de l'achat d'un cap et de la vente d'un floor). La gestion de la dette et les données du marché sont suivies attentivement. Aucun instrument dérivé n'est utilisé à des fins de spéculation.

2.16.9. JUSTIFICATION DE L'INDÉPENDANCE ET DE LA COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE COMPTABILITÉ ET D'AUDIT DU COMITÉ D'AUDIT

Pour la période allant du 1^{er} janvier jusqu'au 22 juin 2017, Monsieur Luc Rigaux, en sa qualité d'auditeur à la Cour des comptes, disposait de l'indépendance et des compétences requises. Dans le cadre de l'installation du nouveau Comité d'audit à l'issue de l'Assemblée générale du 22 juin 2017, Monsieur Stéphane Lasseaux a été désigné Président de ce Comité et personne justifiant de l'indépendance et de la compétence requise. En effet, d'une part, il répond aux critères de l'article 526ter du Code des sociétés et d'autre part, il dispose de l'expérience requise en comptabilité, audit et matières financières au sens de la loi du 7 décembre 2016. Ces deux éléments ont été confirmés dans une attestation.

2.16.10. DESCRIPTION DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES SYSTÈMES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES DES SOCIÉTÉS LIÉES EN RELATION AVEC LE PROCESSUS D'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS DÈS QU'UNE SOCIÉTÉ COTÉE SUR UN MARCHÉ VISÉ À L'ARTICLE 4 FIGURE DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le cadre de référence de contrôle interne et de gestion des risques implémentés par le Comité de direction d'ORES s'inspire de la méthodologie IPMS (Integrated Performance Management System). Complémentairement, ORES est certifiée ISO9001-2015 pour l'ensemble de ses activités.

Ce cadre comporte cinq composantes de base. L'utilisation et l'intégration de ces concepts dans ses processus et activités permet à ORES de piloter ses objectifs et maîtriser ses risques, de garder ses activités sous contrôle, de disposer des moyens de support adéquats, d'améliorer l'efficacité de ses opérations par un système d'évaluation des résultats ad-hoc et par une attribution optimale des rôles et responsabilités.

2.16.10.1 GESTION DES RISQUES

Un processus clé

La gestion des risques est un processus important pour aider ORES dans la réalisation de ses objectifs stratégiques tels que définis dans sa mission et documentés dans le plan stratégique. Ce processus permet de dresser un inventaire des risques et de mieux contrôler ces derniers.

Le Comité de direction, secondé par le management, et le Risk manager identifient, analysent et évaluent conjointement les principaux risques en fonction de leur nature et de leur impact potentiel. Sur base de cette évaluation, les actions en place sont passées en revue et le Comité de direction décide des actions préventives et/ou correctives à implémenter renforçant ainsi, le cas échéant, les contrôles internes existants.

Déclinaison des objectifs au sein d'ORES

Les objectifs définis au niveau d'ORES sont déclinés par département. Ils sont évalués sur base annuelle, de manière à veiller à leur réalisation. Le management d'ORES assume sa responsabilité dans la mise en place d'un contrôle interne efficace garantissant, entre autres l'atteinte des objectifs.

2.16.10.2. ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE

Organisation du contrôle interne

Conformément aux statuts d'ORES, le Conseil d'administration a mis en place différents comités qui l'assistent dans l'exercice de ses responsabilités : le Comité de direction, le Comité d'audit, le Bureau exécutif, le Comité de nomination et de rémunération. Il a délégué au Comité d'audit le contrôle (i) du processus de reporting financier, (ii) de l'efficacité des systèmes de contrôle interne de gestion des risques d'entreprise, (iii) de l'audit interne et de son efficacité, (iv) de l'audit statutaire des comptes annuels et consolidés, en ce compris le suivi de toute question et recommandation des auditeurs externes, (v) de l'indépendance des auditeurs externes. Pour plus d'information, consulter la Charte de Gouvernance d'entreprise et les statuts.

Le Comité d'audit se réunit au minimum trois fois par an pour discuter de ces différents points.

ORES a mis en place des activités de contrôle aux différents niveaux de sa structure afin d'assurer le respect des normes et procédures internes visant à atteindre les objectifs, à gérer correctement les risques identifiés, et à limiter le risque d'erreurs et de fraude. Ceci inclut notamment une séparation des tâches dans les processus évitant qu'une même personne n'initie, autorise et enregistre une transaction ; des politiques d'accès aux systèmes d'information et des délégations de pouvoirs ont ainsi été définies ; des contrôles réguliers sont réalisés par le management et par le Security Officer.

Le département Finances & Controlling soutient le Comité de direction dans la mise à disposition en temps utile d'informations financières correctes et fiables nécessaires à la prise de décision pour le suivi des activités de gestion et à la gestion efficace des services financiers de l'entreprise. Le reporting financier externe auquel ORES est soumis comporte (i) le reporting financier et fiscal statutaire, (ii) le reporting financier consolidé, (iii) les obligations de reporting spécifiques imposées par le cadre réglementaire.

Certaines fonctions de contrôle ont été créées au sein des départements les plus importants. Elles portent notamment sur le suivi budgétaire. Les résultats sont rapportés au Comité de direction.

Intégrité et Éthique

L'intégrité et l'éthique d'ORES sont essentiels dans son environnement de contrôle interne. Le Comité de direction et le management communiquent sur ces principes.

Le Code de conduite éthique ORES définit la mise en application de règles éthiques au travers de ses valeurs et de la manière dont elles sont vécues et respectées. L'éthique dans l'entreprise se fonde sur les cinq valeurs d'ORES : sens des responsabilités, sens du service, professionnalisme, audace, respect et convivialité, auxquelles il convient d'adjoindre l'esprit d'impartialité et l'indépendance vis-à-vis des autres acteurs du marché, qui conditionnent la position de monopole naturel. La mise en œuvre des valeurs s'opère dans le respect des lois et décrets, ainsi que des règlements et des procédures internes à l'entreprise.

Le management veille au respect par les collaborateurs des valeurs et des procédures internes et prend, le cas échéant, les actions qui s'imposent, décrites dans les règlements de travail de l'entreprise.

De par son statut légal de gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité et de gaz, ORES répond à un nombre important de règles statutaires et réglementaires définissant différents principes fondamentaux, tels que la confidentialité, la transparence et la non-discrimination.

2.16.10.3. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Le système de contrôle interne d'ORES s'appuie sur des rôles et responsabilités qui sont définis au sein des différents comités en place au sein de l'ORES. Ils sont identifiés dans le cadre légal applicable à ORES, dans les statuts et dans la charte de gouvernance d'entreprise.

La directive système de management et la documentation relative aux processus et aux projets complètent ce cadre. ORES

clarifie en outre les rôles et responsabilités de tous ses collaborateurs par le biais d'une description de chaque fonction.

ORES concrétise l'importance cruciale des compétences et de l'expertise de ses collaborateurs pour assurer la conduite de ses activités de manière fiable et efficace dans ses processus, dont le recrutement et la formation. Le département Ressources humaines a défini les politiques et décrit les fonctions afin d'identifier les rôles et responsabilités, ainsi que les qualifications requises pour leur exercice.

ORES a établi une politique de gestion des compétences et encourage la formation de sorte à permettre à tous ses collaborateurs de réaliser les tâches qui leur sont attribuées de manière efficace.

2.1610.4. INFORMATION ET COMMUNICATION

Parmi les moyens en support importants pour disposer d'un contrôle interne efficace et d'une bonne maîtrise des risques, ORES communique les informations pertinentes à ses collaborateurs afin de leur permettre d'exercer leurs responsabilités et d'atteindre leurs objectifs. L'information financière est nécessaire pour la budgétisation, les prévisions et la vérification de la conformité au cadre réglementaire. L'information opérationnelle est par ailleurs indispensable à l'élaboration des différents rapports cruciaux pour le bon fonctionnement de l'entreprise. ORES enregistre dès lors les informations récentes et historiques nécessaires à l'évaluation des risques d'entreprise.

Des canaux de communication multiples sont utilisés : manuels, notes, e-mails, informations aux valves et applications intranet. Les systèmes d'information mis en place structurent l'information provenant de sources diverses.

Les résultats financiers font l'objet d'un reporting interne et sont validés à différents niveaux. Ils font l'objet d'un reporting au Comité de direction et sont discutés semestriellement avec le Comité d'audit. Le Président du Comité d'audit donne ensuite un avis au Conseil d'administration.

2.16.10.5. ÉVALUATION DES RÉSULTATS

Le monitoring

Les procédures de monitoring sont une combinaison des activités de monitoring réalisées dans la conduite normale du business et des évaluations spécifiques ad hoc sur des thèmes sélectionnés. ORES établit aussi des Key Performance Indicators (KPI). Les principaux KPI de la société sont liés aux objectifs de l'entreprise et sont repris dans la Balanced Score Card.

Les activités de monitoring incluent (i) un reporting des indicateurs stratégiques au Comité de direction et des indicateurs pertinents au Conseil d'administration, (ii) un suivi des indicateurs opérationnels principaux à l'échelle des départements, (iii) un reporting financier mensuel incluant l'examen des variations par rapport au budget, des comparaisons aux périodes précédentes et les événements susceptibles d'impacter le contrôle des coûts.

Le feedback de tiers est également pris en compte sur base de sources diverses telles que (i) les rapports du régulateur régional sur le respect du cadre légal et réglementaire, (ii) les rapports des entreprises de sécurité et d'assurances.

La confrontation des communications en provenance de sources externes et des informations générées en interne et les analyses qui s'ensuivent permettent à ORES de s'améliorer en permanence.

Les audits

L'audit interne joue également un rôle clé dans le monitoring en réalisant des revues indépendantes des principaux processus opérationnels à l'égard des réglementations applicables à ORES. En tant que prestataire de service à tous les niveaux du management, l'audit interne s'appuie sur une approche systématique et rigoureuse pour évaluer et améliorer l'efficacité de la gestion des risques, et la maîtrise des processus. Un plan d'audit annuel, validé par le Comité d'audit, est rédigé. En impliquant la direction et le management à la planification dans l'audit des processus, l'accent peut être mis sur l'atteinte des objectifs et la maîtrise des risques. Les résultats des audits internes font l'objet d'un reporting au Comité de direction, ainsi qu'au Comité d'audit afin d'assister ce dernier dans sa mission de contrôle de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques et des processus de reporting financier de l'entreprise.

ORES est en outre soumise à audit externe. Cet audit inclut généralement l'évaluation du contrôle interne et s'exprime sur les résultats financiers statutaires et consolidés (annuels et semestriels). Les auditeurs externes font des recommandations d'amélioration des systèmes de contrôle interne. Ces recommandations, les plans d'actions et leur implémentation font l'objet d'un reporting annuel au Comité d'audit. Le Comité d'audit fait rapport au Conseil d'administration quant à l'indépendance de l'auditeur ou de la société d'audit statutaire et prépare une proposition de résolution pour la désignation des auditeurs externes.



III. COMPTES ANNUELS 2017

BILAN CONSOLIDÉ APRÈS RÉPARTITION¹

(montants en €)

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	5.7	20	1.914.230,20	3.828.460,40
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	3.604.301.558,43	3.503.827.896,77
Immobilisations incorporelles	5.8	21	59.558.908,28	37.436.929,35
Écarts de consolidation positifs	5.12	9920	666,06	
Immobilisations corporelles	5.9	22/27	3.536.535.867,34	3.459.500.184,66
Terrains et constructions		22	93.710.434,52	90.672.570,46
Installations, machines et outillage		23	3.410.764.088,78	3.339.229.156,62
Mobilier et matériel roulant		24	31.396.403,88	28.908.485,65
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	664.940,16	689.971,93
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	5.1-5.4/5.10	28	8.206.116,75	6.890.782,76
Sociétés mises en équivalence	5.10	9921	7.178.140,45	5.391.408,70
Participations		99211	3.100,00	3.100,00
Créances		99212	7.175.040,45	5.388.308,70
Autres entreprises	5.10	284/8	1.027.976,30	1.499.374,06
Participations, actions et parts		284	841.108,18	841.108,18
Créances		285/8	186.868,12	658.265,88
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	626.753.687,03	572.218.020,22
Créances à plus d'un an		29	2.298.863,29	509.476,10
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	2.298.863,29	509.476,10
Impôts différés		292		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	48.767.823,83	42.879.527,14
Stocks		30/36	37.203.992,33	33.569.304,55
Approvisionnements		30/31	37.203.992,33	33.569.304,55
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37	11.563.831,50	9.310.222,59
Créances à un an au plus		40/41	169.748.638,52	171.842.283,38
Créances commerciales		40	163.613.398,16	153.311.071,78
Autres créances		41	6.135.240,36	18.531.211,60
Placements de trésorerie		50/53	145.016.077,46	52.320.743,34
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	145.016.077,46	52.320.743,34
Valeurs disponibles		54/58	54.911.893,96	59.840.230,58
Comptes de régularisation		490/1	206.010.389,97	244.825.759,68
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	4.232.969.475,66	4.079.874.377,39

¹ Article 124 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.

(montants en €)

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	1.597.537.393,70	1.689.192.796,00
Capital		10	712.256.695,93	795.978.580,93
Capital souscrit		100	712.256.695,93	795.978.580,93
Capital non-appelé		101		
Primes d'émission		11		
Plus-values de réévaluation		12	542.461.733,07	562.796.234,87
Réserves consolidées (+)/(-)	5.11	9910	342.765.441,27	330.394.787,23
Écarts de consolidation négatifs	5.12	9911		
Imputations des écarts de consolidation		99201		
Écarts de conversion (+)/(-)		9912		
Subsides en capital		15	53.523,43	23.192,97
INTÉRÊTS DE TIERS				
Intérêts de tiers		9913	1.525,70	1.625,38
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS ET LATENCES FISCALES		16	33.805.819,35	24.604.975,06
Provisions pour risques et charges		160/5	33.805.819,35	24.604.975,06
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163	5.788.933,01	6.352.515,01
Autres risques et charges		164/5	28.016.886,34	18.252.460,05
Impôts différés et latences fiscales	5.6	168		
DETTES		17/49	2.601.624.736,91	2.366.074.980,95
Dettes à plus d'un an	5.13	17	2.010.710.971,04	1.713.725.599,29
Dettes financières		170/4	2.010.683.971,04	1.712.569.946,02
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		630.000.000,00
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Établissements de crédit		173	1.245.448.256,74	1.080.512.803,16
Autres emprunts		174	765.235.714,30	2.057.142,86
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	27.000,00	1.155.653,27
Dettes à un an au plus	5.13	42/48	516.706.868,05	576.819.428,10
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	94.731.597,74	159.631.063,37
Dettes financières		43	145.000.000,00	130.000.000,00
Établissements de crédit		430/8	145.000.000,00	130.000.000,00
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	159.296.862,42	146.756.632,20
Fournisseurs		440/4	159.296.862,42	146.756.632,20
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46	25.528.812,00	24.234.664,58
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	50.893.662,90	55.221.746,67
Impôts		450/3	9.302.333,13	10.602.711,07
Rémunérations et charges sociales		454/9	41.591.329,77	44.619.035,60
Autres dettes		47/48	41.255.932,99	60.975.321,28
Comptes de régularisation		492/3	74.206.897,82	75.529.953,56
TOTAL DU PASSIF		10/49	4.232.969.475,66	4.079.874.377,39

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ

(ventilation des résultats d'exploitation en fonction de leur nature)¹

(montants en €)

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	1.151.189.187,00	1.127.955.100,67
Chiffre d'affaires	5.14	70	1.106.359.813,48	1.087.759.393,57
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71	2.253.608,91	1.640.087,22
Production immobilisée		72	4.845.406,23	6.109.199,65
Autres produits d'exploitation		74	37.730.358,38	32.446.420,23
Produits d'exploitations non récurrents	5.14	76A		
Coût des ventes et des prestations		60/66A	930.496.609,97	926.747.358,50
Approvisionnements et marchandises		60	18.585.060,21	18.295.459,31
Achats		600/8	22.219.747,99	22.622.370,76
Stocks : réduction (augmentation) (+)/(-)		609	-3.634.687,78	-4.326.911,45
Services et bien divers		61	563.175.805,09	570.342.843,57
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.14	62	161.367.174,22	172.518.605,73
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	145.496.110,44	137.390.087,09
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4	5.335.637,49	-336.879,65
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8	9.200.844,30	-897.752,87
Autres charges d'exploitation		640/8	26.743.696,41	27.649.855,49
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Amortissements sur écarts de consolidation positifs		9960	2.966,99	1.785.139,83
Charges d'exploitation non récurrentes	5.14	66A	589.314,82	
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	220.692.577,03	201.207.742,17
Produits financiers		75/76B	351.978,50	456.081,98
Produits financiers récurrents		75	351.978,50	456.081,98
Produits des immobilisations financières		750	46,71	
Produits des actifs circulants		751	271.685,03	318.906,53
Autres produits financiers		752/9	80.246,76	137.175,45
Produits financiers non récurrents	5.14	76B		
Charges financières		65/66B	60.411.362,84	66.296.389,75
Charges financières récurrentes		65	60.411.362,84	66.296.389,75
Charges des dettes		650	59.981.476,58	66.082.543,60
Amortissements sur écarts de consolidation positifs		9961		
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	429.886,26	213.846,15
Charges financières non récurrentes	5.14	66B		
Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts (+)/(-)		9903	160.633.192,69	135.367.434,40
Prélèvements sur les impôts différés et latences fiscales		780		
Transfert aux impôts différés et latences fiscales		680		
Impôts sur le résultat		67/77	63.049.528,07	41.923.879,78
Impôts	5.14	670/3	63.248.800,74	50.135.414,90
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77	199.272,67	8.211.535,12

¹ Les résultats d'exploitation peuvent aussi être classés selon leur destination (en vertu de l'article 158, § 2 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.

(montants en €)

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)		9904	97.583.664,62	93.443.554,62
Quote-part dans le bénéfice (la perte) des sociétés mises en équivalence	(+)/(-)		9975		
Résultats en bénéfice	(+)		99751		
Résultats en perte	(-)		99752		
Bénéfice (Perte) consolidé(e)	(+)/(-)		9976	97.583.664,62	93.443.554,62
Part des tiers	(+)/(-)		99761		
Part du Groupe	(+)/(-)		99762	97.583.664,62	93.443.554,62

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) (1) (2)	Fraction du capital détenue (3) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent) (4)
Opérateur de Réseaux d'Energies SCRL Avenue Jean Monnet 2 1348 Louvain-la-Neuve Belgique 0897.436.971	G	99,72	0,04
ATRIAS SCRL Galerie Ravenstein 4, boîte 2 1000 Bruxelles Belgique 0836.258.873	E1	16,67	0,00

¹ G. Consolidation globale.

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe).

E1. Mise en équivalence d'une société associée (article 134, alinéa 1^{er}, 3^e de l'Arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés).

E2. Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (article 108 jo. 110 de l'Arrêté royal précité).

E3. Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (article 109 jo. 110 de l'Arrêté royal précité).

E4. Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (article 134, alinéa 2 de l'Arrêté royal précité).

² Si une variation du pourcentage de détention du capital entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

³ Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

⁴ Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans les règles d'évaluation (article 112 de l'Arrêté royal précité).

SOCIÉTÉS AUTRES QUE LES FILIALES ET LES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

Ci-dessous sont reprises les sociétés, autres que celles visées dans la liste des filiales consolidées et des sociétés mises en équivalence, dans lesquelles les entreprises comprises dans la consolidation et celles laissées en dehors (au titre des articles 107 et 108 de l'Arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés) détiennent, soit elles-mêmes, soit par une personne agissant en son nom mais pour leur compte, un pourcentage du capital de 10 % au moins. Ces informations peuvent être omises lorsqu'elles ne sont que d'un intérêt négligeable au regard du principe de l'image fidèle.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Fraction du capital détenue (1) (en %)	Informations reprises des derniers comptes annuels (2)			
		Comptes annuels arrêtés le	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
				(+) ou (-) (en milliers de devises)	
N-ALLO SCRL Chaussée de Louvain 658 1030 Schaerbeek Belgique 0466.200.311	13,88	31/12/2016	EUR	4.741,00	1.807,00

CRITÈRES DE CONSOLIDATION ET MODIFICATIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Si ces informations sont d'importance significative, l'identification des critères qui président à la mise en œuvre des méthodes de consolidation par intégration globale et proportionnelle et de la méthode de mises en équivalence ainsi que des cas, avec justification, où il est dérogé à ces critères (en vertu de l'article 165, I. de l'Arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés).

Voir règles d'évaluation ci-jointes

Renseignements qui rendent significative la comparaison avec les comptes consolidés de l'année précédente si la composition de l'ensemble consolidé a subi au cours de l'exercice une modification notable (en vertu de l'article 112 de l'Arrêté royal précité).

¹ Fraction du capital détenue par les entreprises comprises dans la consolidation et celles laissées en dehors.

² Ces informations peuvent être omises lorsque la société concernée n'est pas tenue de rendre ces indications publiques.

ÉTAT DES FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

		(montants en €)	
	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	20P	XXXXXXXXXX	3.828.460,40
Mutations de l'exercice			
Nouveaux frais engagés	8002		
Amortissements	8003	1.914.230,20	
Écarts de conversion (+)/(-)	9980		
Autres (+)/(-)	8004		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(20)	1.914.230,20	
Dont			
Frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts, primes de remboursement et autres frais d'établissement	200/2	1.914.230,20	
Frais de restructuration	204		

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

		(montants en €)	
	Codes	Exercice	Exercice précédent
FRAIS DE DÉVELOPPEMENT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051P	XXXXXXXXXX	56.705.955,15
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8021	36.070.756,99	
Cessions et désaffectations	8031	760.981,51	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8041		
Écarts de conversion (+)/(-)	99811		
Autres variations (+)/(-)	99821		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051	92.015.730,63	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121P	XXXXXXXXXX	19.269.025,80
Mutations de l'exercice			
Actés	8071	13.359.463,24	
Repris	8081		
Acquis de tiers	8091		
Annulés	8101	171.666,69	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8111		
Écarts de conversion (+)/(-)	99831		
Autres variations (+)/(-)	99841		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121	32.456.822,35	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	81311	59.558.908,28	

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(montants en €)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	XXXXXXXXXX	123.716.632,65
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	6.970.084,76	
Cessions et désaffectations	8171	3.002.308,01	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8181		
Écarts de conversion (+)/(-)	99851		
Autres variations (+)/(-)	99861		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	127.684.409,40	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	XXXXXXXXXX	5.037.795,47
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8241		
Écarts de conversion (+)/(-)	99871		
Autres variations (+)/(-)	99881		
Plus-values au terme de l'exercice	8251	5.037.795,47	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	XXXXXXXXXX	38.081.857,66
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	2.169.638,09	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés	8301	1.239.725,40	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8311		
Écarts de conversion (+)/(-)	99891		
Autres variations (+)/(-)	99901		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	39.011.770,35	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	93.710.434,52	

(montants en €)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192 P	XXXXXXXXXX	4.514.594.776,06
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	203.873.032,73	
Cessions et désaffectations	8172	40.382.914,15	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8182		
Écarts de conversion (+)/(-)	99852		
Autres variations (+)/(-)	99862		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	4.678.084.894,64	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	XXXXXXXXXX	1.010.917.964,90
Mutations de l'exercice			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8242		

Écarts de conversion	(+)/(-)	99872		
Autres variations	(+)/(-)	99882		
Plus-values au terme de l'exercice		8252	1.010.917.964,90	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8322P	XXXXXXXXXX	2.186.283.584,34
Mutations de l'exercice				
Actés		8272	123.773.136,70	
Repris		8282		
Acquis de tiers		8292		
Annulés		8302	31.817.950,28	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8312		
Écarts de conversion	(+)/(-)	99892		
Autres variations	(+)/(-)	99902		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8322	2.278.238.770,76	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(23)	3.410.764.088,78	

(montants en €)

		Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8193P	XXXXXXXXXX	142.897.884,44
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8163	8.712.711,33	
Cessions et désaffectations		8173	2.519.081,14	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8183		
Écarts de conversion	(+)/(-)	99853		
Autres variations	(+)/(-)	99863		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8193	149.091.514,63	
Plus-values au terme de l'exercice		8253P	XXXXXXXXXX	769.326,59
Mutations de l'exercice				
Actées		8213		
Acquises de tiers		8223		
Annulées		8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8243		
Écarts de conversion	(+)/(-)	99873		
Autres variations	(+)/(-)	99883		
Plus-values au terme de l'exercice		8253	769.326,59	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8323P	XXXXXXXXXX	114.758.725,38
Mutations de l'exercice				
Actés		8273	6.168.840,64	
Repris		8283		
Acquis de tiers		8293		
Annulés		8303	2.463.128,68	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8313		
Écarts de conversion	(+)/(-)	99893		
Autres variations	(+)/(-)	99903		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8323	118.464.437,34	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(24)	31.396.403,88	

(montants en €)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	XXXXXXXXXX	2.452.693,70
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165		
Cessions et désaffectations	8175		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8185		
Écarts de conversion (+)/(-)	99855		
Autres variations (+)/(-)	99865		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	2.452.693,70	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8245		
Écarts de conversion (+)/(-)	99875		
Autres variations (+)/(-)	99885		
Plus-values au terme de l'exercice	8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	XXXXXXXXXX	1.762.721,77
Mutations de l'exercice			
Actés	8275	25.031,77	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés	8305		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8315		
Écarts de conversion (+)/(-)	99895		
Autres variations (+)/(-)	99905		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	1.787.753,54	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(26)	664.940,16	

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

(montants en €)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE - PARTICIPATIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	XXXXXXXXXX	3.100,00
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361		
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8381		
Écarts de conversion (+)/(-)	99911		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	3.100,00	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Écarts de conversion (+)/(-)	99921		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8471		
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées	8501		
Écarts de conversion (+)/(-)	99931		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551		
Variations des capitaux propres au terme de l'exercice (+)/(-)	9994P	XXXXXXXXXX	
Variation des capitaux propres des sociétés mises en équivalence (+)/(-)	99941		
Quote-part dans le résultat de l'exercice	999411		
Éliminations du montant des dividendes afférents à ces participations	999421		
Autres types de variations des capitaux propres	999431		
Variations des capitaux propres au terme de l'exercice (+)/(-)	9994		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(99211)	3.100,00	
SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE- CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	99212P	XXXXXXXXXX	5.388.308,70
Mutations de l'exercice			
Additions	8581	1.786.731,75	
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Écarts de conversion (+)/(-)	99951		
Autres (+)/(-)	8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(99212)	7.175.040,45	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651		

(montants en €)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	XXXXXXXXXX	841.108,18
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8362		
Cessions et retraits	8372		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8382		
Écarts de conversion (+)/(-)	99912		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	841.108,18	
Plus-values au terme de l'exercice	8452P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8412		
Acquises de tiers	8422		
Annulées	8432		
Écarts de conversion (+)/(-)	99922		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8442		
Plus-values au terme de l'exercice	8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8472		
Reprises	8482		
Acquises de tiers	8492		
Annulées	8502		
Écarts de conversion (+)/(-)	99932		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8542		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)	841.108,18	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	XXXXXXXXXX	658.265,88
Mutations de l'exercice			
Additions	8582	2.280,65	
Remboursements	8592	473.678,41	
Réductions de valeur actées	8602		
Réductions de valeur reprises	8612		
Écarts de conversion (+)/(-)	99952		
Autres (+)/(-)	8632		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	186.868,12	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8652		

ÉTAT DES RÉSERVES CONSOLIDÉES

		(montants en €)		
		Codes	Exercice	Exercice précédent
Réserves consolidées au terme de l'exercice	(+)/(-)	9910P	XXXXXXXXXX	330.394.787,23
Mutations de l'exercice				
Quote-part du Groupe dans le résultat consolidé	(+)/(-)	99002	12.370.654,04	
Autres variations	(+)/(-)	99003		
Autres variations (à ventiler pour les montants significatifs non attribués à la quote-part du Groupe dans le résultat consolidé)				
Réserves consolidées au terme de l'exercice	(+)/(-)	(9910)	342.765.441,27	

ÉTAT DES ÉCARTS DE CONSOLIDATION ET DE MISE EN ÉQUIVALENCE

		(montants en €)		
		Codes	Exercice	Exercice précédent
CONSOLIDATION - ÉCARTS POSITIFS				
Valeur comptable nette au terme de l'exercice		99201P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention		99021	3.633,05	
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention		99031		
Amortissements		99041	-2.966,99	
Écarts portés en résultats		99051		
Autres variations		99061		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		99201	666,06	
CONSOLIDATION - ÉCARTS NÉGATIFS				
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		99111P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention		99022		
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention		99032		
Amortissements		99042		
Écarts portés en résultats		99052		
Autres variations		99062		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		99111		
MISE EN ÉQUIVALENCE - ÉCARTS POSITIFS				
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		99202P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention		99023		
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention		99033		
Amortissements		99043		
Écarts portés en résultats		99053		
Autres variations		99063		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		99202		
		(montants en €)		
		Codes	Exercice	Exercice précédent
MISE EN ÉQUIVALENCE - ÉCARTS NÉGATIFS				
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		99112P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention		99024		
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention		99034		
Amortissements		99044		
Écarts portés en résultats		99054		
Autres variations		99064		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		99112		

ÉTATS DES DETTES

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	94.731.597,74
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Établissements de crédit	8841	94.360.169,18
Autres emprunts	8851	371.428,56
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	94.731.597,74
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	974.604.002,92
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Établissements de crédit	8842	492.368.288,62
Autres emprunts	8852	482.235.714,30
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	27.000,00
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	974.631.002,92
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	1.036.079.968,12
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Établissements de crédit	8843	753.079.968,12
Autres emprunts	8853	283.000.000,00
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
TOTAL DES DETTES AYANT PLUS DE 5 ANS À COURIR	8913	1.036.079.968,12

(montants en €)

Codes

Exercice

**DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES
CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES SUR LES ACTIFS DES ENTRE-
PRISES COMPRIS DANS LA CONSOLIDATION**

Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	
Établissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
TOTAL DES DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES SUR LES ACTIFS DE L'ENTREPRISE COMPRIS DANS LA CONSOLIDATION	9062	

RÉSULTATS

(montants en €)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CHIFFRE D'AFFAIRES NET			
Ventilation par catégorie d'activité			
Gestionnaire de réseaux de distribution		1.106.359.813,48	1.087.759.393,57
Ventilation par marché géographique			
Belgique		1.106.359.813,48	1.087.759.393,57
Chiffre d'affaire agrégé du groupe en Belgique	99083	1.106.359.813,48	1.087.759.393,57
EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL (EN UNITÉS) ET FRAIS DE PERSONNEL			
Entreprise consolidante et filiales consolidées par intégration globale			
Effectif moyen du personnel	90901	2.297,00	2.356,00
Ouvriers	90911		
Employés	90921	2.041,00	2.103,00
Personnel de direction	90931	256,00	253,00
Autres	90941		
Frais de personnel			
Rémunérations et charges sociales	99621	157.459.589,04	164.425.657,93
Pensions	99622	3.907.585,18	8.092.947,80
Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées	99081	2.297,00	2.356,00
Filiales consolidées par intégration proportionnelle			
Effectif moyen du personnel	90902		
Ouvriers	90912		
Employés	90922		
Personnel de direction	90932		
Autres	90942		
Frais de personnel			
Rémunérations et charges sociales	99623		
Pensions	99624		
Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées	99082		

(montants en €)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76		
Produits d'exploitation non récurrents	76A		
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises d'amortissements sur écarts de consolidation	9970		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8		
Dont			
Produits financiers non récurrents	76B		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
Dont			
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	589.314,82	
Charges d'exploitation non récurrentes	66A	589.314,82	
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Amortissements sur écarts de consolidation positifs	9962		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels : dotations (utilisations) (+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630	589.314,82	
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		
Dont			
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
Charges financières non récurrentes	66B		
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels - dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Dont			
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		
Prise en résultats d'écarts de consolidation négatifs (-)	9963		

RÉSULTATS (suite)

(montants en €)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT			
Différence entre la charge fiscale imputée au compte de résultats consolidé de l'exercice et des exercices antérieurs, et la charge fiscale déjà payée ou à payer au titre de ces exercices, dans la mesure où cette différence est d'un intérêt certain au regard de la charge fiscale future	99084		
Influence des résultats non-récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice	99085		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

(montants en €)

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES constituées ou irrévocablement promises par les entreprises comprises dans la consolidation pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers	9149	
GARANTIES RÉELLES constituées ou irrévocablement promises par les entreprises comprises dans la consolidation sur leurs actifs propres, pour sûreté des dettes et engagements respectivement :		
d'entreprises comprises dans la consolidation	99086	
de tiers	99087	
BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN	9217	
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS	9218	
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS	9219	
DROITS RÉSULTANT D'OPÉRATIONS RELATIVES :		
aux taux d'intérêt	99088	
aux taux de change	99089	
aux prix des matières premières ou marchandises	99090	
autres opérations similaires	99091	
ENGAGEMENTS RÉSULTANT D'OPÉRATIONS RELATIVES:		
aux taux d'intérêt	99092	
aux taux de change	99093	
aux prix des matières premières ou marchandises	99094	
autres opérations similaires	99095	
ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES		
MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS		
Cautionnement en faveur des douanes et accises relatif à la perception de la cotisation d'énergie		40.818,00
Garantie en notre faveur pour les redevances de transit et marchés publics		22.010.593,53
Garantie d'un prêt de Sowafinal dans le cadre du remplacement des lampes HgHP		6.286.825,00
Plan Stock Options		5.989.879,36

ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE PENSIONS DE RETRAITE ET DE SURVIE AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS, À CHARGE DES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION

Sur base de la loi du 06 août 1993 relative aux pensions du personnel nommés des administrations locales, le Groupe a un engagement de pension d'un montant de 9,3 M€ relatif à des anciens agents de l'intercommunale AIE repris par Electrabel le 1^{er} juin 1991. De par le caractère régulé de notre activité, il a été décidé de prendre la charge annuelle de ces pensions au fur et à mesure de sa survenance.

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	(montants en €)
	Exercice
NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats	
NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN	
À condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière des entreprises qui sont intégrées dans la consolidation	

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION QUI NE SONT PAS COMPRIS DANS LA CONSOLIDATION

		(montants en €)	
	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières			
Participations et actions	9261		
Créances			
À plus d'un an	9301		
À un an au plus	9311		
Placements de trésorerie			
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes			
À plus d'un an	9361		
À un an au plus	9371		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Autres engagements financiers significatifs			
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières			
Participations et actions	9262	824.216,26	824.216,26
Créances			
à plus d'un an	9302	13.746,74	53.886.397,24
À un an au plus	9312	13.746,74	53.886.397,24
Dettes			
À plus d'un an	9352	29.465.854,48	33.460.178,51
À un an au plus	9362		
À un an au plus	9372	29.465.854,48	33.460.178,51

	(montants en €)	
	Exercice	
TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ		
Mention de telles transactions, à l'exception des transactions au sein du Groupe, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière des entreprises qui sont intégrées dans la consolidation en tant qu'un ensemble :		
Nihil		

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC:

(montants en €)

	Codes	Exercice
LES ADMINISTRATEURS OU GERANTS DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE		
Montant global des rémunérations allouées en raison de leurs fonctions dans l'entreprise consolidante, dans ses filiales et dans ses sociétés associées, y compris le montant des pensions de retraite allouées à ce titre aux anciens administrateurs ou gérants	99097	987.610,55
Montant global des avances et des crédits accordés par l'entreprise consolidante, par une filiale ou par une société associée	99098	
LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)		
Émoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête	9507	47.772,50
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95071	20.000,00
Missions de conseils fiscaux	95072	
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	95073	17.431,88
Émoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête		
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de la société concernée et de ses filiales par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95091	
Missions de conseils fiscaux	95092	
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	95093	

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Pour chaque catégorie d'instruments financiers dérivés non évalués à la juste valeur

Catégorie d'instruments financiers dérivés	Risque couvert	Spéculation/couverture	Volume	Exercice		Exercice précédent	
				Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Swaps (volume exprimé en k€)	Taux d'intérêt	Couverture	269.030,00	0,00	-9.985.683,21	0,00	-20.326.749,26
Collar (volumes exprimés en K€)	Taux d'intérêt	Couverture	72.528,00	0,00	391.931,88	0,00	1.138.377,27
Cap (volume exprimé en k€)	Taux d'intérêt	Couverture	293.359,00	0,00	1.517.625,17	0,00	0,00
						Valeur comptable	Juste valeur
Immobilisations financières comptabilisées à un montant supérieur à la juste valeur							
Montants des actifs pris isolément ou regroupés de manière adéquate							
Atrias scrl						3.100,00	3.100,00
N-Allo scrl						824.216,26	824.216,26
Raisons pour lesquelles la valeur comptable n'a pas été réduite							
Atrias scrl: Atrias travaille au prix coûtant pour les GRD belges (part ORES : 16,6%) Compte tenu de ce qui précède, ORES considère que la participation détenue dans sa filiale (qui correspond à un montant équivalent au pourcentage de détention dans les fonds propres) est évaluée à sa juste valeur et ne nécessite pas de dépréciation.							
N-Allo scrl: compte tenu des résultats positifs dégagés depuis la recapitalisation en 2014 et de la confiance de management de N-Allo à pouvoir maintenir cette tendance, ORES considère que la participation détenue dans sa filiale est correctement évaluée et ne doit faire l'objet d'aucune dépréciation.							
Éléments qui permettent de supposer que la valeur comptable sera recouvrée							

RÈGLES D'ÉVALUATION

PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les huit intercommunales mixtes wallonnes ont fusionné au 31 décembre 2013 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013 et ont donné naissance à ORES Assets scrl (ci-après désigné GRD ou ORES Assets). ORES Assets est donc un gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité et de gaz (ci-après GRD) en Wallonie qui détient au 31 décembre 2017 le contrôle exclusif de son unique filiale ORES scrl (ci-après désigné ORES scrl). Pour l'établissement des états financiers consolidés du Groupe, ORES Assets a consolidé par intégration globale sa filiale.

Les états financiers consolidés du Groupe comprennent l'ensemble des états financiers des entités qu'il contrôle (ses filiales). La notion de contrôle est définie comme étant le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. L'évaluation du type de contrôle est établie au cas par cas en conformité avec la Loi du 7 mai 1999 du Code des sociétés.

Les filiales sont les entités contrôlées par le Groupe, et sont consolidées par intégration globale dès l'instant où l'existence du contrôle a été établie et ce jusqu'à ce que ce contrôle prenne fin.

Les soldes et transactions intragroupes, ainsi que tout bénéfice résultant de transactions intragroupes, sont intégralement éliminés lors du processus de consolidation pour la préparation des états financiers consolidés.

1. L'ÉCART DE CONSOLIDATION

Lorsque la société consolidante intègre pour la première fois une filiale dans ses comptes consolidés, les capitaux propres de la filiale comprise dans la consolidation sont :

- a) À concurrence de la fraction de ses capitaux propres représentée par ses actions et parts détenues par la société consolidante et les filiales comprises dans la consolidation, compensés par la valeur comptable de ces actions et parts dans les comptes de la société consolidante et des filiales qui la détiennent, et ;
- b) À concurrence de la fraction de ses capitaux propres représentée par ses actions et parts détenues par des personnes autres que la société consolidante et les filiales comprises dans la consolidation, inscrits au passif du bilan consolidé sous la rubrique « Intérêts de tiers ».

La différence résultant de cette compensation est, dans les comptes consolidés, imputée, dans la mesure du possible, aux éléments de l'actif et du passif qui ont une valeur supérieure ou inférieure à leur valeur comptable dans la comptabilité de la filiale.

L'écart subsistant, après cette opération, est inscrit au bilan consolidé sous la rubrique « Écarts de consolidation », à l'actif s'il est positif, au passif s'il est négatif.

Les écarts de consolidation positifs et les écarts de consolidation négatifs ne peuvent être compensés, sauf s'ils sont

afférents à une même filiale ; en ce dernier cas, ils doivent être compensés.

Les écarts de consolidation négatifs ne peuvent être portés au compte de résultats consolidé. Toutefois, lorsqu'un écart de consolidation négatif correspond à la prévision, à la date retenue, d'une faiblesse des résultats futurs de la filiale concernée ou de charges qu'elle occasionnera, il est porté au compte de résultats consolidé dans la mesure et au moment où cette prévision se réalise.

2. LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Les entreprises associées sont les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, mais ne détient pas le contrôle. Elles sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence à partir de la date à laquelle l'influence notable a été établie et ce que jusqu'à ce que cette influence notable prenne fin.

Lorsqu'une participation est mise en équivalence, elle est inscrite au bilan consolidé pour le montant correspondant à la fraction des capitaux propres de la société en cause, y compris le résultat de l'exercice, représentée par cette participation.

ACTIF

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Sont portés sous cette rubrique, les frais qui se rattachent à la constitution, au développement ou la restructuration de l'entreprise tels que les frais de la constitution ou d'augmentation de capital ou les frais d'émission d'emprunts.

L'amortissement des frais d'établissement doit suivre le prescrit du § 1^{er} de l'article 59 de l'Arrêté royal du 30 janvier 2001 stipulant que les frais d'établissement font l'objet d'amortissements appropriés, par tranches annuelles de 20 % au moins des sommes réellement dépensées. Jusqu'en 2016, l'amortissement des frais d'émission d'emprunts étaient répartis sur toute la durée de l'emprunt. À partir de 2017, les frais d'émission d'emprunts seront comptabilisés sous cette rubrique et amortis dans l'année. Toutefois, la valeur résiduelle des frais d'émission d'emprunts à fin 2016 est amortie sur deux années (2017 et 2018).

Amortissement selon les règles d'évaluation en vigueur en 2016 : 586.870,78€.

Amortissement selon les règles d'évaluation en vigueur en 2017 : 1.914.230,20 €.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont des moyens de production immatériels. Elles représentent des actifs immobilisés du fait que l'entreprise souhaite les utiliser comme moyens d'exploitation. Elles impliquent, en d'autres termes, une capacité d'exploitation de durée limitée ou illimitée.

Selon l'Arrêté royal du 30 janvier 2001 (article 95, § 1^{er}), il faut distinguer :

- les frais de développement ;
- les concessions, brevets et licences, le savoir-faire, les marques et autres droits similaires ;
- le goodwill.

Des immobilisations incorporelles sont comptabilisées si et seulement s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à la société et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles sont initialement évaluées à leur coût. Le coût d'une immobilisation incorporelle générée en interne comprend tous les coûts y directement attribuables et est égal à la somme des dépenses encourues à partir de la date à laquelle cette immobilisation incorporelle satisfait aux critères de comptabilisation selon les normes belges. Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les immobilisations incorporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'immobilisation (fixée à cinq ans).

Le groupe ORES a pris l'option de procéder à l'activation de frais de développement au titre d'immobilisations incorporelles.

Les frais de développement susceptibles d'être portés à l'actif au titre d'immobilisations incorporelles sont les frais de fabrication et de mise au point de prototypes, de produits, d'inventions et de savoir-faire, utiles aux activités futures de l'entreprise.

Dans ce cadre, les frais suivants ont été activés :

- les dépenses du personnel relatives aux chercheurs, techniciens et autre personnel d'appui, dans la mesure où ils sont affectés à la réalisation d'un projet répondant à la définition ci-dessus ;
- les coûts des instruments et du matériel dans la mesure où et aussi longtemps qu'ils sont utilisés pour la réalisation du projet. Si ceux-ci ne sont pas utilisés pendant toute leur durée de vie à la réalisation du projet, seuls les coûts d'amortissement correspondant à la durée de vie du projet sont alors admissibles ;
- les coûts des services de consultants et de services équivalents utilisés pour la réalisation du projet ;
- les autres frais d'exploitation, notamment les coûts des matériaux, fournitures et produits similaires, supportés directement du fait de la réalisation du projet.

L'immobilisation incorporelle provenant tant de l'activité de frais de développement que de l'achat de licences informatiques est ensuite amortie de manière linéaire sur sa durée d'utilité (fixée à cinq ans) et diminuée des pertes de valeur éventuelles.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

VALEUR D'ACQUISITION

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, de revient ou à leur valeur d'apport.

FRAIS ACCESSOIRES

Les frais accessoires sont inclus dans la valeur d'acquisition des immobilisations corporelles concernées. Les frais accessoires sont amortis au même rythme que les installations auxquelles ils se rapportent.

INTERVENTIONS DE TIERS

Les interventions de tiers dans le financement des immobilisations corporelles sont portées en déduction des valeurs d'acquisition de celles-ci. Elles sont, en outre, déduites de la base d'amortissement des dites installations.

AMORTISSEMENTS

- Les amortissements sont calculés sur base de la méthode linéaire. Les installations acquises au cours de l'exercice sont, depuis le 1^{er} janvier 2015 et suite à la soumission d'ORES Assets à l'impôt des sociétés, amorties au prorata temporis. Une installation acquise dans le courant du mois n sera amortie à partir du 1^{er} du mois n + 1.
- Les taux d'amortissement à prendre en considération sont les suivants :

INSTALLATIONS ÉLECTRICITÉ	TAUX D'AMORTISSEMENT EN %
Terrains	0
Bâtiments industriels	3
Bâtiments administratifs	2
Câbles	2
Lignes	2
Réseau signalisation gaine câble fibres optiques	4
Réseaux signalisation équipement SMART	10
Postes et cabines (équipements HT et BT)	3
Raccordements - transformations	3
Raccordements - lignes et câbles	2
Appareillage de mesure	3
Compteurs électroniques, compteurs à budget, compteurs automatiques	10
Compteurs électriques basse tension SMART	6,7
Commande à distance, équipement labo et dispatching	10
Télétransmission et fibres optiques	10
Outillage et mobilier	10
Matériel roulant (transport personnes et marchandises)	20
Outillage roulant	10
Matériel informatique	33

INSTALLATION GAZ	TAUX D'AMORTISSEMENT EN %
Terrains	0
Bâtiments industriels	3
Bâtiments administratifs	2
Conduites	2
Cabines - stations	3
Raccordements - branchements	3
Appareils de mesure	3
Équipement labo, dispatching	10
Compteurs à budget, compteurs électroniques, automatiques	10
Comptage gaz basse pression SMART	6,7
Commande à distance, équipement dispatching, équipement labo	10
Télétransmission et fibres optiques	10
Outillage et mobilier	10
Matériel roulant (transport personnes et marchandises)	20
Outillage roulant	10
Matériel informatique	33

DIFFÉRENCE INITIALE ENTRE LA RAB ET LA VALEUR COMPTABLE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Jusque fin 2002, les immobilisations corporelles étaient valorisées à l'actif du bilan sur base de la valeur comptable (soit la valeur d'acquisition diminuée du fonds d'amortissement) réévaluée en conformité avec la dérogation obtenue du Ministère des Affaires Économiques en date du 22 novembre 1985.

Depuis 2003, les intercommunales actives dans les marchés de l'électricité et du gaz naturel ont vu leurs activités se recentrer, au rythme de la libéralisation de ces marchés, essentiellement sur la fonction de gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité et de gaz, activité monopolistique pour laquelle il existe un cadre réglementaire composé notamment des méthodologies tarifaires. Celles-ci prévoient une rémunération équitable des capitaux investis calculé sur base d'un taux de rémunération, d'une structure de financement théorique et de la base des capitaux investis à rémunérés (RAB) (a).

Les gestionnaires de réseaux de distribution mixtes d'électricité et de gaz disposant d'un inventaire technique permettant de justifier la valeur des immobilisations corporelles ont pu établir la valeur initiale des capitaux investis au 31 décembre 2001 / 31 décembre 2002 sur la base de la valeur économique de cet inventaire. Les valeurs initiales ont été formellement approuvées par le régulateur compétent puis confirmées en 2007 sur base des valeurs au 31 décembre 2005 pour l'électricité et au 31 décembre 2006 pour le gaz naturel.

Le régulateur impose que la RAB prise en considération pour déterminer la base de rémunération des capitaux investis évolue selon la formule suivante : $RAB_n = iRAB + investissements_n - amortissements_n - mises\ hors\ service_n (b)$

Le régulateur exige également de pouvoir, à tout moment, réconcilier la RAB introduite dans les propositions tarifaires avec les états comptables des GRD (c).

Répondre aux contraintes (a), (b) et (c) impliquait la comptabilisation de la RAB et qu'une différence initiale soit dégagée par rapport à la valeur comptable.

Cette différence initiale qui apparaît au bilan du GRD est d'une part liée au droit d'être le distributeur exclusif d'électricité et de gaz pour une durée définie et sur un territoire fixé et d'autre part reflète l'exercice de valorisation du réseau concerné.

Vu la nature spécifique de cette différence initiale, le GRD avait choisi de la comptabiliser au niveau d'une rubrique séparée des immobilisations corporelles et de ne pas l'amortir ni la désaffecter.

En novembre 2007, des accords ont été trouvés entre les GRD et la CREG, accords qui ont débouché sur une transaction et la publication des Arrêtés royaux en septembre 2008 décrivant la méthodologie tarifaire de la CREG dont les principes ont été repris dans la méthodologie tarifaire CWaPE.

Il y est ainsi indiqué que les coûts à couvrir par les tarifs comprennent notamment la partie de la plus-value relative aux équipements mis hors service dans le courant de l'année concernée, pour autant que les montants correspondant à cette partie de la plus-value soient portés sur une réserve au passif du GRD. Le régulateur contrôle la concordance entre l'évolution de cette réserve et les mises hors services enregistrées. La méthode appliquée par le GRD en vue de déterminer les mises hors service techniques est attestée par le réviseur du GRD concerné. La plus-value est reprise et reportée dans les coûts à un taux de 2% par an.

Par conséquent, les méthodologies tarifaires stipulent également que la valeur de reconstruction économique évolue chaque année depuis le 1^{er} janvier 2007 par notamment la déduction de la partie de la plus-value relative aux équipements mis hors service dans le courant de l'année concernée. Cette plus-value est déduite et reprise dans les coûts à un taux de 2% l'an.

Ces dispositions sont entrées en vigueur à partir de l'exercice tarifaire 2008 et sont toujours d'application aujourd'hui.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont reprises à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition, diminuée de la partie non appelée.

À la fin de chaque exercice social, une évaluation individuelle de chaque titre de portefeuille est effectuée de manière à refléter, de façon aussi satisfaisante que possible, la situation, la rentabilité et les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

CRÉANCES À PLUS D'UN AN

Les créances à plus d'un an sont reprises à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION

Les stocks sont valorisés au prix moyen pondéré.

Les travaux en cours sont portés à l'actif du bilan à leur prix de revient. En ce qui concerne les travaux pour compte de tiers, les dépenses et les facturations sont transférées en compte de résultats lorsque les travaux sont considérés comme terminés.

CRÉANCES À UN AN AU PLUS

Les créances à un an au plus sont reprises à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

Elles comprennent les montants à recevoir de la clientèle pour les fournitures d'énergie (essentiellement la clientèle protégée), les redevances de transit et les travaux divers.

Elles sont amputées de celles considérées comme irrécouvrables en ce compris celles afférentes aux faillites connues. Ces créances irrécouvrables sont prises en charge en totalité par le débit du compte de résultats. Lorsqu'une partie est recouvrée par la suite, le montant récupéré figure au crédit du compte de résultats.

Les créances impayées sont couvertes par des réductions de valeur lorsqu'un risque d'irrécouvrabilité certain est constaté.

En 2015, un nouveau marché public a été lancé de telle façon à permettre la récupération des créances pour fourniture d'énergie aux clients finaux ainsi que des créances pour travaux. Ce marché public prévoit un taux de recouvrement par l'attributaire. La quote-part de ces créances couvertes par une réduction de valeur est donc calculée déduction faite du pourcentage de récupération prévu.

Suite à la soumission d'ORES Assets à l'impôt des sociétés, les réductions de valeur s'appliquent par palier, suivant un échancier spécifique, et déduction faite de la partie garantie par les sociétés de recouvrement afin de les prendre en charge progressivement.

Signalons qu'aucune réduction de valeur n'est constituée sur les créances « dégâts réseaux » de moins de deux ans ainsi que sur les créances ouvertes envers les communes car le Conseil d'administration estime que ces créances ne présentent pas de risque d'irrécouvrabilité.

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Les titres de placement sont portés à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, frais accessoires exclus, ou à leur valeur d'apport.

À la clôture de l'exercice, ils sont évalués à la plus basse des

valeurs suivantes : prix d'achat ou valeur d'apport ou la valeur boursière en fin d'exercice

VALEURS DISPONIBLES

Les valeurs disponibles sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

COMPTES DE RÉGULARISATION

- Les charges exposées pendant l'exercice mais imputables en tout ou en partie à un ou plusieurs exercices ultérieurs sont évaluées en adoptant une règle proportionnelle.
- Les revenus ou fractions de revenus dont la perception n'aura lieu qu'au cours d'un ou plusieurs exercices suivants mais qui sont à rattacher à l'exercice en cause sont évalués au montant de la quote-part afférente à l'exercice en cause.

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent principalement des frais correspondants à des charges de pensions liquidées sous forme de capital au bénéfice du personnel de la société exploitante (ORES scrl) antérieurement affecté aux activités de la distribution sur le territoire de l'intercommunale.

La prise en charge de ces frais par l'intercommunale est étalée sur une durée n'excédant pas 20 ans.

Figure également dans les comptes de régularisation d'actif, la valeur estimée des redevances de transit relatives à l'énergie transportée mais non relevée au 31 décembre.

Les consommations « basse tension » et « basse pression » pour les clients résidentiels et professionnels n'étant relevées qu'une fois l'an, il faut estimer les quantités d'énergie transportée pour ces clients entre la date du dernier relevé des compteurs et le 31 décembre et déterminer les redevances de transit y afférentes (quantités totales d'énergie transportées pendant l'exercice civil – quantités transportées et facturées pendant le même exercice - valorisation des redevances de transit sur base des tarifs applicables au cours de l'exercice considéré).

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent les éventuels « actifs régulateurs » comptabilisés en vertu du principe d'annualité des charges et des produits. Ces « actifs régulateurs » relatifs aux années antérieures sont récupérés via les tarifs conformément aux recommandations émises par le régulateur dans ses décisions relatives aux soldes dans le point « Affectation des soldes régulateurs ». L'impact sur les résultats de l'intercommunale de ces actifs régulateurs sera annuellement et partiellement neutralisé par une affectation d'une partie des bénéfices aux réserves disponibles.

PASSIF

RÉSERVES IMMUNISÉES

Sont classés sous cette rubrique, les plus-values et les bénéfices dont l'immunisation est subordonnée à leur maintien dans le patrimoine de l'entreprise.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

à la clôture de chaque exercice, au regard de la Loi comptable du 18 décembre 2015, le Conseil d'administration, statuant avec sincérité et bonne foi, examine les provisions à constituer pour couvrir tous les risques prévus ou pertes éventuelles nées au cours de l'exercice et des exercices antérieurs. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et le Conseil d'administration décide de leur affectation ou destination.

DETTES À PLUS D'UN AN

Les dettes à plus d'un an sont comptabilisées au passif du bilan à leur valeur nominale.

DETTES À UN AN AU PLUS

Les dettes à un an au plus sont comptabilisées au passif du bilan à leur valeur nominale.

COMPTES DE RÉGULARISATION

- Les charges ou fractions de charges afférentes à l'exercice mais qui ne seront payées qu'au cours d'un exercice ultérieur sont évaluées au montant afférent à l'exercice.
- Les revenus perçus au cours de l'exercice mais qui sont imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur sont également évalués au montant qui doit être considéré comme un produit pour les exercices ultérieurs.

Les comptes de régularisation du passif comprennent les éventuels « passifs régulatoires » ou « excédents » comptabilisés en vertu du principe d'annualité des charges et des produits. Ces « passifs régulatoires » relatifs aux années antérieures sont restitués via les tarifs conformément aux recommandations émises par le régulateur dans ses décisions relatives aux soldes dans le point « Affectation des soldes régulatoires ». L'impact sur les résultats de l'intercommunale de ces passifs régulatoires est pris en charge intégralement dans l'exercice auquel il se rapporte.

Figure également dans les comptes de régularisation du passif, la valeur estimée des redevances de transit relatives à l'énergie transportée mais non relevée au 31 décembre.

Les consommations « basse tension » et « basse pression » pour les clients résidentiels et professionnels n'étant relevées qu'une fois l'an, il faut estimer les quantités d'énergie transportées pour ces clients entre la date du dernier relevé des compteurs et le 31 décembre et déterminer les redevances de transit y afférentes (quantités totales d'énergie transportées pendant l'exercice civil – quantités transportées et facturées pendant le même exercice) (valorisation des redevances de transit sur base des tarifs applicables au cours de l'exercice considéré).

ORES ASSETS RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ANNEXE

POINTS SPÉCIAUX (RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES) :

L'intercommunale n'a pas de personnel propre.

Durant le premier semestre 2017, les indemnités et jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration et des Comités de secteur sont imputés au compte « 61 – Services et biens divers » ; par conséquent, la rubrique 9147 de la page « 54 » mentionne des retenues de précompte professionnel.

L'Assemblée générale du 22 juin 2017 a approuvé la mise en place dès le 1^{er} juillet 2017 d'un Conseil d'administration « miroir » en ORES Assets scrl et ORES scrl avec mandats gratuits en ORES Assets scrl et paiement des émoluments en ORES scrl.

Les présents comptes annuels sont soumis à une procédure de tutelle administrative.





IV. Rapport du commissaire-réviseur



ORES ASSETS SCRL

RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017 - BGAAP

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de la société Ores Assets ("la société") et de ses filiales (conjointement "le Groupe"), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes consolidés ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires de communication incombant au commissaire. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'Assemblée Générale du 23 juin 2016, conformément à la proposition de l'organe de gestion émise sur présentation du Conseil d'Entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'Assemblée générale délibérant sur les comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2018. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés de la société Ores Assets durant deux exercices consécutifs.

RAPPORT SUR L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2017 ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 4.232.969.475,65 et dont le compte de résultat se solde par bénéfice de l'exercice de € 97.583.664,62.

À notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2017, ainsi que de ses résultats consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

AUDIT | TAX | CONSULTING

RSM InterAudit is a member of the RSM network and trades as RSM. RSM is the trading name used by the members of the RSM Network. Each member of the RSM network is an independent accounting and consulting firm which practices in its own right. The RSM network is not itself a separate legal entity in any jurisdiction.

RSM InterAudit Scaff - Revisors d'entreprises - Société sociale à responsabilité limitée de Watervliet 1151 - B-1180 Bruxelles
interaudit@rsmbe.globe.be - TVA BE 0436 391 122 - RPM Bruxelles - Société civile à forme commerciale

Member of RSM Toesijn Gats Dupont Koozevots - Offices in Aalst, Antwerp, Brussels, Charleroi, Mons and Zaventem

Responsabilités de l'organe de gestion relatives aux comptes consolidés

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- ▶ nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- ▶ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- ▶ nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation ;
- ▶ nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle ;
- ▶ nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du Groupe.

Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit. Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

RAPPORT SUR LES AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES DE COMMUNICATION INCOMBANT AU COMMISSAIRE

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur cet élément.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 119 du Code des sociétés.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Mentions relatives à l'Indépendance

- ▶ Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et sont restés indépendants vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.
- ▶ Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal visées à l'article 134 du Code des sociétés ont correctement été ventilés et valorisés dans les annexes aux comptes consolidés.

Gosselies, le 28 mai 2018

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Thierry Lejuste', written over a horizontal line.

RSM INTERAUDIT SCRL
COMMISSAIRE
REPRÉSENTÉE PAR
THIERRY LEJUSTE
ASSOCIÉ

V. RAPPORT SPÉCIFIQUE CONSOLIDÉ SUR LES PRISES DE PARTICIPATION

Dans le cadre des missions qui lui sont attribuées, le Conseil d'administration a examiné les participations que détient le groupe ORES dans le capital d'autres sociétés.

Ces participations, qui sont décrites ci-après, sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition, sous déduction des montants restant éventuellement à libérer.

PARTICIPATION EN LABORELEC

Laborelec est le centre de compétences techniques du secteur qui fournit des études et projets, notamment pour la distribution d'énergie, ainsi que des services spécialisés à la demande.

Jusqu'en 2005, Laborelec était rémunérée via une cotisation payée par les gestionnaires de réseaux de distribution à Intermixt. Afin d'assurer la meilleure adéquation possible entre les études et projets de Laborelec pour la distribution, et donc pour rencontrer les besoins spécifiques des gestionnaires de réseaux de distribution, ceux-ci ont décidé de participer au capital de Laborelec. Chacun des GRD électricité a ainsi acheté un titre Laborelec à son propriétaire, Electrabel. Les 7 parts sont toujours détenues par ORES Assets au 31 décembre 2017 pour un montant total de 2.018,31 €.

PARTICIPATION EN IGRETEC

Igretec, l'Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Études Techniques et Économiques de la Région de Charleroi et du Sud-Hainaut, propose des services aux entreprises, administrations et citoyens en matière de développement économique, de bureau d'études ou encore d'efficacité et services énergétiques.

ORES Assets détient 2.400 parts Igretec au 31 décembre 2017 pour une valeur de 14.873,61 €.

PARTICIPATION EN N-ALLO

N-Allo est un centre interactif européen de nouvelle génération (call center) qui se donne pour mission de ravir les marques, d'optimiser et de gérer les processus d'interaction avec ses clients et de construire avec eux une relation forte en leur proposant des solutions multicanales souples et innovantes.

ORES scrl détient 4.077 parts de N-Allo soit 13,9 % pour une valeur de 824.216,26 €.

PARTICIPATION EN ATRIAS

Atrias, «la table ronde du marché de l'énergie de demain», agit dans le paysage énergétique non seulement comme une plate-forme de concertation neutre et objective entre les gestionnaires de réseau, les fournisseurs et les régulateurs régionaux mais surtout en créant les systèmes IT applicatifs à une gestion de marché centralisée.

ORES scrl détient 62 parts en Atrias soit 16,7 % pour une valeur de 3.100 €.

Les participations du groupe ORES au 31 décembre 2017 s'élèvent ainsi à 844.208,18 €, montant qui se décompose comme suit :

- Participations en N-Allo :	824.216,26 €
- Participations en Atrias:	3.100,00 €
- Participations en Laborelec :	2.018,31 €
- Participations en Igretec :	14.873,61€
Total :	844.208,18 €

Contacts

ORES scrl - Avenue Jean Monnet, 2
1348 Louvain-la-Neuve

www.ores.be

Service clientèle: 078/15.78.01
Service dépannage: 078/78.78.00
Urgence odeur de gaz: 0800/87.087